Mue
Aff cult

# les cahiers du patrimoine

## Neuville architecture traditionnelle

3

101-06632/

# Neuville
# architecture traditionnelle

WITHDRAWN
AUG 13 1976
RECEIVED

© Ministère des Affaires Culturelles, 1976
Dépôt légal
2e trimestre 1976
Bibliothèque nationale du Québec

# les cahiers du patrimoine

## Neuville architecture traditionnelle

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale
du Patrimoine

# PRÉSENTATION

La Direction générale du patrimoine publie, pour la première fois, le produit d'une recherche scientifique ayant pour but l'élaboration de l'inventaire du patrimoine architectural du Québec.

Le mérite en revient au Service de l'inventaire des biens culturels.

Tous ceux qui ont participé à sa réalisation espèrent que ce premier volume, d'une série qui couvrira tout le territoire du Québec, contribuera à diffuser une connaissance toujours plus approfondie et sérieuse du patrimoine architectural québécois.

Marcel Junius,
Directeur,
Direction générale du patrimoine.

# AVANT-PROPOS

Parmi les services qui furent créés en vue de l'application de la Loi sur les biens culturels, le service de l'Inventaire des biens culturels, établi dans sa forme actuelle au printemps 1974, obtint la mission de «dresser un inventaire des biens susceptibles d'être reconnus ou classés»[1].

Déjà des expériences avaient été tentées; une certaine documentation était disponible. Mais il fallait créer une méthodologie uniforme qui nous permette à la fois de repérer les biens dignes d'intérêt et de sélectionner ceux dont la sauvegarde et la mise en valeur pouvaient justifier une intervention de l'État. Ainsi fut-il décidé d'établir, pour l'architecture, une méthode en deux étapes: le pré-inventaire et l'analyse régionale ou l'inventaire proprement dit.

Le pré-inventaire, sorte de repérage, nous permettra, dans un laps de temps limité, d'acquérir une connaissance sommaire des ressources patrimoniales de l'ensemble du Québec. Consécutive à cette démarche, l'analyse régionale a pour but, grâce à des études architecturales, historiques et, au besoin, ethnographiques et urbanistiques de connaître en profondeur l'architecture d'une municipalité ou d'un groupe de municipalités, son évolution et ses caractéristiques propres.

Cette connaissance approfondie de l'architecture d'une région, acquise par l'analyse régionale ou inventaire, nous permet de déterminer les éléments qui constituent des biens culturels d'intérêt national. La méthode retenue assure donc beaucoup de profondeur et de nuances aux opinions scientifiques dont l'administration publique a besoin pour son action dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

La présente étude se situe donc comme une première expérience visant à l'établissement d'une approche scientifique d'analyse régionale de l'architecture ancienne. L'approche utilisée a nécessité la cueillette et le traitement d'un grand nombre de données dans une démarche qui se voulait la plus exhaustive possible. L'étape suivante, dans le processus d'établissement d'une méthodologie, consistera à affiner cette approche pour en faire un instrument très souple qui pourra facilement s'adapter aux besoins extrêmement variables des diverses régions du Québec.

Michel Cauchon,
Directeur,
Inventaire des biens culturels.

1. Loi sur les biens culturels, art. 51.

PRÉPARATION DU RAPPORT
Division RELEVÉS et ANALYSE

| | |
|---|---|
| RESPONSABLE | Yves LAFRAMBOISE |
| PHOTOGRAPHIE | Jean-Paul BODY<br>Claude MICHAUD |
| ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE | Bernard GENEST |
| RECHERCHES HISTORIQUES | Renée CÔTÉ |
| ANALYSE ARCHITECTURALE | Yves LAFRAMBOISE |
| CROQUIS, DESSINS ET RECHERCHE SUR LES ENSEMBLES, MONTAGE | Claude MICHAUD |

Publication du Centre de documentation
Service de l'Inventaire des biens culturels.

## REMERCIEMENTS

Cette étude n'aurait pu être menée à bien sans la collaboration de la population de Neuville qui, dans l'ensemble, n'a pas hésité à nous permettre de visiter l'intérieur et l'extérieur des maisons et de prendre des photographies.

Nous remercions plus particulièrement les personnes suivantes où notre séjour s'est prolongé à cause d'un travail d'inventaire plus approfondi:
M. Michel Angers
M. Jean Angers
M. et Mme Claude Gilbert
M. et Mme R. Jasmin
Mme M. Jobin
M. et Mme N. Labrie
M. et Mme F. Lafontaine
M. et Mme Paul Naud
M. Laval Tardif

Monsieur Louis-Philippe Grenier travaille depuis longtemps à des recherches historiques sur Neuville. Il nous a apporté plusieurs informations utiles à l'élaboration de notre étude. Nous lui exprimons notre reconnaissance.

## NOTICE

Ce rapport constitue la synthèse d'une documentation amassée, compilée et analysée par le service de l'Inventaire des biens culturels.

Cette documentation se compose des éléments suivants:

1. Fiches de pré-inventaire architectural avec photographies témoins des édifices inventoriés dans la paroisse de Neuville.
2. Deux cahiers de photographies format 3½ × 5, agrandissements des photographies témoins.
3. Un cahier dans lequel sont répertoriées par thèmes les photographies de détails d'architecture.
4. Un ensemble d'actes notariés rassemblés dans le cadre d'une recherche historique.

On peut consulter ces documents au Centre de Documentation de la Direction Générale du Patrimoine, 6, rue de l'Université, Québec.

## ABRÉVIATIONS, SIGLES ET SYMBOLES

| | |
|---|---|
| P. | PAGE |
| VOL. | VOLUME |
| IBC | Inventaire des Biens culturels |
| QQAJ | Archives judiciaires de Québec |
| QQAN | Archives nationales de Québec |
| QQAS | Archives du Séminaire de Québec |
| QTrAJ | Archives judiciaires de Trois-Rivières |
| ( ) | renvois et notes |

# INTRODUCTION

# INTRODUCTION

Le premier objectif consiste à identifier d'une manière systématique sur le terrain les édifices qui répondent à des critères historiques et architecturaux; seule cette identification peut nous donner une vue d'ensemble du patrimoine dans un territoire donné.

Le deuxième objectif poursuivi est la sélection des immeubles dont la valeur architecturale est si évidente au premier coup d'oeil que des mesures immédiates de protection et de mise en valeur s'imposent.

Ces deux objectifs supposent la connaissance du patrimoine inventorié. Mais connaître comment? Souvent, dès qu'un pré-inventaire ou un inventaire est terminé, on utilise à des titres individuels les dossiers constitués lors de ces étapes. Rarement a-t-il été tenté d'analyser les données recueillies en vue de les organiser, de les systématiser et de les regrouper pour produire un tableau d'ensemble de l'architecture.

Pourtant, l'approche d'ensemble est d'actualité, non pas uniquement à cause de préoccupations d'ordre méthodologique mais aussi pour des raisons concrètes qui relèvent d'une politique de conservation du patrimoine sur tout le territoire québécois. Les demandes d'évaluation de l'architecture ancienne dans la région aéroportuaire de Ste-Scholastique (1971-72), et plus récemment dans le couloir fluvial Sorel-Montréal, sur l'Île d'Orléans ou dans la vallée du Richelieu en constituent des exemples probants.

Depuis la création de la division relevés et analyse du Service de l'Inventaire des Biens Culturels, il y a un an, une préoccupation constante a été présente à notre esprit: mettre au point un instrument d'analyse permettant d'étudier le contenu architectural d'une région en vue d'en déterminer la quantité, la diversité et la qualité. De là est né notre concept d'*analyse régionale* que nous avons commencé à préciser à l'occasion de nos premiers rapports.

Le premier fut celui de l'Île d'Anticosti. L'objet en était un territoire réduit, avec une architecture homogène de facture relativement contemporaine.

Ce rapport, le deuxième, concerne la paroisse de Neuville. Il est produit à titre expérimental, en vue de perfectionner notre méthode d'analyse d'une architecture à la fois diversifiée et espacée dans le temps.

Cette méthode n'est pas définitive. Nous comptons la faire évoluer au gré des nouvelles régions étudiées et des objectifs particuliers à satisfaire. Mais l'ultime objectif à atteindre restera la connaissance raisonnée de l'architecture au Québec et la découverte d'un patrimoine encore peu connu.

# MÉTHODOLOGIE

# MÉTHODOLOGIE

## CHOIX DE NEUVILLE

Il était intéressant de choisir comme territoire d'étude la région de Portneuf et en particulier la paroisse de Neuville. Cette dernière est proche de Québec, notre point d'attache, et son intérêt architectural est indiscutable, tant par la diversité des maisons qu'on y trouve, leur âge, leur excellent état de conservation que par leur valeur architecturale.

## ÉTAPES DE TRAVAIL

Dans une première étape, le pré-inventaire de tous les édifices construits avant 1900 a été effectué. Seules quelques maisons en bois, fortement modifiées par des réparations majeures, ont été exclues. À cette fin, la fiche ÉDIFICES ET MONUMENTS a été utilisée. Les charpentes de toits furent examinées dans tous les cas où cela fut possible. Les propriétaires ont été questionnés sur les modifications non visibles qu'ils ont fait subir à leurs propriétés. Les éléments architecturaux intérieurs dignes d'intérêt ont été photographiés.

Une enquête ethnographique approfondie a été effectuée auprès du propriétaire d'une maison relevant d'un type très ancien afin qu'elle nous éclaire sur des modifications apportées à l'édifice ainsi que sur la façon de vivre à l'intérieur que ses habitants avaient adoptée au XIX$^{e}$ siècle.

Parallèlement à ce travail, une recherche historique dans les sources primaires et secondaires a été effectuée afin de nous donner un bref aperçu historique de Neuville et de nous fournir la date de construction des bâtiments jugés les plus importants.

Notre analyse a porté principalement sur l'architecture domestique car ce groupe d'édifices est quantitativement le plus important à Neuville.

## CRITÈRES D'ANALYSE

Notre démarche analytique visait une classification méthodique et raisonnée des édifices par types. Type est entendu au sens de «style» d'architecture.

Cette classification des édifices ne s'est pas appuyée seulement sur la forme mais aussi sur les matériaux qui les composent et sur les procédés utilisés lors de leur construction. Elle s'est faite cependant à l'exclusion des aspects de l'adaptation géographique ou des éléments décoratifs. Ainsi, l'adaptation de certaines maisons de la rue des Érables à la forte dénivellation du terrain ne constituait pas une caractéristique suffisamment importante pour justifier l'existence d'un type architectural à part. Il en est de même pour les motifs ou les particularités décoratives que l'on retrouve sur l'ensemble ou sur des parties d'un édifice. Ces éléments ont pu cependant témoigner d'une mode ou d'un goût à une époque donnée.

Les critères d'identification typologique ont été les suivants:

FORME: forme du toit, cheminées et leur disposition, pignons, plan de l'édifice, nombre et distribution des ouvertures, etc.

STRUCTURE: type de charpente et procédés d'assemblage, procédés de construction de l'ensemble ou des grandes parties de l'édifice, matériaux de construction, etc.

HISTORIQUE: date ou époque de construction de l'édifice.

## PRÉSENTATION DES TYPES

Dans ce rapport, il existe trois catégories de bâtiments:

a) les édifices considérés comme des exemples types. Ils sont désignés par le nom de leur propriétaire actuel ou par le nom de leur ancien propriétaire, si telle est leur désignation populaire.

b) les édifices intéressants qui n'ont pas été choisis comme exemples types. Ils font l'objet d'une brève description et suivent, dans le texte, l'exemple type auquel ils se rattachent.

c) les édifices inventoriés mais jugés de moindre intérêt sont regroupés dans l'annexe A à la fin du rapport. Ils sont regroupés à l'exemple type ou au courant architectural auquel ils se rattachent.

## LIMITES DE L'OUVRAGE

Certaines maisons de Neuville n'ont pu être visitées. D'autres, quoique accessibles, n'ont pu être analysées car des modifications contemporaines dissimulent la plupart des détails et des éléments d'origine. Seul un curetage pré-restauration pourrait les révéler. C'est pourquoi notre analyse s'avère hypothétique sur bien des points, lesquels, espérons-le, pourront être contrôlés lors de travaux ultérieurs.

## TERMINOLOGIE

Dans une étude comme celle-ci, la terminologie utilisée joue un rôle capital. Nous avons donc opté pour celle mise de l'avant par le *Vocabulaire de l'architecture,* ouvrage critique publié par l'Inventaire des Monuments et des Richesses artistiques de la France, Ministère des Affaires culturelles (Paris).

Par contre, nous avons retenu certaines expressions ou mots particuliers dont l'utilisation nous paraissait opportune. Ainsi:

LONG-PAN: est un terme populaire pour désigner les murs gouttereaux.

ENDUIT: a été employé pour désigner tout recouvrement à base de chaux et de sable, que ce soit un premier recouvrement, ou crépi, ou un deuxième, de finition.

RENVOI D'EAU: utilisé de préférence à «larmier». Le larmier est en réalité une sorte de moulure formant ressaut, fixée au-dessous d'un élément d'architecture et destinée à provoquer un égouttement à cet endroit. Nous n'avons pas vu de vrais larmiers à Neuville. Par contre, le «renvoi d'eau» est une sorte d'avant-toit débordant les longs-pans et fermé au-dessous. Nous avons rencontré cette expression dans un marché de construction de 1852 pour la maison C.-X. Larue. De plus, elle est encore utilisée par la population locale à Neuville et à Baie Saint-Paul[1]. Parce qu'elle nous a semblé plus juste, nous l'avons préférée au terme larmier.

ÉGOÛT: la partie inférieure retroussée d'un rampant, causée par l'emploi de coyaux aux extrémités des chevrons.

1. Enquête effectuée par Yves Laframboise auprès de M. Abel Gauthier, Plateau des Éboulements, Baie St-Paul, en 1974.

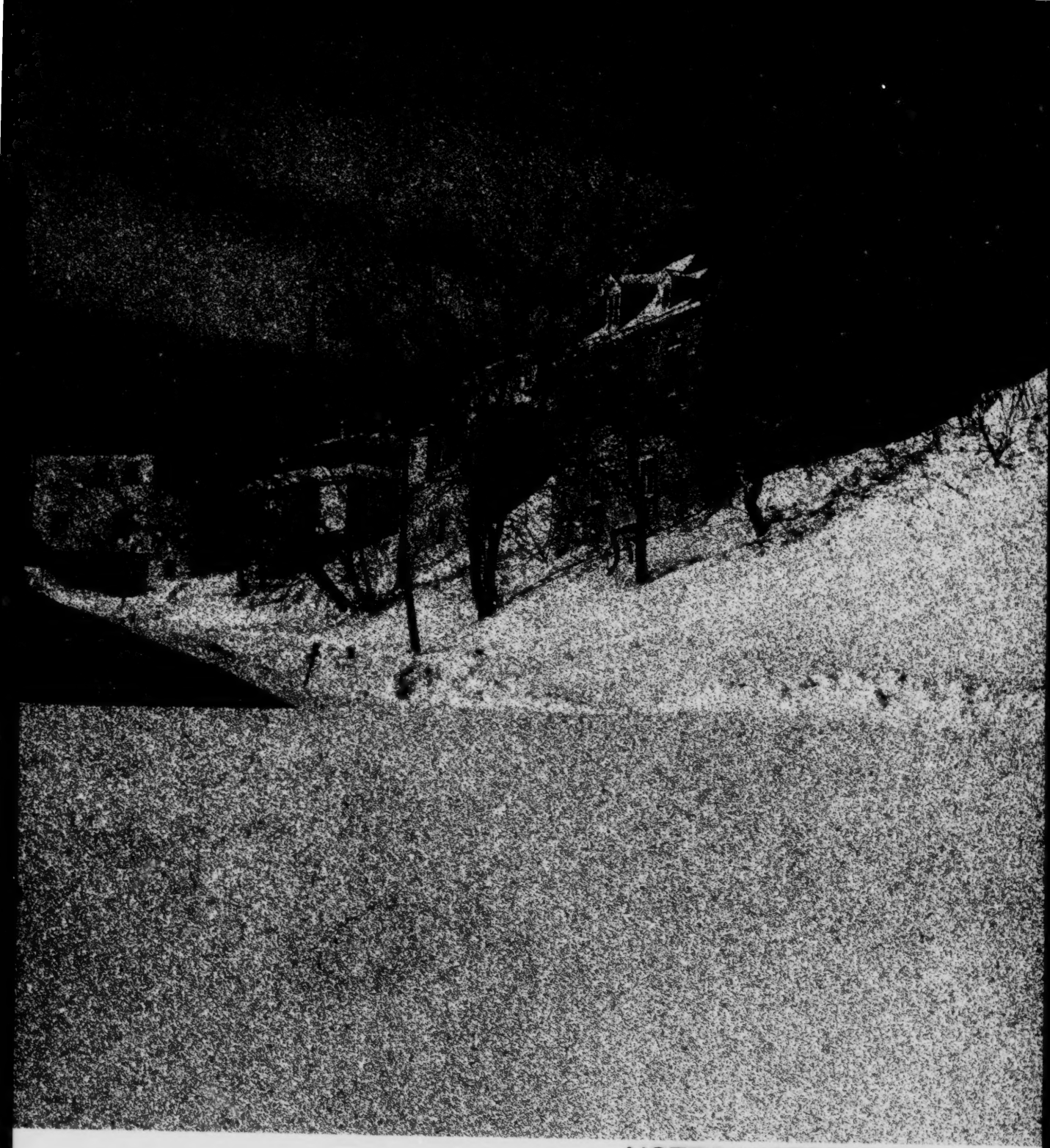

# NOTES HISTORIQUES

**NOTES HISTORIQUES**

1653 Concession de la seigneurie de Dombourg par Jean de Lauzon à Jean Bourdon.

1667 Jean Bourdon renonce à cette concession en faveur de son fils Jean-François Bourdon.

1679 Signature du premier acte contenu dans les registres de la paroisse.

1680 Vente de la seigneurie à Nicolas Dupont.

1683 Agrandissement de la seigneurie, du côté de la Pointe-aux-Écureuils, par une nouvelle concession accordée à Nicolas Dupont.

1684 Érection canonique de la paroisse Saint-François-de-Sales de Neuville par Monseigneur de Laval.

1685 Nomination du premier curé Messire Jean Basset. Avant cette date la paroisse est desservie par voie de mission.

1696 Construction de l'église par Messire Jean Basset.

1713 Don par M. Dupont de Neuville d'un terrain à la fondation du couvent des Soeurs de la congrégation.

1715 Construction du premier presbytère.

1716 Établissement à Neuville des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Mort du Seigneur Dupont de Neuville. Son petit-fils, Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes hérite alors de la seigneurie.

1722 Érection civile de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

1725 Aveu et dénombrement rendu par Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes.

Construction du manoir seigneurial.

1734 Construction de la route Québec — Montréal.

1742 Démembrement d'une partie de la Pointe-aux-Trembles pour former la paroisse des Écureuils.

1743 Mort de Nicolas-Marie-Renaud d'Avènes des Méloizes.

1754 Ordonnance de l'intendant Bigot autorisant l'établissement du bourg Saint-Louis sur la requête de Marie-Angélique Chartier de Lotbinière veuve des Méloizes.

1757 Nicolas-Renaud d'Avesne des Méloizes hérite de la Seigneurie.

1759 Descente de Carleton à Pointe-aux-Trembles.

1760 Combat de l'«Atalante» commandé par Vauquelin et perte de la colonie.

1765 Vente de la Seigneurie à Joseph Brossard Deschenaux.

1770 Acquisition par J.-B. Deschenaux d'une partie de la Pointe-aux-Écureuils agrandissant ainsi la seigneurie de Neuville.

1775 Jonction des troupes d'Arnold et de Montmorency à Pointe-aux-Trembles en vue d'assiéger Québec.

1776 Après leur échec devant Québec, les Américains causent des dégâts considérables à la Pointe-aux-Trembles, surtout au couvent.

1793 J.-B. Deschenaux lègue sa seigneurie à ses enfants, dont Charles-Joseph, curé de l'Ancienne-Lorette, qui hérite de la plus grande partie.

1828 La Seigneurie passe à la famille Édouard Larue.

1835 Édouard Larue porte foi et hommage à son Roi, Guillaume IV, qui sur requête lui accorde l'abolition de la coutume Vexin Français et remet la dite Seigneurie sous la Coutume de la Prevôté et Vicomte de Paris.

1837 Construction d'une sacristie à l'église.

1841 Ouverture d'un chantier de bâtiments à voile par Hypolite Dubord, entraînant une hausse considérable de la population.

1845 Proclamation de la municipalité de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

1854 Construction de la nouvelle église.

1859 Fermeture du livre terrier par les seigneurs Charles et Eugène Larue.

Abolition de la tenure seigneuriale.

1867 Fondation de la paroisse Ste-Jeanne de Neuville (démembrement de la Pointe-aux-Trembles).

1879 Naufrage du yacht Gallus en face de la Pointe-aux-Trembles. Plusieurs familles sont affectées.

1880 Nomination du premier maire de Neuville: le peintre Antoine Plamondon.

1902 Construction du quai.

1899-1909 Construction de la voie ferrée le «Grand Nord» et du chemin de fer transcontinental.

1913 Ouverture des classes de l'Académie de Courval.

1914 Construction de la route nationale.

1916 200e anniversaire de la fondation du couvent.

1919 Proclamation établissant que le territoire de la municipalité du village de Neuville est pris dans la première concession de la seigneurie et détaché de la municipalité de la Pointe-aux-Trembles. On distingue ainsi le Village de Neuville de la paroisse de Pointe-aux-Trembles.

**BOURG ST-LOUIS**

Le bourg Saint-Louis est institué en 1754 et comprend une superficie de 25 arpents. Le premier lot est accordé en 1767. La numérotation qui apparaît sur le plan ci-haut est modifiée en 1859, lors de l'élaboration du cadastre de toute la seigneurie.

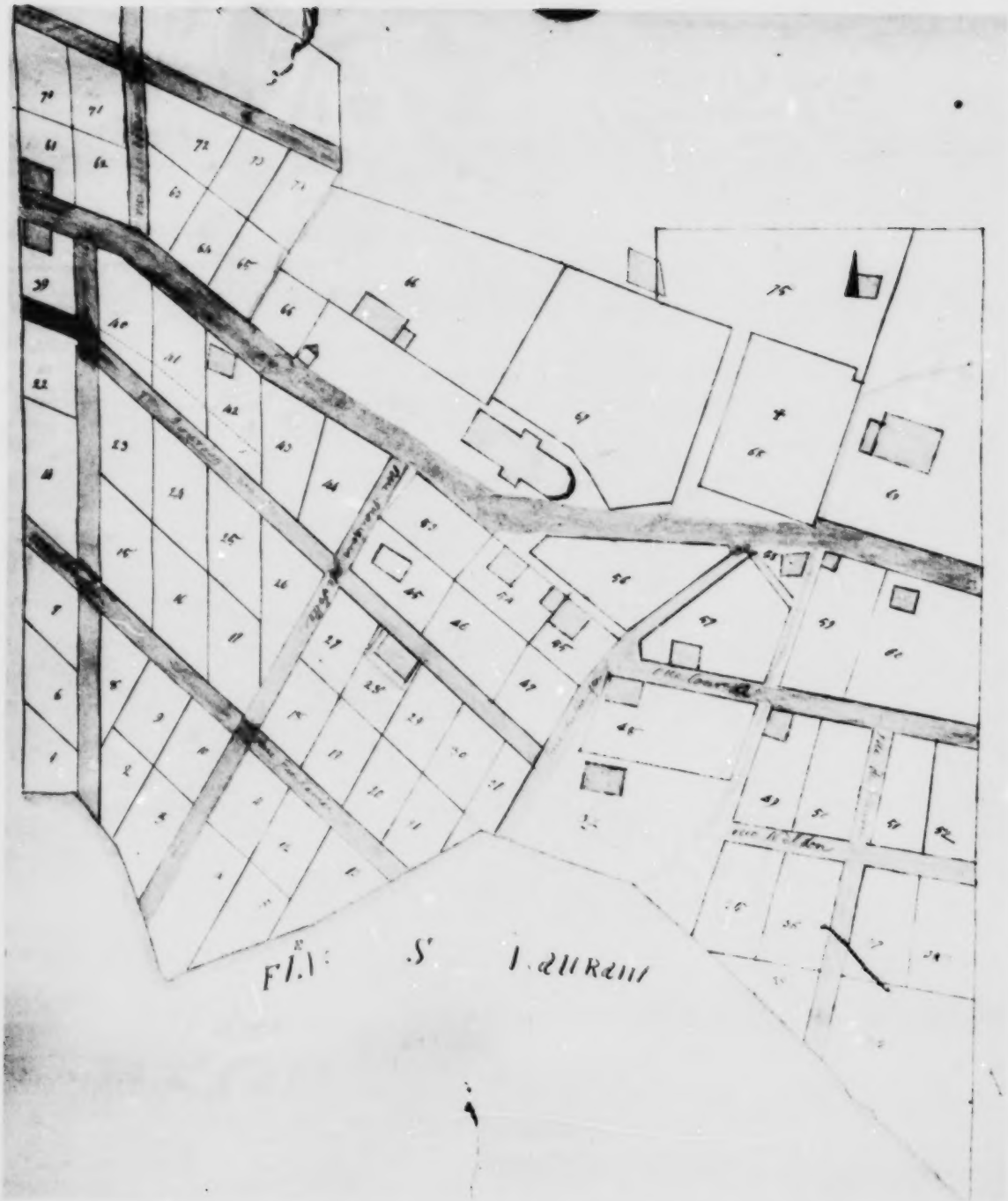

Plan officiel des subdivisions du Bourg St-Louis comprenant soixante-quinze lots, dressé par l'arpenteur Jean-Baptiste Larue en 1800 (Archives Nationales du Québec, section plans et photographies).

APPROCHE D'ENSEMBLE

# APPROCHE D'ENSEMBLE

**INTRODUCTION**

Dans l'étude qui suit, la poursuite de deux objectifs majeurs a prévalu. D'abord la restitution du contexte global dans lequel s'insèrent les éléments architecturaux que nous analysons. Dans cet ordre d'idée, le paysage, entendu au sens large d'environnement physique tant naturel qu'artificiel, constitue un ensemble de liens ou de rapports entre des objets divers et la compréhension d'un élément choisi (ici l'architecture domestique ancienne) nécessite l'étalement des autres. Cette préoccupation met l'accent sur l'influence possible du milieu immédiat dans l'émergence d'une architecture pour une part, et sur la particularité qu'acquiert par ailleurs cette architecture à cause du contexte dans lequel elle est perçue.

Le deuxième aspect de cette étude consiste à mettre en évidence l'agglomération comme un élément d'analyse propre, en faisant ressortir les caractéristiques morphologiques de celle-ci. Ici interviennent plus particulièrement les notions d'ensemble et de groupement comme valeur architecturale, et, de mouvement comme condition de perception à expliciter.

Cette approche se fait en deux temps. Un court texte décrit d'abord le site de Neuville et les quelques conditions d'implantation particulière qu'il a favorisées. Puis, au moyen d'une analyse visuelle, nous tentons de reconstituer et de faire saisir la continuité spatiale de l'agglomération. La méthode utilisée consiste alors à générer un rapport entre un plan et des séquences photographiques s'y rapportant, au moyen d'un montage en parallèle; une sorte de cinéma maison.

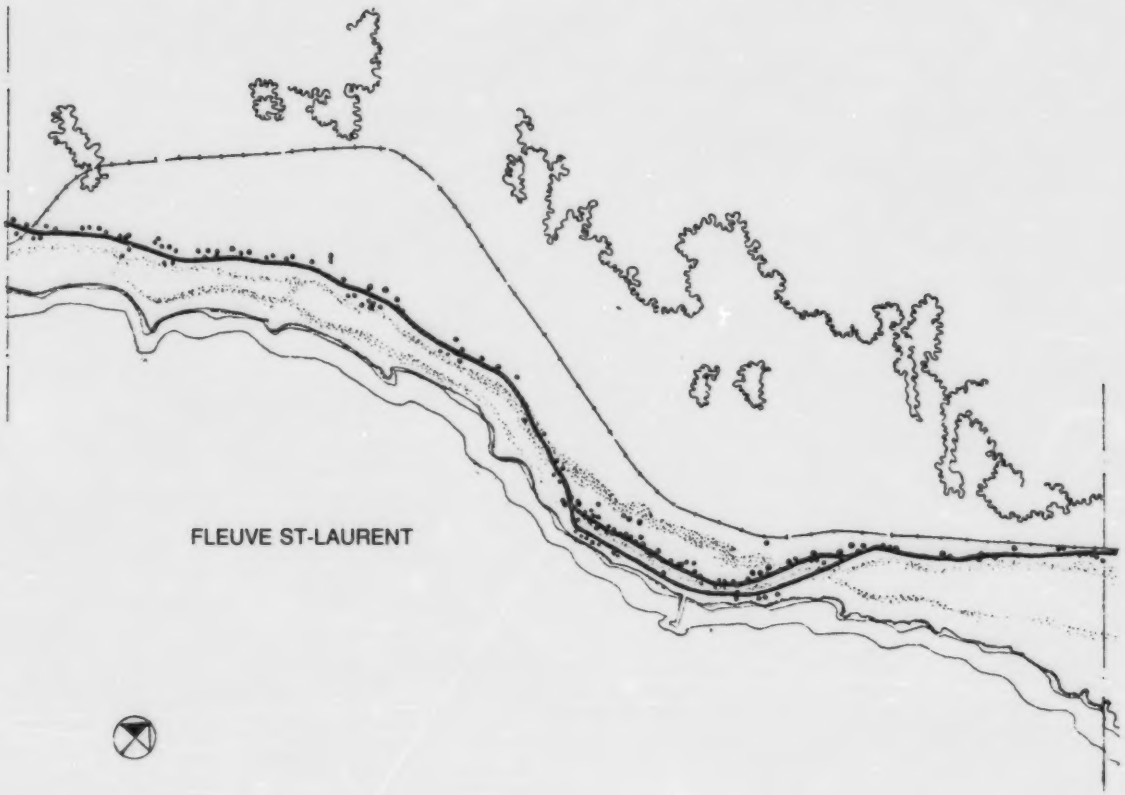


## CARACTÉRISTIQUES DE L'IMPLANTATION

L'agglomération de Neuville s'insère dans une structure linéaire constituant la caractéristique formelle dominante des implantations villageoises et urbaines de cette région en bordure du fleuve St-Laurent. L'ensemble des bâtiments inventoriés se succède en un long ruban orienté est-ouest et parallèle au fleuve. Le village proprement dit forme un bourrelet à peu près au milieu de l'étirement.

Différents facteurs ont contribué à modeler cette structure remarquable. Les premiers, d'ordre naturel, sont la conséquence immédiate de la configuration géographique particulière de cette région. Les deux éléments importants de cette configuration étant le fleuve et ses abords en terrasses.

*« . . . La plate forme de Québec ( . . .) chaque profil est orienté perpendiculairement au fleuve du N.O. au S.E. et traverse toute la plate forme, des premières bosses laurentiennes aux premières collines appalachiennes. On y constate d'abord la grande régularité de la surface plane. Les ruptures de pente, qui sont pour la plupart limitées aux abords du fleuve; nous pourrons déjà conjecturer que ce sont des terrasses.» ( . . .)*

*«( . . .) Une très belle terrasse de 200 pieds qui règne de Portneuf à Donnacona se retrouve sur la rivière Portneuf à l'aval de St-Basile. Un niveau de 150 à la Pointe Platon et qu'on revoit aux Écureuils. Une terrasse 80 à l'amont de Portneuf, retrouvée à 75 çà et là sur les deux rives, un très bas niveau vers 25. Cela ferait quatre repères de saccades d'abaissement de la mer Champlain à travers le goulet du fleuve . . .*[2]

Il semble bien que la disposition en escalier de ces terrasses se soit avérée particulièrement accueillante en offrant d'une part un plateau d'implantation solide faisant promontoire par rapport au fleuve et d'autre part une muraille d'adossement qui pouvait bien protéger des vents du Nord. L'utilisation de cet adossement «sécurisant» est évident dans l'implantation du village qui profite à la fois d'une avancée de la terrasse sur le fleuve mais dans laquelle est sculpté un espace en creux qui l'abrite bien.

Quant à la forme générale de ces terrasses elle vient bien renforcer la linéarité des implantations: les terrasses se développant parrallèlement à la rive du fleuve.

2. Raoul Blanchard: *Le centre du Canada-Français*, Montréal, Beauchemin, 1947, pages 18 et 50.

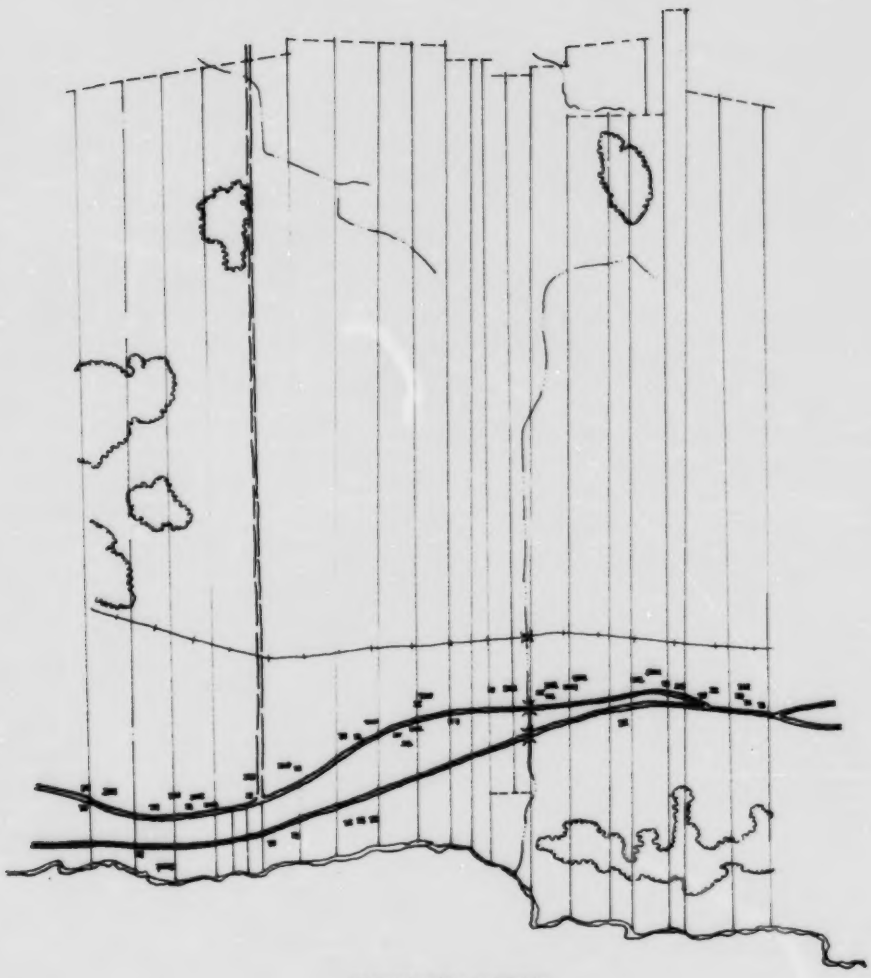

FLEUVE ST-LAURENT

ÉCH.: 1/20,000

Le deuxième type de facteurs concourant à cette structure d'implantation tient à des contraintes d'occupation du sol imposées par l'homme.

Il en est ainsi d'abord des conditions d'emplacement et d'orientation imposées par le système seigneurial. Les terres sont divisées en longues bandes étroites perpendiculaires au tracé du fleuve que l'une de ses extrémités touche et dont l'autre s'enfonce profondément vers l'intérieur du pays.

L'étroitesse des lots a favorisé une juxtaposition serrée dans la succession des bâtiments. Quant à l'orientation plein sud des façades elle est bien sûr suggérée par la perpendicularité du lot au fleuve mais elle peut dépendre surtout d'un souci d'orientation climatique. Réserve faite de la disposition possible des bâtiments de ferme de manière à assurer une protection, cette orientation sud semble être le principal élément d'adaptation climatique lié à l'implantation.

Cet héritage du régime seigneurial constitue un facteur historique privilégié.

Enfin, le fleuve a joué un rôle déterminant dans le choix d'un type de lotissement pour l'implantation du régime seigneurial. Sa vocation économique, toujours affirmée au cours de l'histoire comme principale voie commerciale, a contribué à créer une tradition d'implantations riveraines dont l'attraction mutuelle et les nouveaux moyens de communication les reliant renforcent la structure linéaire.

À l'exception de deux groupement de maisons (rue Basset et Bourg St-Louis) situés en dehors de l'axe de la rue principale, le village proprement dit se déroule lui aussi de façon linéaire et à l'abri d'une terrasse au contour légèrement concave.

Dans l'évolution de cette implantation, il semble plausible d'affirmer que l'orientation façade plein sud ait été privilégiée. Notre hypothèse est ici basée sur l'observation suivant laquelle les bâtiments institutionnels (église, presbytère, couvent) ainsi que les maisons bourgeoises (manoir Larue, maison Beaudry) occupent le côté nord de la rue principale.

Enfin le profil exceptionnel de certaines maisons chevauchant la dénivellation produite par la rupture de la terrasse sur la bordure de laquelle le village est assis accentue la perception du relief.

COUPE SUR LA RUE DES ÉRABLES

Tout le paysage de Neuville est marqué par ces grands caractères morphologiques que sont la linéarité de la structure d'implantation et le profil en escalier du relief.

Cela confère au parcours du site un aspect visuel particulier que nous décrirons maintenant comme un élément important dans la valeur de cet ensemble régional.

## LE PARCOURS

CODE DE LECTURE

1. L'étude du tracé a d'abord été divisée en deux parties correspondant à une lecture en direction «est» et à une autre en direction «ouest». Dans les deux cas les limites extrêmes de la «paroisse de Neuville» constituent les points de départ. Cependant les lectures se rencontrent et se superposent sur une partie du tracé seulement. À cet endroit privilégié on obtient donc une lecture du parcours dans les deux directions.

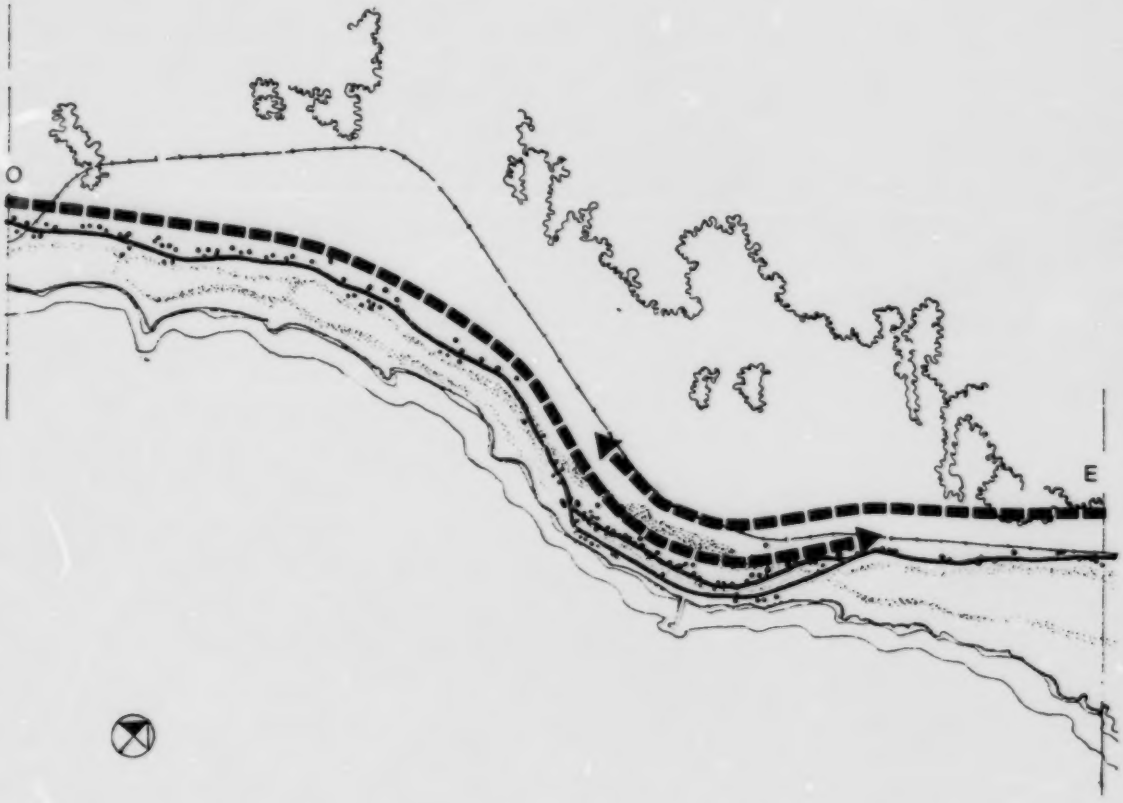


2. Sur chaque page apparaît une section du tracé. L'emplacement de cette section sur le parcours global peut être repéré sur un dessin schématique qui montre ce parcours et apparaît à chaque page.
3. Les prises de vue formant les séquences photographiques sont représentées sur le plan du parcours par un symbole 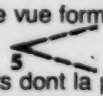 celui-ci est numéroté et renvoie à la photo correspondante.
4. Les bâtiments dont la photographie est insérée dans la séquence sont identifiés ainsi sur le plan Leurs photos apparaissent dans la séquence selon l'ordre d'apparition sur le plan.

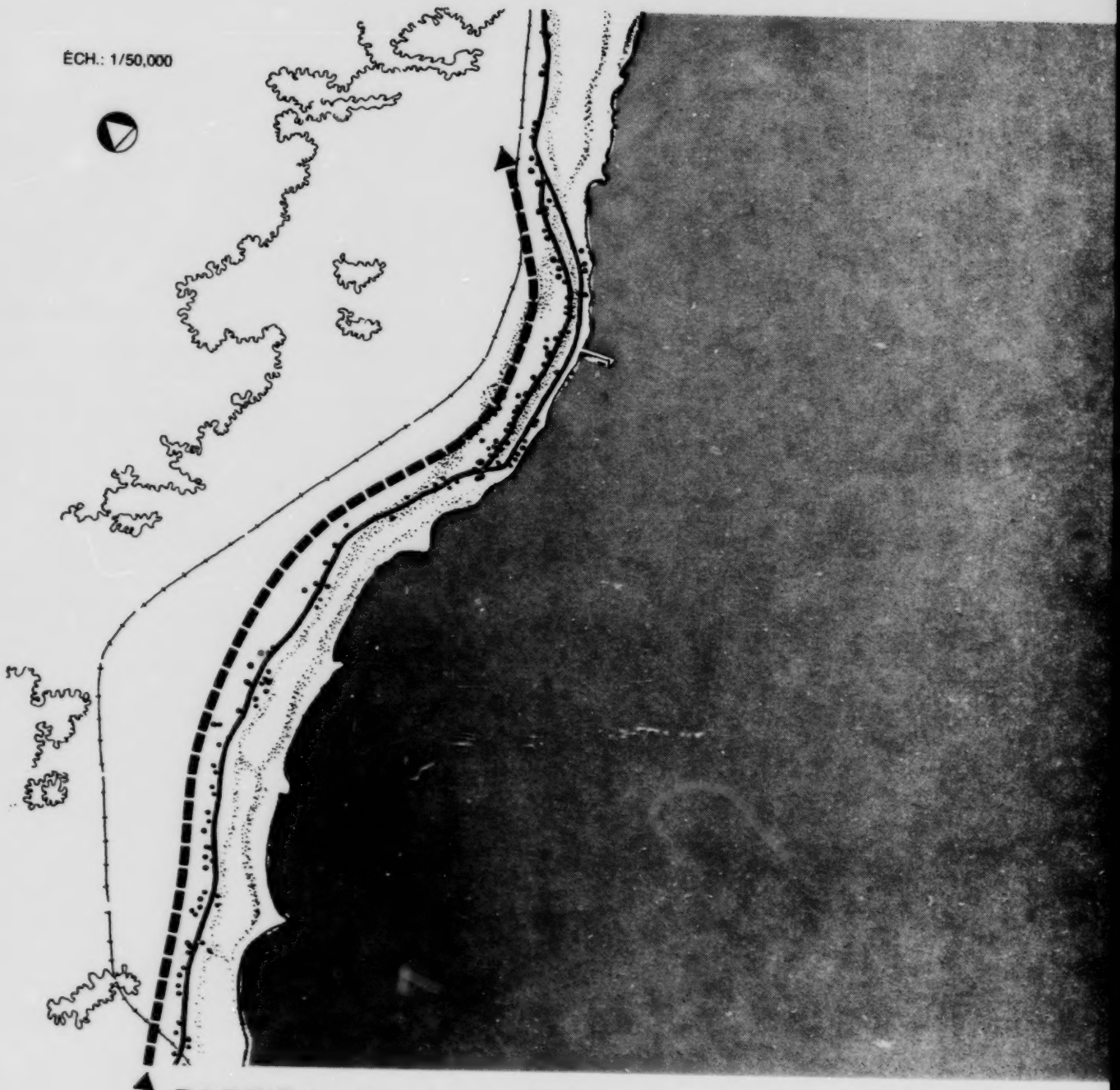


PARTIE I direction EST

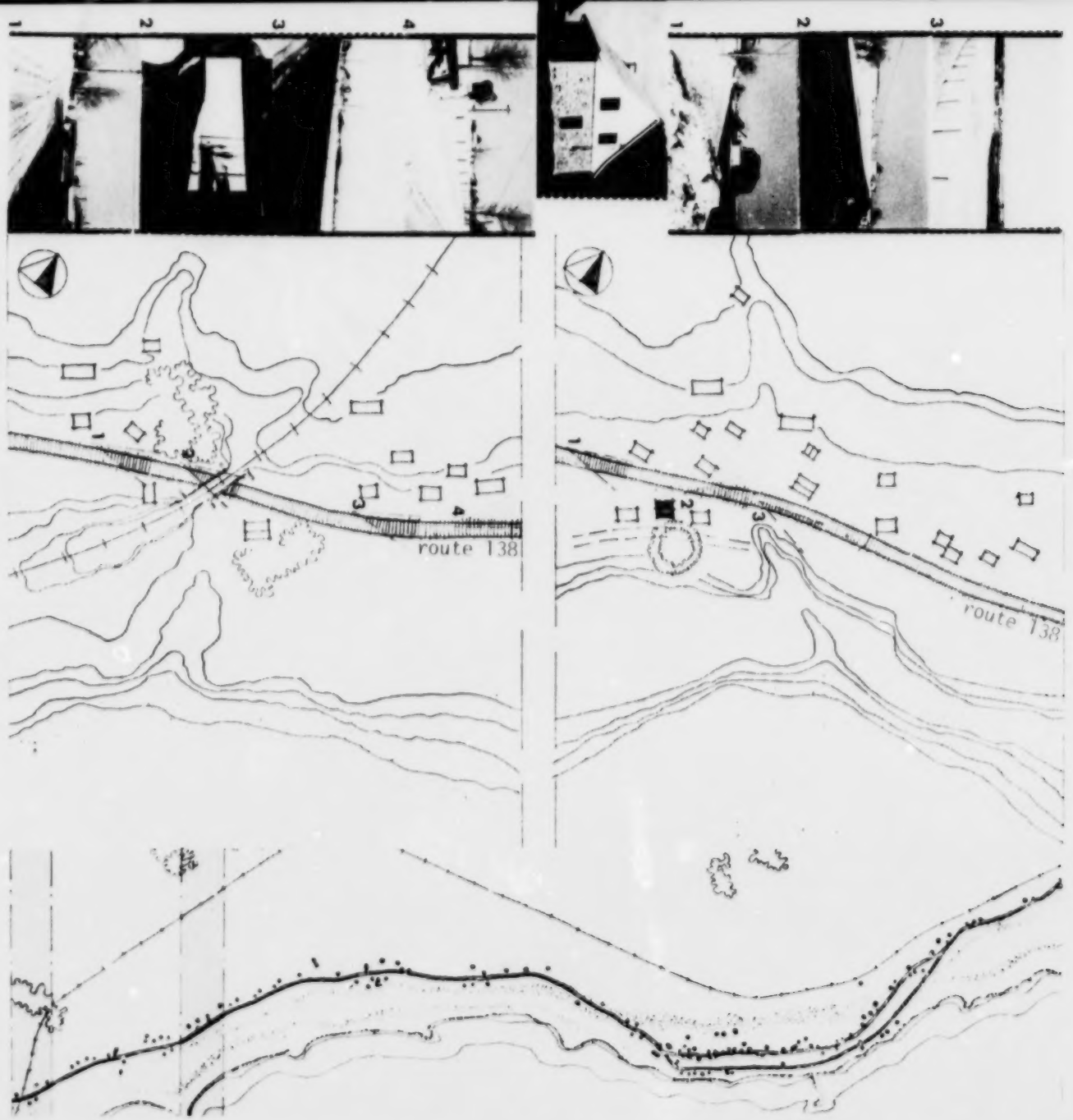
route 138
route 138

route 138
1
2
3
4

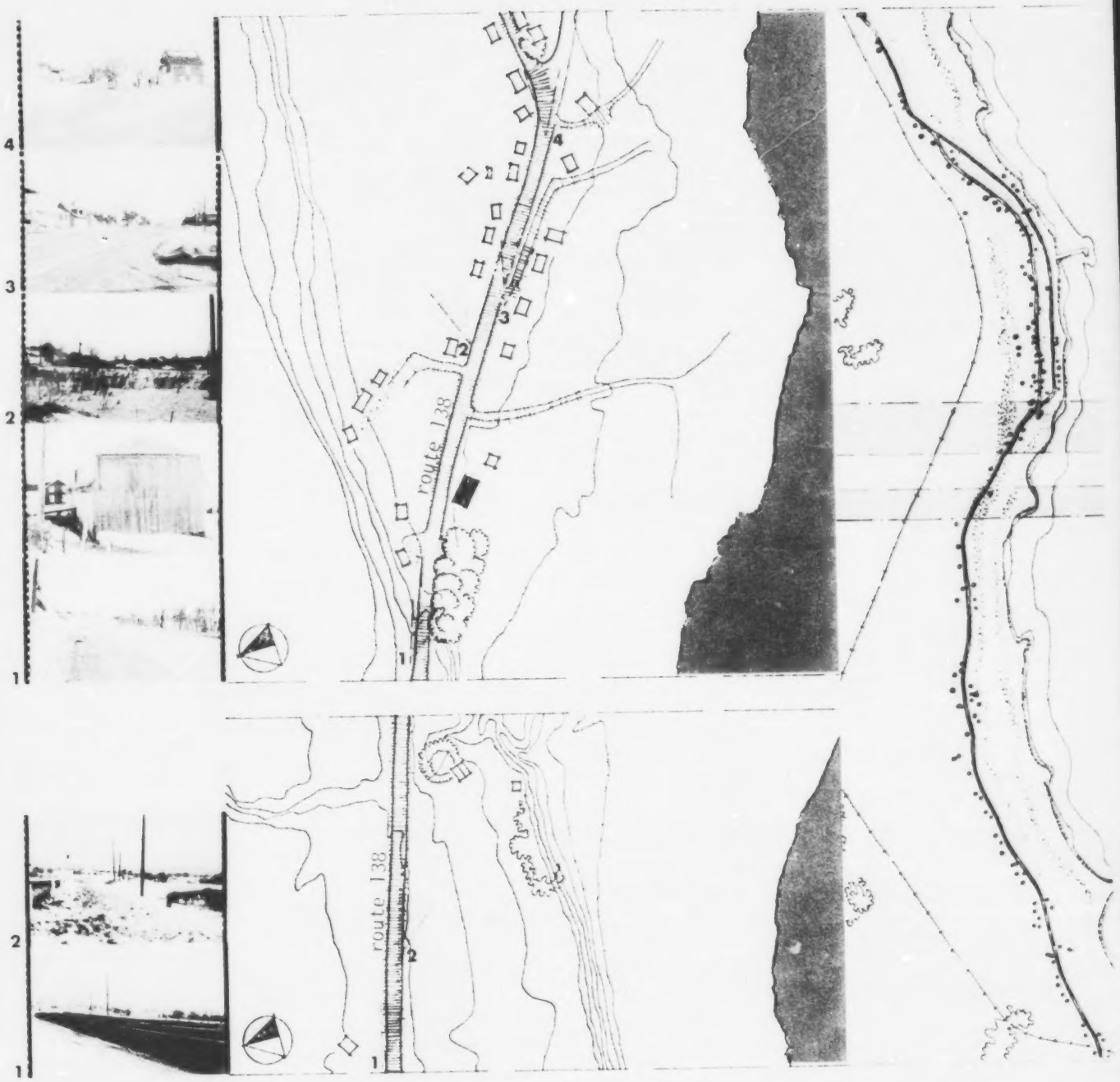
4
3
2
1
route 138
route 138

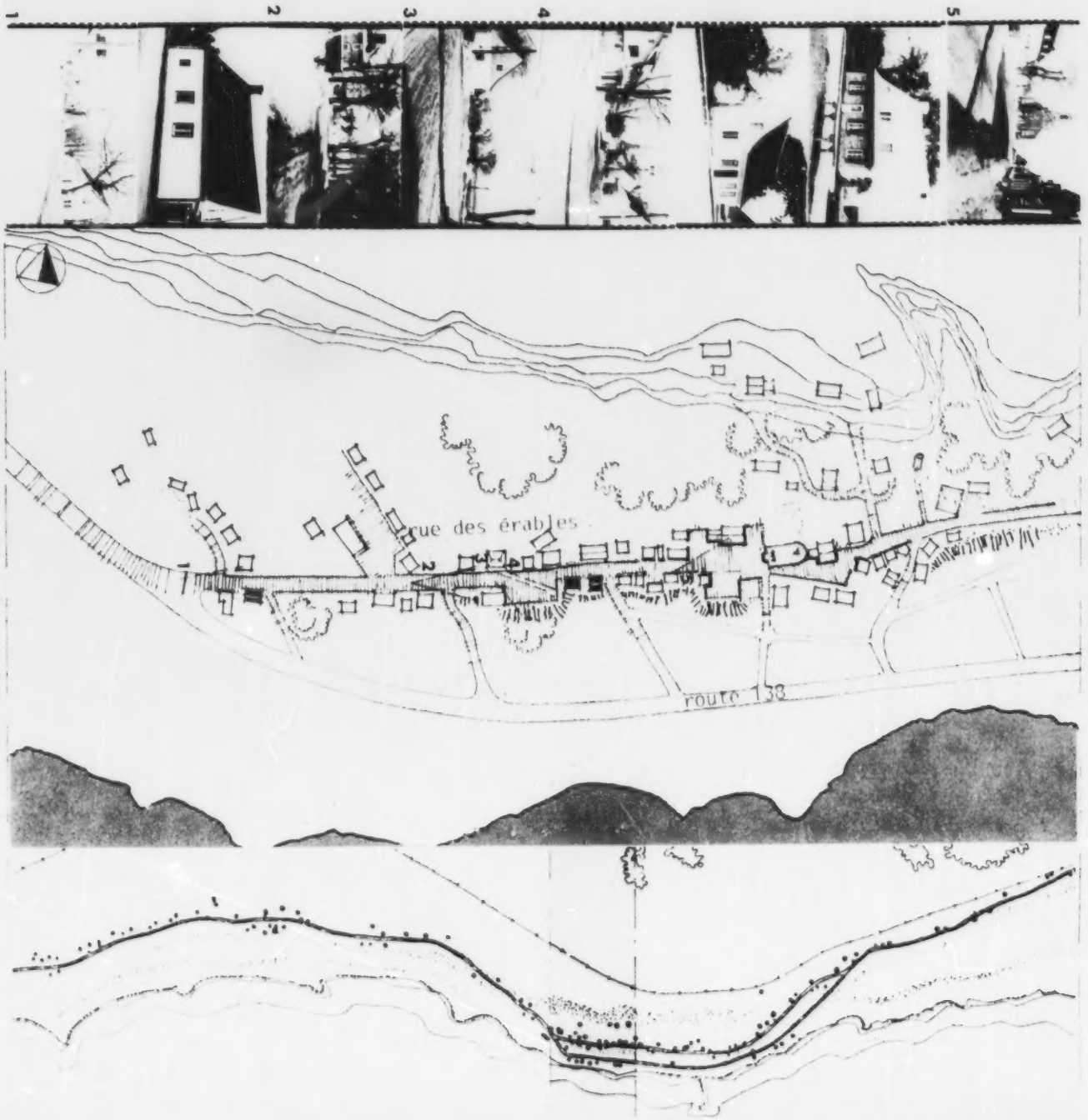
1
2
3
4
5
rue des érables
route 138

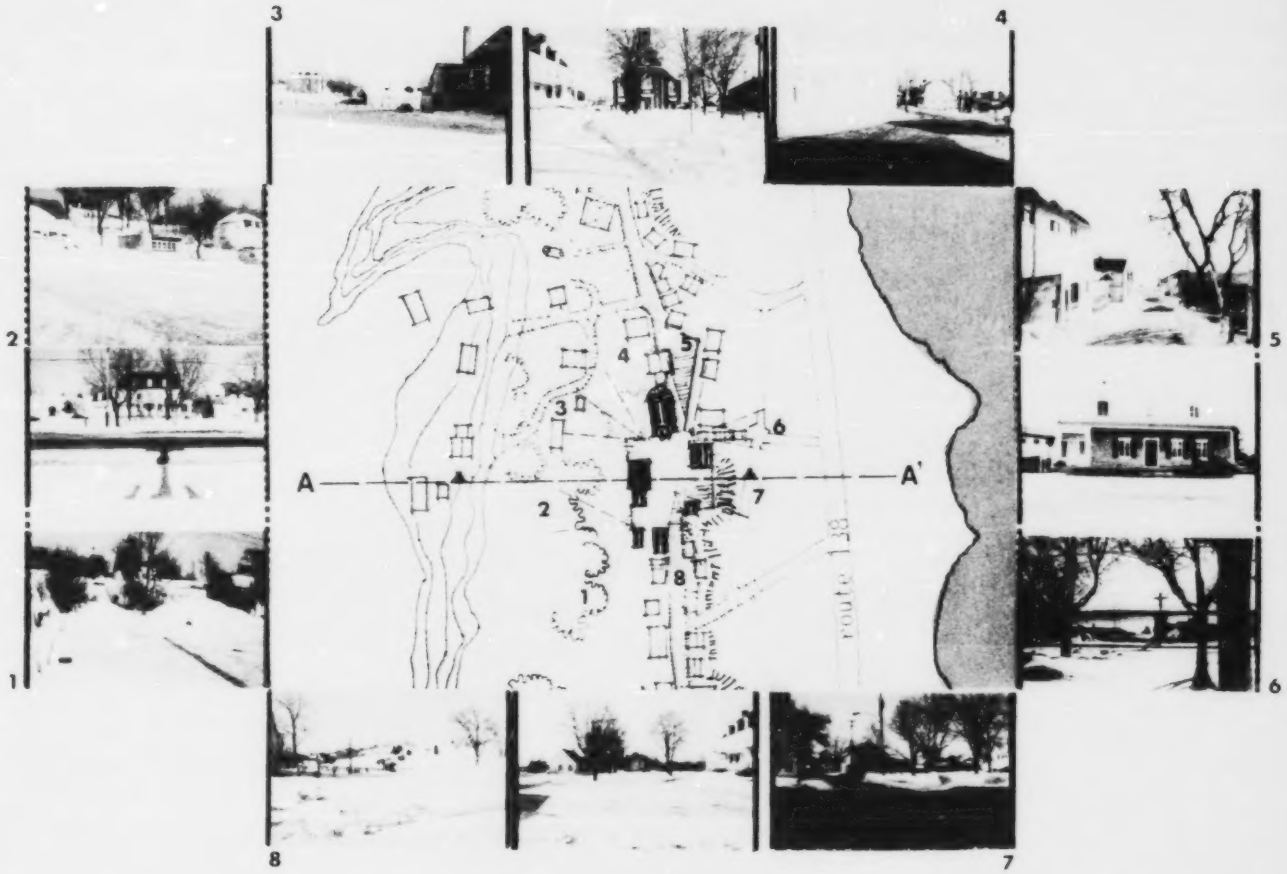


coupe AA'

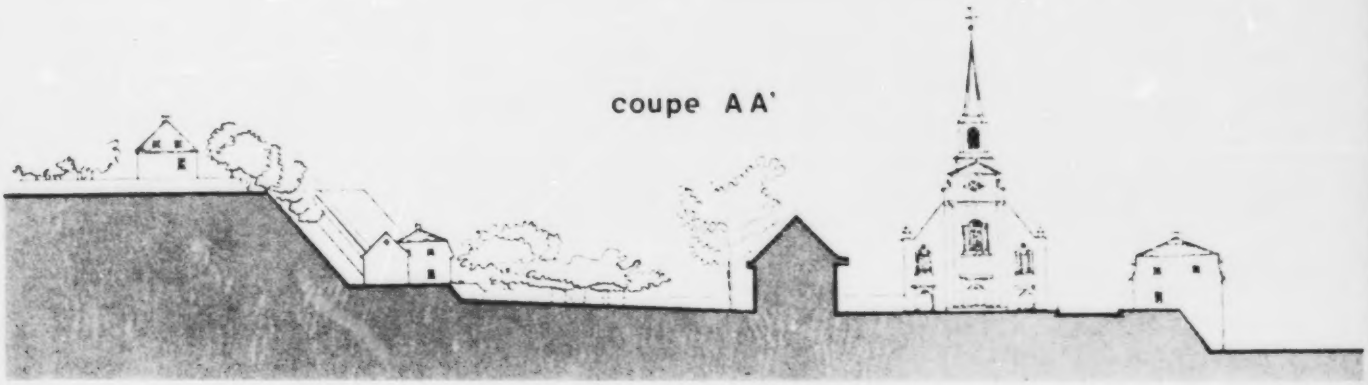

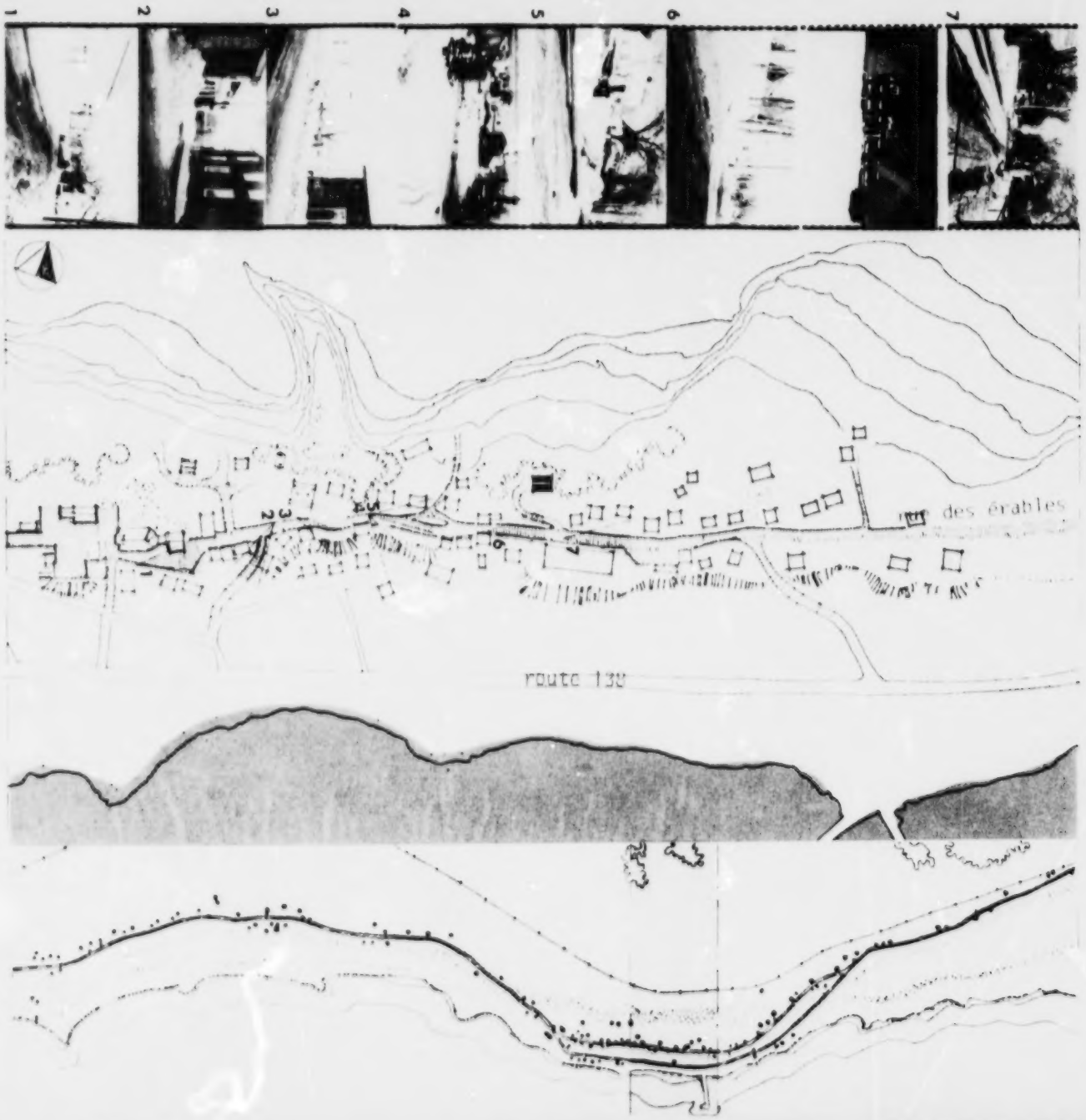
1
2
3
4
5
6
7
des érables
route 138

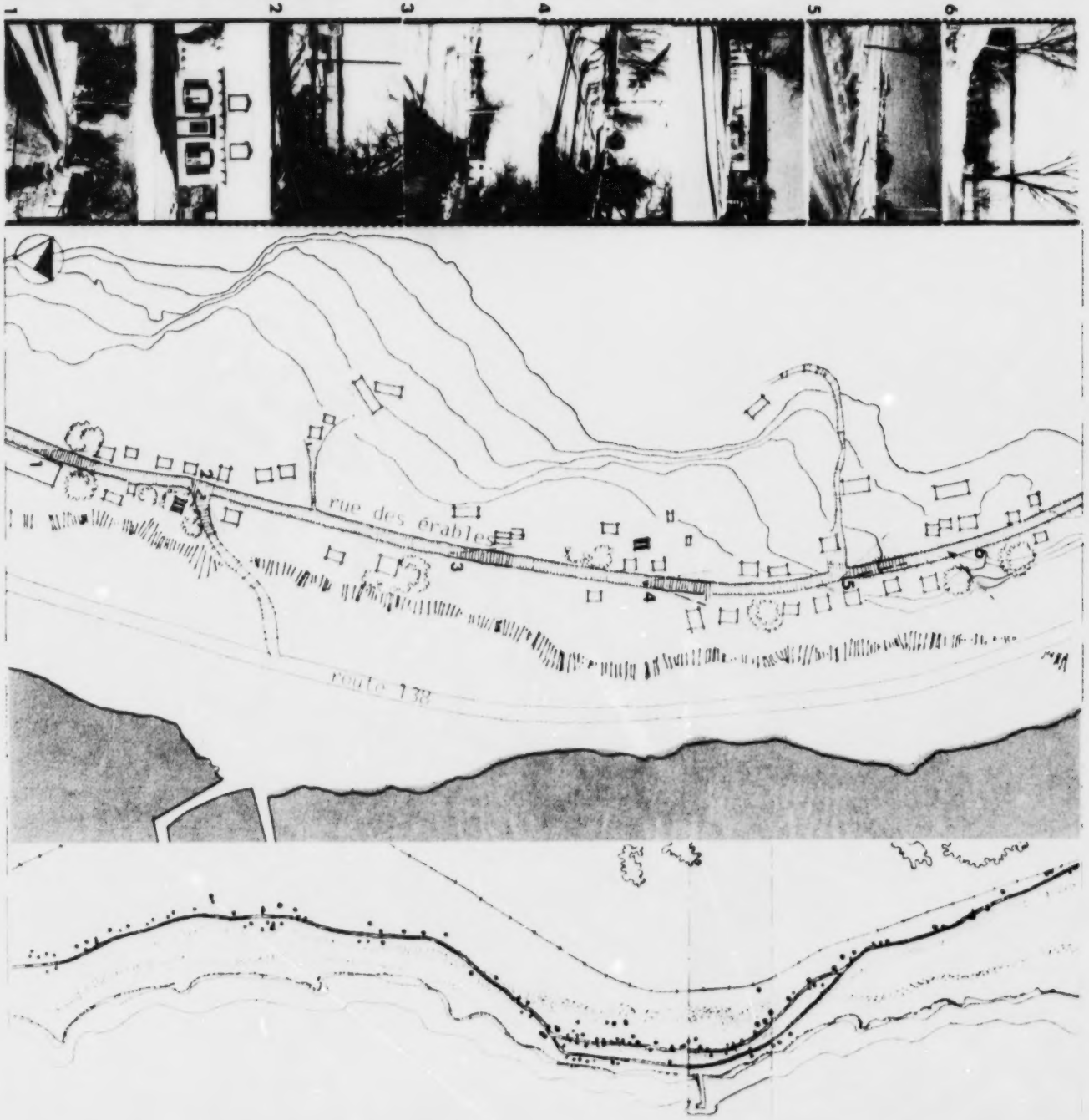
1
2
3
4
5
6
rue des érables
route 138

7
6
5
4
3
2
1
7
6
5
4
3
2
1

6
5
4
3
2
1

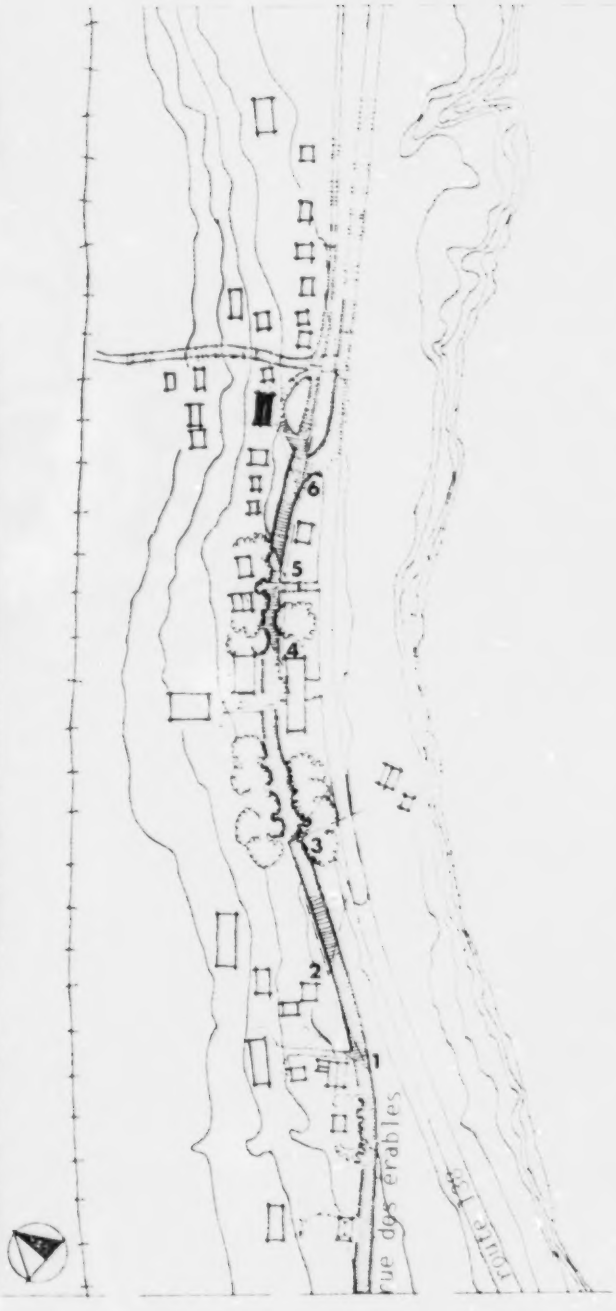
6
5
4
3
2
1
rue des érables

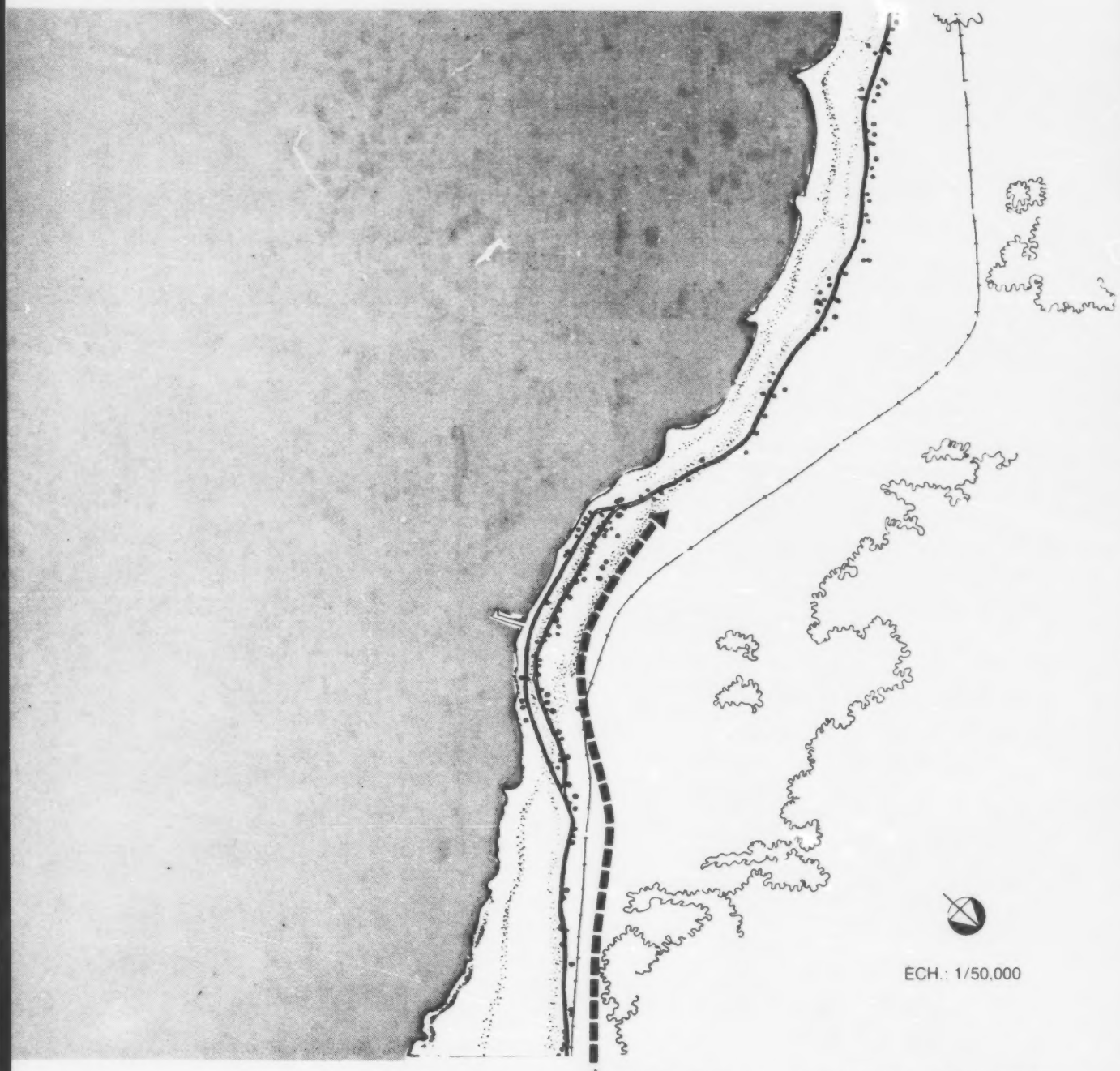
ECH.: 1/50,000
PARTIE II direction OUEST

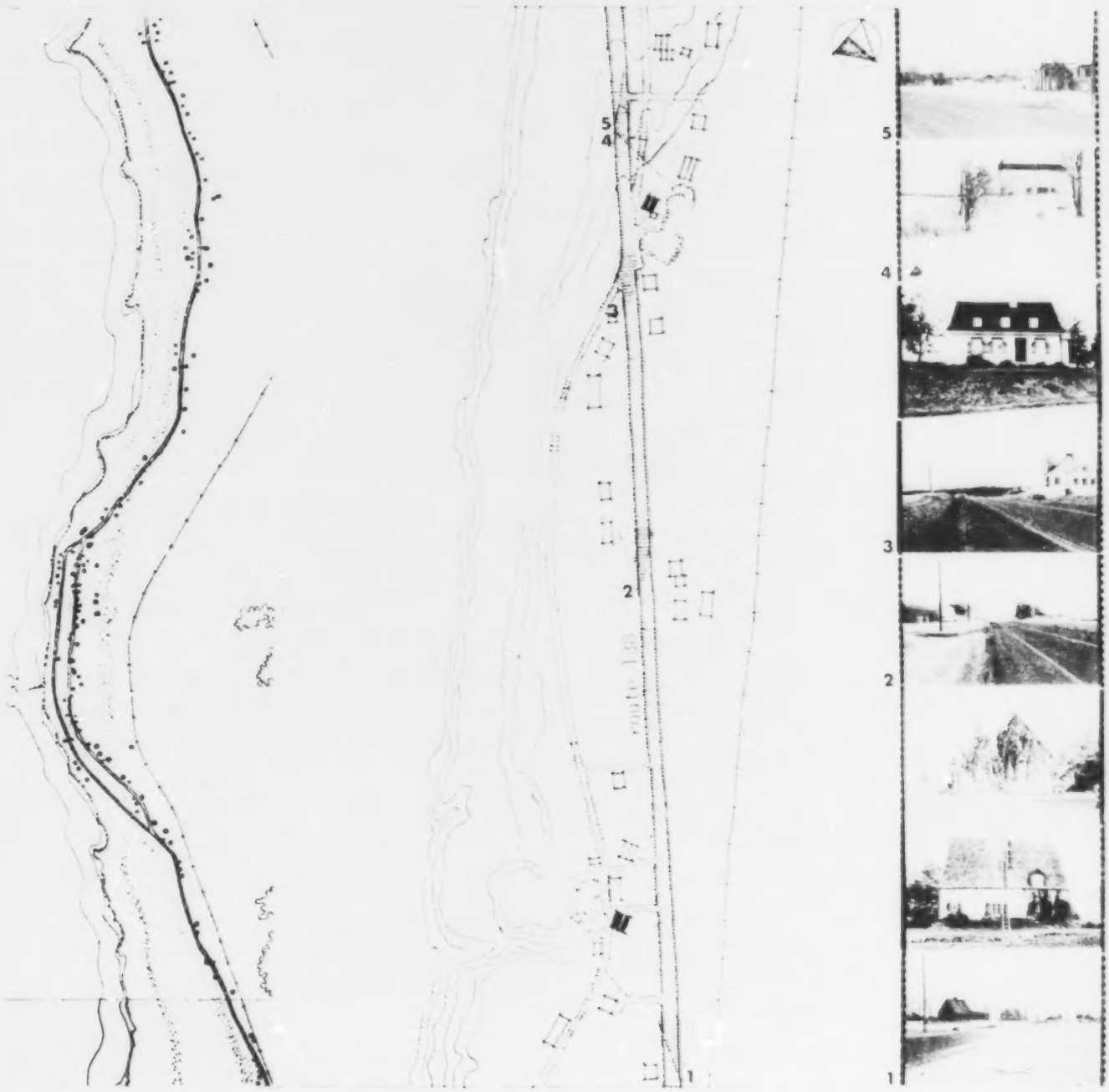
5
4
3
2
1
5
4
3
2
1

5
4
3
2
1

6
5
4
3
2
1

7
6
5
4
3
2
1

Route 138
Rue des érables
1
2
3
4
5
6
7

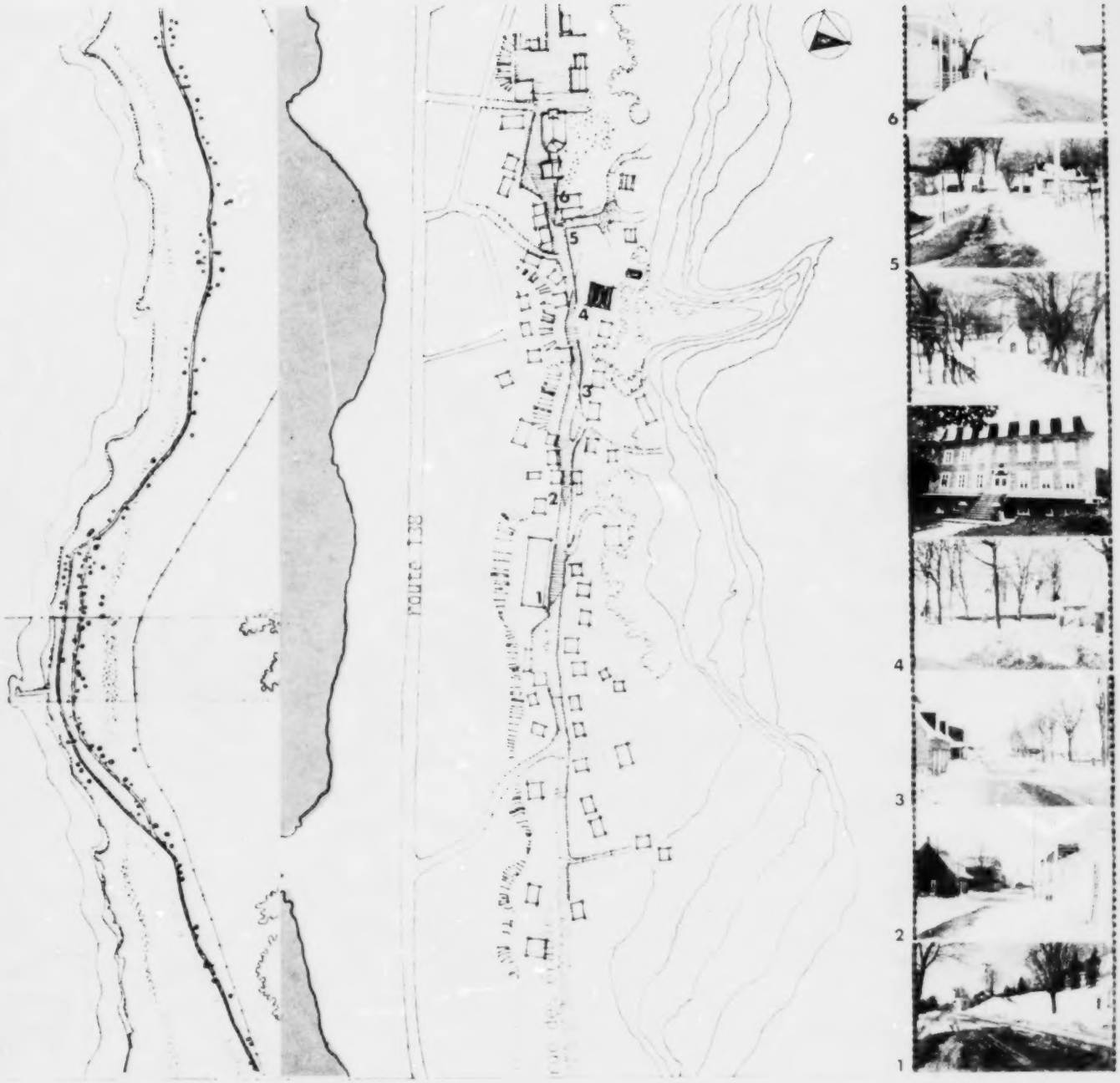
Route 138
1
2
3
4
5
6

1
2
3
4
5

## CONCLUSION

Étant donné le caractère normatif lié au choix des éléments qui constituent les différentes séquences du parcours, rappelons, en terminant, l'intention de cette approche.

La sélection des objets et des points de vue n'a pas pour but de mettre en évidence des «paysages exceptionnels» ou d'éliminer des «arrière-cours disgracieuses». Cependant, cette exploration visuelle demeure essentiellement une recherche du «paysage» c'est-à-dire d'une structure qui relie les éléments multiples du parcours et qui permet d'en dégager non seulement une impression de continuité, mais l'image d'un ensemble.

Il s'agit de fixer dans l'espace pour fin de lecture et d'analyse une expérience qui se déroule dans le temps: le temps du parcours.

Cette expérience est celle du mouvement qui permet de saisir l'ensemble que nous avons tenté de reconstituer.

# PRÉLIMINAIRES

## CATÉGORIES DE BÂTIMENTS

Les édifices anciens de la paroisse de Neuville appartiennent aux grandes catégories de l'architecture domestique, religieuse, commerciale ou industrielle. L'architecture publique n'est pas représentée.

L'architecture industrielle ou commerciale n'est représentée que par deux bâtiments qui ont d'ailleurs perdu leur fonction d'origine: un ancien moulin et une ancienne boutique de forge complètement transformés et modifiés. L'architecture religieuse comporte le presbytère, l'église, le couvent et la chapelle de procession. L'architecture domestique est représentée par 80 bâtiments dont la construction s'échelonne principalement entre 1750 et 1900, la majeure partie des maisons en pierre étant concentrées entre 1785 et 1850 environ. Les bâtiments de ferme, nombreux en milieu rural, ne sont presque pas représentés. Seules ont été inventoriées deux boutiques domestiques, une porcherie et une écurie. Nous avons cependant une bonne idée de la catégorie de bâtiments ayant existé aux XVIII[e] et XIX[e] siècles par le biais d'inventaire après décès[3].

**TABLEAU 1**

**CATÉGORIES D'ARCHITECTURE POUR LA PAROISSE DE NEUVILLE**

| DOMESTIQUE (privée) | | | | | | | RELIGIEUSE | | | | INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE | | PUBLIQUE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Maison | Grange | Étable | Cuisine d'été indépendante[4] (boutique domestique) | Remise | Porcherie | Écurie | Chapelle | Couvent | Église[5] | Presbytère | Boutique de forge | Moulin | |
| 76 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |

3. Voir le marché de construction de bâtiments en annexe B, le 23 novembre 1857.
4. Ce nombre exclut les cuisines d'été adossées à des maisons.
5. Cet édifice n'est pas compris dans notre inventaire mais figure dans celui de G. Morisset.

## CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA MAISON

### SON HOMOGÉNÉITÉ

À première vue, l'architecture domestique de Neuville semble constituée d'édifices hétérogènes difficiles à regrouper par types. Mais tel n'est pas le cas. Les modifications architecturales anciennes ou récentes ont été nombreuses à Neuville comme dans tout le Québec d'ailleurs. Elles contribuent à dissimuler un même type architectural sous des apparences aussi trompeuses que diverses.

Certains immeubles, telles les maisons Denis et Naud, ont été allongés peu après leur construction. Néanmoins, leurs caractéristiques premières demeurent et le volume final, s'il est disséqué et analysé par parties, s'avère conforme à l'architecture traditionnelle de Neuville. C'est aussi le cas des maisons dont le toit mansardé à deux versants a été construit sur un ancien carré de maçonnerie. Ces toits dits «français» ont été ajoutés à la fin du XIX$^{e}$ siècle[6].

Notre première constatation à propos de la maison, c'est l'homogénéité de ses dimensions, de ses proportions, de ses matériaux et de ses procédés de construction. Ces constantes nous ont permis de regrouper la majorité des maisons dans un courant majeur, celui de l'architecture d'inspiration française.

### L'ORIENTATION

L'orientation des édifices prend place dans un axe nord-sud ou nord-est sud-ouest. Le vent du nord-est, le plus froid et le plus violent, semble avoir eu certains effets sur la construction des maisons de pierre. Les murs pignons «nord-est» ou «est» sont fréquemment recouverts de planche horizontale afin de fournir une protection contre le froid et la dégradation. Les maisons Joseph-E. Soulard et Jacques Soulard constituent un cas intéressant: elles possèdent toutes deux un pignon en bois au nord-est, et un pignon en pierre au sud-ouest.

Les laiteries ou dépenses, appuyées au mur arrière des maisons, occupent le coin nord-est de la maison. La même chose pour la plupart des petites fenêtres de dépenses intérieures et les portes d'entrée, situées à l'est de la maison d'inspiration française. Ce cas s'explique possiblement par le plan intérieur de la maison: la porte principale donne dans la cuisine et la dépense occupe une partie de cet espace.

### LA PIERRE

Neuville, appelé autrefois Pointe-aux-Trembles, était reconnu pour sa pierre. On retrouve dans plusieurs marchés de construction de maisons de la Place Royale à Québec la mention «pierre de Pointe-aux-Trembles». On la retrouve aussi dans des marchés du XIX$^{e}$ siècle[7]. C'est une pierre calcaire, de teinte grise, assez facile à travailler par le maçon. Beaucoup de maisons de Neuville sont construites avec ce matériau. On le retrouve en moellon irrégulier dans les quatre murs des maisons d'inspiration française. Dans les façades de maisons québécoises, le moellon est équarri et son parement laissé brut.

6. D'après notre informateur, Michel Angers.

7. «et de faire et reconstruire le dit mur en pierre piquée, de la Pointe-aux-Trembles . . .» (QQAJ, Minutier de P.-H. Faucher, Marché, 23 avril 1842, minute 179).

Maison Pothier: un étage sur la rue des Érables et trois du côté du fleuve (Photo Omer Parent, 1943, I.O.A.)

## ADAPTATION AU TERRAIN

À cause de la forte dénivellation du terrain, on retrouve le long de la rue des Érables plusieurs maisons construites à flanc de côteau, avec un étage du côté de la rue et deux ou trois à l'arrière. Des marchés de construction en font même mention: «Construire . . . une maison de pierre de trente six pieds de long, sur trente deux de large, formant sur la partie du Sud, deux étages de hauteur, dont la première n'excédera point la hauteur du côteau qui se trouvera à la partie du nord»[8]. Cette adaptation à la géographie locale est particulièrement visible depuis le fleuve ou la route 2.

On retrouvera dans les chapitres consacrés à la description des principaux courants architecturaux d'autres particularités qui sont spécifiques à un seul courant architectural comme les procédés de construction des charpentes et la présence de fournils à l'arrière des maisons.

8. QQAJ, Minutier de B. Planté, Marché, 1 décembre 1776.

## COURANTS ARCHITECTURAUX

Il nous est apparu valable, sur un plan méthodologique, de regrouper les maisons à l'intérieur de trois grands courants architecturaux: un courant d'inspiration française, un second proprement québécois et un troisième nord-américain.

La maison en pierre d'inspiration française se situe depuis la deuxième moitié du XVIII[e] siècle jusqu'à 1810 environ. Cela veut dire qu'un type architectural s'est perpétué d'une manière traditionnelle pendant des dizaines d'années sans subir de modifications majeures. Lorsqu'un plan, des proportions, un type de charpente de toit et un aménagement intérieur avaient fait leurs preuves dans un prototype, on reproduisait ce prototype avec de très légères variantes. Veut-on un exemple? Les maisons Joseph-Emmanuel Soulard et Jacques Soulard sont toutes deux en pierre, avec un pignon en pierre et un autre en bois, des dimensions et une orientation semblables. Pourtant il y a plus de 40 ans de différence entre les deux. La deuxième fut construite entre 1800 et 1809 pour Charles Loriot, frère de Pierre Loriot qui habitait la première (Joseph E. Soulard). Dans l'acte de donation que signe Pierre Loriot, père, à l'intention de ses fils Pierre et Charles en 1800, il est mentionné que «L'intention des parties est de bâtir une maison de pierre, une grange et une étable, sur ladite terre de trois arpents et deux perches de front sus donnée, afin que chacun des donataires ait son logement séparément l'un de l'autre...»[9], dans les six années à venir. Le modèle qu'on adopte à ce moment, c'est celui de la maison déjà construite entre 1759 et 1767.

La maison en bois rattachée au courant d'inspiration française semble être apparue un peu plus tard dans le premier quart du XIX[e] siècle. Nos données sont insuffisantes cependant pour établir une datation plus précise.

Les maisons d'inspiration québécoise sont construites en bois ou en pierre. Les exemples en pierre dont nous connaissons les dates sont la maison Whittom (1828), la seigneurie Larue vers 1825[10] et la maison C.X. Larue (1854).

La construction de ces édifices, aux dimensions assez grandes, doit correspondre à un essor économique du début du XIX[e] siècle à Neuville, en particulier celui de l'industrie du bois.

En troisième lieu, nous avons identifié un courant nord-américain, parce que certains types d'architecture correspondent à un tel concept. La maison au toit mansardé, caractéristique de la fin du XIX[e] siècle, est une réalité nord-américaine, importée de France à la suite du renouveau du toit mansardé dans l'architecture publique. De même la maison dite «anglo-normande», appelée ainsi à tort comme s'il avait fallu pour l'obtenir fondre ensemble un style français normand et un style anglais, provient du Haut-Canada.

Dans les trois chapitres suivants, nous allons décrire avec plus de précision les types de bâtiments rencontrés à l'intérieur de ces trois courants d'architecture.

9. QQAJ, Minutier de F.X. Larue, Donation, 30 janvier 1800.
10. D'après des recherches de M. Marc Rouleau de Neuville.

# LA MAISON EN PIERRE D'INSPIRATION FRANÇAISE

# LA MAISON EN PIERRE D'INSPIRATION FRANÇAISE.

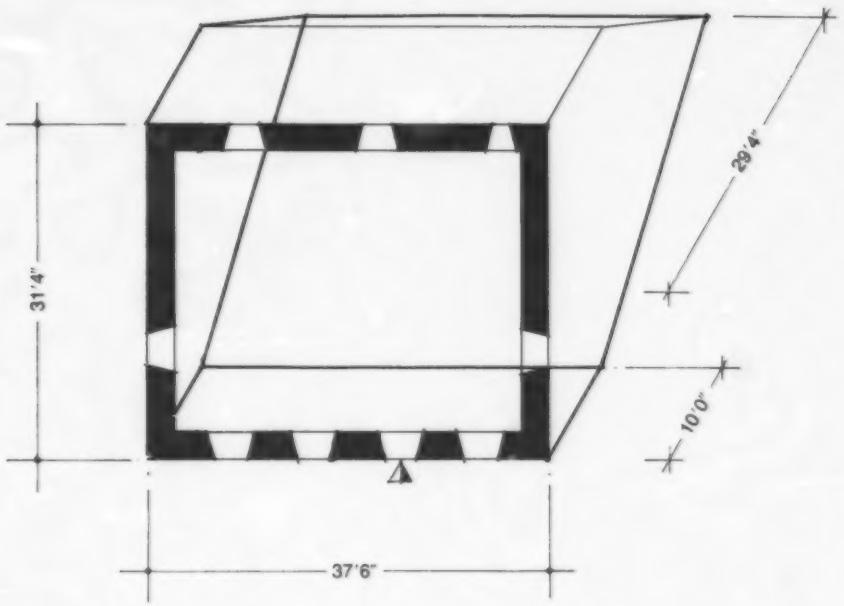


Maison J.-E. Soulard. Plan du rez-de-chaussée et volume.

**PLAN ET MASSE**

La consultation du tableau 2 permettra de retrouver rapidement les dimensions importantes de tous les édifices identifiés comme des exemples types.

La dimension du carré la plus fréquemment rencontrée est celle des maisons Soulard, Anger, Jobin, Longpré, Darveau, Côté et Pothier. La profondeur varie entre 29 pieds et 32 pieds. La longueur varie entre 33 pieds et 39 pieds et 9 pouces.

La maison Joseph-Emmanuel Soulard retient l'attention au premier coup d'oeil à cause de ses proportions d'ensemble. C'est sans contredit le plus bel exemple de l'architecture rurale d'inspiration française à Neuville. Elle mesure 37 pieds et demi de long par 30 pieds 10 pouces de profondeur. Sa hauteur, du solage au faîtage, est presque équivalente à sa profondeur, soit 29 pieds et 4 pouces. Cette maison illustre avantageusement les remarques de Gérard Morisset concernant la simplicité de la maison rurale.

Mais si la plupart des maisons se rattachent à la maison Soulard quant à leurs dimensions, quelques-unes y dérogent. En particulier la maison Bilodeau. De fait, elle n'est qu'un type dont le carré de 31 pieds de profondeur ne diffère des autres carrés que par sa longueur qui est de 50 pieds et 7 pouces. La profondeur reste la même et la structure de la charpente aussi. La portée étant identique, on n'a fait qu'ajouter le nombre de fermes correspondant à la longueur ajoutée à l'édifice.

Le cas des maisons allongées est intéressant. La maison Naud possède actuellement une cheminée centrale prise dans ce qui est devenu un mur de refend à l'intérieur de la maison. La plus vieille partie est comprise entre la cheminée et le mur pignon nord-est de l'édifice. Cette vieille partie correspond à la première maison. Elle constitue l'ancien carré, dont la profondeur, tout à fait habituelle, est de 30 pieds et 10 pouces et la longueur, inusitée, de 22 pieds et demi[11].

Nous avons un autre exemple du même genre, mentionné dans un inventaire et une donation de 1756, pour une maison qui n'existe plus. L'inventaire mentionne une terre sur laquelle il y a «une maison de pierre couverte de planches et bardeaux du côté du Nord-Ouest seulement, ayant un cheminée au milieu contenant la dite maison 40 pieds de long par 20 de large composant quatre appartements . . .»[12]. Une donation survenant deux jours plus tard précise à propos du même corps de bâtiment qu'on pourra «bâtir une maison de pierre par moitié, suivant la prisée et estimation qui sera faite par gens experts et connaissant d'icelle qui est présentement construite sur la dite terre en habitation laquelle appartiendra à son total à Jean Goulet et ce dans six ans pour le plus tard»[13].

11. Voir la maison Naud.
12. QQAN, Minutier de Simon Sanguinet, Inventaire, 11 février 1756.
13. QQAN, Minutier de Simon Sanguinet, Donation, 13 février 1756.

**TABLEAU 2**
**DIMENSIONS**

| TYPE DE MAISON | DÉSIGNATION | CARRÉ | | | | FENÊTRES | | | | ANGLE DU TOIT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Longueur | Profondeur | HAUTEURS | | FAÇADE | | ARRIÈRE | | |
| | | | | Carré | Faîte | H | L | H | L | |
| Toit à 2 rampants 2 baies | Naud (Carré original) | 22'6" | 30'10" | 11' | | 61" | 37" | | | |
| Toit à deux rampants 4 baies | J.E. Soulard | 37'6" | 31' 4" | 10' | 29' 4" | | | | | 51° |
| Toit à deux rampants 4 baies | Angers | 38'6" | 31' | 12' | | 57'6" | 36" | 46" | 35" | 50°45" |
| Toit à deux rampants 4 baies | Jobin | 37'7" | 29' 3" | 9' 5" | | 61" | 36" | 45" | 32" | |
| Toit à deux rampants 4 baies | Longpré | 39'8" | 30' 8" | 10' | 22'11" | 52" | 32" | 44" | 32" | |
| Toit à deux rampants 4 baies | Darveau | 39'9" | 30' | 10' 2" | | 68" | 36" | 55" | 36" | 48° |
| Toit à deux rampants 4 baies | Côté | 36'7" | 32' 3" | 9'10" | | 58'6" | 36" | 52" | 32" | |
| Toit à deux rampants 4 baies | Pothier | 33' | | 8' 6" | | 50" | 34" | | | |
| Toit à 2 rampants 6 baies | Bilodeau | 50'7" | 31' | 10' | | 64" | 37" | 62" | 38" | |
| Toit à croupes 4 baies | Martin | 26'6" | 27' 7" | | | 67" | 34" | | | |

H: hauteur L: largeur

## ORIENTATION

Les maisons situées le long de la rue des Érables présentent leur façade sur cette rue. Les autres maisons situées sur le haut du côteau ou sur le bord du fleuve sont orientées face au fleuve. Dans le cas des maisons situées le long de la route 2, le vieux chemin passait du côté du fleuve et non pas sur l'emplacement de la route actuelle.

Les maisons prennent place dans un axe nord-sud ou sud-ouest nord-est. Nous avons remarqué que l'emplacement supposé de la cuisine et de la dépense est souvent du côté nord-est. D'autres caractéristiques, comme les pignons et leur recouvrement, semblent liées à cette orientation.

## OUVERTURES

Les ouvertures de la maison, leur type, leurs dimensions et leur emplacement revêtent à nos yeux une très grande importance. Ces caractéristiques ont beaucoup aidé à notre classification.

Notre hypothèse veut que la maison française de Neuville possède un nombre pair d'ouvertures en façade: il s'agit de 2, de 4 ou de 6. À cause de ce nombre, la porte ne peut être centrale. Elle est donc déphasée par rapport au centre. Mais ces ouvertures sont généralement réparties à égales distances les unes des autres. Il en résulte une simple ordonnance des ouvertures, sans la symétrie retrouvée dans la maison québécoise.

Les murs pignons renferment un nombre restreint d'ouvertures, réparties sans souci de symétrie. L'arrière de la maison comporte trois ou quatre fenêtres. Celle du nord-est jure très souvent par ses très petites dimensions.

Si on consulte notre tableau des dimensions de la maison, on retrouvera des indications plus précises sur les ouvertures. En façade, la largeur des fenêtres varie entre 34 et 37 pouces. Celle des embrasures arrières, assez semblable, varie entre 32 et 38 pouces et demi.

Ce qui diffère vraiment, au point de devenir une caractéristique, c'est le rapport de hauteur des fenêtres avant et arrière. Les fenêtres avant sont généralement plus hautes que les fenêtres arrières. Cette différence varie entre 6 pouces et demi (maison Côté) et 16 pouces (maison Jobin).

La plupart des chassis de fenêtres sont pris dans un bâti et la partie supérieure de l'ouverture comporte un linteau de bois faisant toute la largeur de l'embrasure. Les maisons Darveau et Le Mas possèdent un cadre en pierre taillée. Le dessus de la porte de la maison Darveau est couronné par une corniche en pierre taillée, sur le modèle de la tablette de la cheminée. C'est un cas exceptionnel qu'il nous a jamais été donné de voir.

Chassis-double à petits carreaux. Cadre en pierre de taille, gravé 1785 dans la clef. Maison Darveau (50 route 2).

Les chassis de fenêtres sont à deux battants et certains sont encore à petits carreaux. D'autres, aujourd'hui à grands carreaux, ont été changés. Les battants de la maison Soulard présentent 2 carreaux de largeur sur 6 de hauteur. Ceux de la maison Darveau, 2 sur 7.

Quelques fenêtres sont encore munies de leurs contrevents. Il s'agit dans ces cas de battants constitués de planches barrées à queue d'aronde. Ils sont pris au cadre par des gonds. Une fois ouverts, des tourniquets les maintiennent en place. Une vieille photographie de la maison Soulard montre l'existence de contrevents à un seul battant à l'arrière.

## TOITURE

Les toitures sont de deux types: à deux versants et à croupes. La majorité des maisons relève du premier type.

La toiture à deux versants présente un angle très aigu dans la maison Soulard, un angle moyen dans la maison Naud et un angle très rabaissé dans les maisons Longpré et Côté. Pourtant, à tous les autres points de vue, ces maisons possèdent un ensemble de caractéristiques très semblables qui les rapproche les unes des autres. Puisque la maison d'inspiration française a existé pendant plusieurs dizaines d'années, il est probable qu'elle a eu tendance, à mesure qu'elle s'engageait dans les premières années du XIX$^{e}$ siècle, à voir certaines de ses caractéristiques diminuer de force. Cette tendance se serait affirmée pour les toitures.

## QUELQUES EXEMPLES D'INCLINAISONS DE TOITS

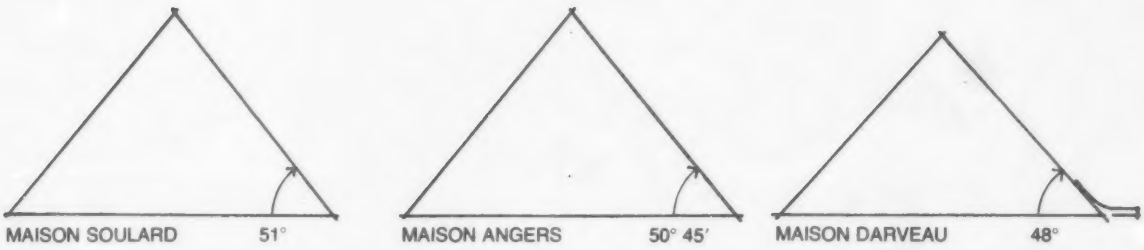


Le toit français le plus fréquent est caractérisé par ses pignons recouverts par les versants, terminant d'affeurement avec le nu du mur. Quelquefois l'extrémité des pannes est visible et le constructeur n'a pas senti le besoin de les dissimuler. Les versants sont terminés droits sur l'aplomb des longs-pans ou débordent légèrement par un léger retroussement ou égoût, grâce au coyau posé sur l'extrémité du chevron. Dans plusieurs maisons le toit a subi de légères modifications qui lui enlèvent son caractère original. Un avant-toit peut avoir été ajouté, particulièrement en façade. Les maisons Côté et Darveau en constituent des exemples. D'autre fois, c'est une corniche très large soulignant la bordure des versants de toits sur le pignon.

Le deuxième type de toit rencontré est à deux versants terminés par des croupes aux extrémités. Le seul exemple est celui de la maison Martin. Un examen de l'intérieur a révélé la présence d'un vieux modèle de charpente, avec enrayures aux extrémités et l'existence d'une cheminée centrale maintenant démolie.

Les accessoires du toit sont nombreux. Certaines maisons devaient posséder des lucarnes mais nous ne pouvons affirmer avec certitude lesquelles sont aujourd'hui d'origine. Sur des photographies anciennes de la maison Soulard prises par Gérard Morisset en 1947, on voit des «dalles» de bois longer le haut des longs-pans pour recueillir l'eau de pluie. Sur la même maison sont encore installées des échelles donnant un accès facile au toit. Sur des maisons dont les pignons sont en bois, comme Henri Angers et Michel Angers, on remarque souvent un petit rejet d'eau en bois, appuyé à des équerres placées sur le chant. Il est situé à la ligne de rencontre du pignon et du mur de maçonnerie.

Les toits sont aujourd'hui recouverts de bardeau ancien ou moderne, ou de matériaux de recouvrement récents facilement disponibles sur le marché. À l'origine, les toits devaient être recouverts ou bien de bardeau, ou bien de planche. De cette dernière possibilité, il ne reste plus d'exemples mais un document notarié de Neuville nous démontre l'existence de ce procédé[14]. Le chaume était aussi utilisé, pour des bâtiments de ferme.

Le toit de la maison Henri Angers, lorsque défait au début du siècle, était recouvert de bardeau sous lequel il y avait des plaques d'écorce de bouleau d'environ un pied et demi carré.

14. « . . . Une maifon de pierre a un étage le comble desfus de vingt deux pieds sur un sens et quinze sur l'autre avec un seul pignon ausfy de pierre jusques au feste, Lad maifon couverte en planches . . .» (QQAN, Minutier de Jacques Pinguet, Inventaire, 4 janvier 1733).

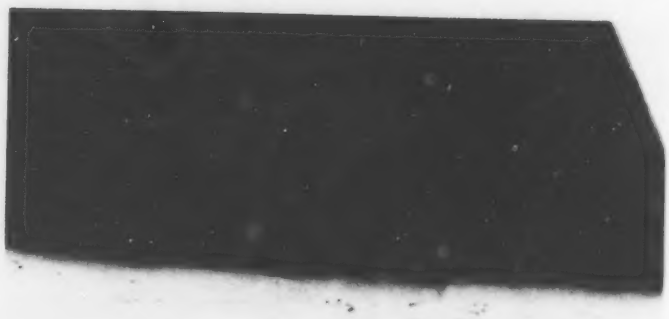

Rejet d'eau sur le mur pignon. Maison H. Angers (231 rue des Érables).

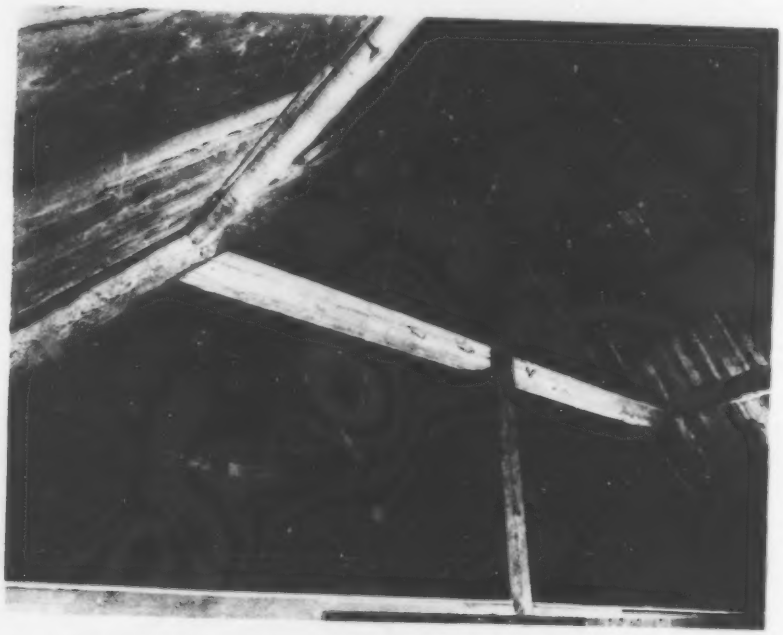

Charpente à deux fermes: arbalétriers, faux-entraits, aisseliers formant croix-de-Saint-André, entretoises, poinçons et pannes. Maison Jasmin.

## CHARPENTE

La charpente est composée d'un nombre variable de fermes, dépendant de la longueur de la maison et de l'existence d'une cheminée centrale. Les fermes présentent à peu près toujours la même portée, soit 31 pieds et se composent essentiellement de deux arbalétriers réunis par un faux-entrait et un poinçon. Les fermes sont reliées entre elles par des pièces horizontales ou entretoises et des pièces verticales obliques ou aisseliers qui, lorsqu'ils se croisent, forment un assemblage en croix-de-Saint-André. Les planches du toit reposent sur des pannes, supportées par les arbalétriers.

Jamais nous n'avons rencontré de fermes avec de véritables entraits, c'est-à-dire des fermes dont l'entrait joint les arbalétriers à leur base. Dans ce type d'assemblage, les poussées s'annulent, alors que dans la ferme avec faux-entraits, une pression vers l'extérieur est exercée sur les murs. Faut-il en conclure que l'absence d'entraits est remplacée par l'action des poutres du plafond qui, logées dans les longs-pans et quelquefois munies d'ancres, empêchent les murs de s'écarter? Cette hypothèse est à étudier.

## CHEMINÉES ET FOURS À PAIN

En fonction de leur localisation, nous avons classé les cheminées en trois types:

a) La cheminée centrale, constituée par une masse de maçonnerie émergeant dans le faîtage du toit, à peu près au centre.
Exemples: les maisons Angers, Jobin et Soulard.

b) La cheminée adossée à un mur pignon. Cas fréquent.

c) La cheminée adossée à un mur de refend. Un marché de construction pour une maison de Neuville[15] passé en 1776, mentionne la construction d'un mur de refend allant de la cave au grenier, dans lequel prend place une cheminée. La maison Labrie est le seul exemple sûr encore existant.

Les éléments de la cheminée sont le foyer, le conduit et la souche. Le foyer est double dans la cheminée centrale, sauf dans le cas de la maison Jobin où le propriétaire affirme qu'il est simple[16]. Les cheminées adossées sont généralement à un seul foyer ou foyer simple. Tous les foyers sont constitués de deux piédroits et d'une plate-bande en pierre taillée. Ces éléments sont en pierre taillée layée ou piquée. Ils ne possèdent pas de régistre de sorte que pour les fermer nous avons rencontré deux procédés.

Dans le premier cas, il s'agit de portes doubles fermant l'ouverture. Dans le second cas, il s'agit d'un vantail en bois qui glisse dans deux rainures horizontales.

Les portes doubles, sans être nécessairement de facture récente, nous ont semblé remonter au XIX$^{e}$ siècle tout au plus. Elles ne font que recouvrir l'ouverture du foyer et ne s'emboîtent pas dans une feuillure. Leur utilisation a peut-être coïncidé avec l'abandon de la cheminée comme moyen principal de chauffage. Par contre, les rainures, clairement taillées dans la maçonnerie, sont un indice sûr de l'utilisation de vantaux de métal ou de bois destinés à fermer le conduit de cheminée au XVIII$^{e}$ siècle.

Le conduit de cheminée est compris dans une masse de maçonnerie de section rectangulaire de largeur égale à celle du foyer au niveau du rez-de-chaussée. Cette masse monte en ligne droite dans le grenier et émerge du toit par une souche. Toutes les souches de cheminées rencontrées à Neuville, qu'elles soient centrales ou adossées, prennent place dans l'axe de faîtage du toit. Cette régularité contraste avec la région montréalaise où, sur une même maison, on peut trouver des souches doubles ou simples situées dans l'axe du faîtage, en chicane ou encore du même côté du toit.

15. QQAJ, Minutier de Bernard Planté, Marché, 1er déc. 1776.
16. Ce foyer est entièrement recouvert et ne permet aucun examen approfondi.

Le matériau utilisé est la pierre traitée de façons diverses. Il y a la grosse souche de moellon terminée par un cordon de pierre. Son apparence est à la fois brute et massive. Elle s'intègre bien à l'ensemble de la maison, construite avec un matériau semblable. Il y a aussi la souche construite en pierre taillée, terminée par un chapeau de maçonnerie. Son apparence est plus soignée. Nous avons retrouvé en France des souches semblables, en Bretagne, dans le Maine et dans le Val de Loire[17].

Une seule cheminée présente un foyer de style, mouluré à même les piédroits et la plate-bande. Il est surmonté d'une corniche, elle aussi moulurée. Ce foyer, trouvé dans la maison Darveau, constitue à Neuville un exemple unique.

Cheminée centrale avec foyer double. Maison L. Tardif (22 route 2).

Foyer de cheminée muni de deux rainures dans lesquelles glisse un vantail de menuiserie. Maison Labrie.

17. J. Feracci et J. Fréal: *Cheminées anciennes*, Éditions Jacques Fréal, Ivry, 1974, pages 44 et 68.

Plusieurs maisons possèdent un four à pain. Nous en avons rencontré trois types:

1. Le four à pain engagé dans un mur de refend, dont la gueule donne à côté du foyer: dans le sous-sol de la maison Lockwell, le foyer est dans le mur pignon et le four à pain juste à côté, dans le mur de refend.
2. Le four à pain constituant une masse autonome, non intégrée à un autre élément d'architecture. C'est le cas du four à pain de l'allonge en bois de la maison Denis.
3. Le type le plus connu, celui où la gueule du four donne dans le fond de l'âtre ou sur la face intérieure du piédroit, n'a été rencontré que dans le foyer de cave de la maison Labrie. C'est un examen de vestiges de construction qui nous permet de croire à son existence car l'ensemble de la structure n'existe plus.

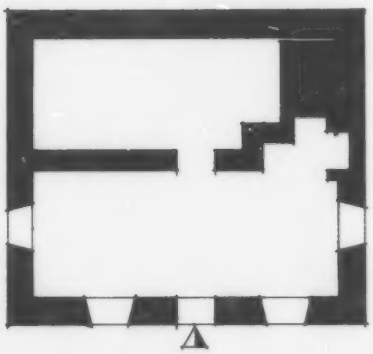

Plan de la cave de la maison Lockwell, estimée au XVIII[e] siècle. Le four à pain et le foyer s'organisent à partir du mur pignon et du mur de refend. Le four est constitué d'une masse de maçonnerie à base rectangulaire, dissociée des murs extérieurs de la maison.

## AMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR

### NIVEAUX

Parlons d'abord des niveaux. Ces maisons comportaient un rez-de-chaussée habité et un grenier non habité servant à l'entreposage de denrées alimentaires ou d'objets. La cave était-elle creusée et habitée? Nous en connaissons quelques exemples: la maison Lockwell dont la cave renferme un four à pain et un foyer[18] de même que les maisons Pothier et Labrie construites à flanc de coteau.

La répartition de l'espace intérieur au niveau du rez-de-chaussée ne nous est pas très connue, sauf pour les maisons Soulard et Angers, où l'aménagement actuel autour d'une cheminée centrale semble ancien.

Une enquête ethnographique, effectuée auprès de l'informateur Michel Angers[19], a apporté les informations suivantes relatives à la maison Angers.

### LA CHEMINÉE

*Elle était placée au centre de la maison et comportait deux ouvertures; un feu du côté de la cuisine et un feu du côté de la salle. D'après l'informateur cette cheminée occupait le quart de la cuisine et était la cause d'une grande perte de chaleur. Même si l'un ou l'autre des deux conduits était toujours bouché par une tôle sur laquelle on plaçait une pierre, ça «halait» beaucoup. L'été, nous dit monsieur Angers «on chauffait au proche et l'hiver le tuyau faisait le tour des chambres et revenait de l'autre bord . . . ça fait qu'on tirait la tôle sur l'autre trou on mettait la pierre dessus.» C'est l'espace occupé par la cheminée et cette perte constante de chaleur qui ont incité l'informateur à la démolir. Il avait d'ailleurs essayé d'entreprendre cette démolition du vivant de son père mais n'avait réussi qu'à provoquer la colère de ce dernier qui était convaincu que «la cheminée tenait le comble pour pas que le vent l'emporte.»*

*En définitive les feux n'avaient aucune fonction (d'autant plus que les travaux de boucherie se faisaient dans l'âtre du hangar) puisque l'on chauffait la maison avec des poêles de fonte à deux ou trois ponts. Le dernier poêle en usage aurait été un poêle de marque «Bélanger» acheté parce que son feu était de grandes dimensions.*

### LE SALON

*Il ne servait qu'en de très rares occasions. Le curé de l'époque, Monsieur Boucher[20], disait: «Vous irez là-dedans quand vous serez mort.»*

### LES CHAMBRES

*Elles étaient communicantes et probablement fort étroites car il fallait circuler aux pieds des lits pour passer d'une pièce à l'autre. Quand l'informateur s'est marié, il occupait la chambre du fond — cette chambre avait une porte — au cas où ils auraient voulu «faire des folies».*

### LE GRENIER

*Il servait uniquement à entreposer le grain mis en poches et à faire sécher la récolte de tabac qu'on accrochait à des perches. Ces perches sont encore visibles dans le grenier de la maison.*

18. Voir la partie sur les cheminées et fours à pain.
19. Enquête effectuée par Bernard Genest le 19 novembre 1974, auprès de Michel Angers, 85 ans.
20. Curé de Neuville de 1890 à 1899.

Armoire en muraille, maison M. Angers (639 des Érables).

ARMOIRE EN MURAILLE

*Elle contenait la vaisselle ainsi que «les trois bols à lait» de chacun des enfants.*

LE HANGAR

*Adjacent à la maison on y avait accès de l'intérieur par une porte. Cette porte existe encore mais elle a été déplacée; c'est celle qui se trouve dans le grenier du hangar actuel et qui permet le passage du hangar au grenier de la maison.*

*Ce hangar comprenait la laiterie, un coin ou faire boucherie, une boutique pour la menuiserie et un autre espace qui servait à remiser le bois.*

## LA LAITERIE

*Il s'agit d'une petite pièce d'environ 12 pieds de large par 20 pieds de long, reposant sur un plancher de bois. Les cloisons consistaient en un simple rang de planches. La laiterie était adossée au mur «est» de la maison et cette partie ne comportait pas de revêtement de planches. Il y avait une petite fenêtre d'une douzaine de carreaux, côté nord, qui permettait la ventilation. Cette pièce conservait la fraîche même en été. On y conservait le lait pendant deux ou trois jours, dans des bols jaunes et blancs qu'on déposait sur des tablettes.*

*Seule la laiterie avait son plancher de bois. Le reste du hangar était sur la terre battue. On y trouvait: l'établi et les outils pour le travail du bois, un four à pain au fond de l'âtre où pendait à la crémaillère un grand chaudron qui servait à «faire chauffer l'eau pour échauder les cochons et pour laver». La porte du four — une simple tôle qu'on poussait avec le tisonnier — s'ouvrait dans le contrecoeur de la cheminée et la voûte débordait à l'extérieur. Comme on faisait boucherie dans ce hangar et qu'on y abattait des bêtes (boeuf et vache) un trou était pratiqué «sur la sole» où passait «la chaîne à billot» qui servait à retenir l'animal quand on l'assommait, le premier coup n'étant pas toujours le bon.»*

Cette enquête ethnographique donne une idée de l'aménagement de la maison Angers et des activités qu'on y pratiquait au début du XX[e] siècle. Elle tient compte d'une sorte de hangar ajouté au côté «est», probablement postérieur à la construction de l'édifice.

Au début, la maison devait se présenter sans aucune addition. Un bref examen de l'intérieur a permis de constater la présence d'un cloisonnement à peu près semblable à celui de la maison Soulard: la porte principale, au sud-est, donne dans une cuisine avec, à gauche, le salon. Une cloison divise la maison sur le long. Elle est appuyée à la cheminée centrale et des cloisons perpendiculaires joignant le mur du fond divisent les chambres.

Le cloisonnement intérieur de la maison Soulard semble ancien mais il est impossible de déterminer s'il est d'origine. L'inventaire après décès de Pierre Loriot en 1832 (en annexe), habitant de cette maison, révèle un ensemble de divisions identiques à celles qu'on connaît aujourd'hui. Ce qui nous apparaît important, c'est de pouvoir conclure à l'existence, au début du XIX[e] siècle, d'une cuisine, d'une chambre au sud-ouest et de cabinets, donc de divisions élaborées. Datent-elles de l'érection du bâtiment? Nous ne saurions l'affirmer mais cela nous paraît possible. La consultation d'inventaires de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle à Neuville démontre clairement que le rez-de-chaussée de la maison peut comporter plusieurs pièces, dont une chambre, une cuisine et deux cabinets.

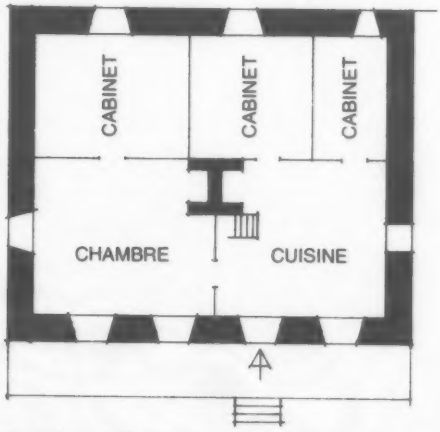


Rez-de-chaussée de la maison J.-E. Soulard. Hypothèse de cloisonnement au début du XIX[e] siècle. Très semblable à celui de la maison Angers.

## L'ESPACE INTÉRIEUR ET SON UTILISATION

Nous avons pu tirer des inventaires après décès, des observations portant sur l'espace intérieur de la maison, soit les pièces et leur utilisation. Elles sont résumées dans un tableau qui regroupe huit inventaires.

On retrouve dans ce tableau les informations suivantes: en première colonne un numéro fait référence aux inventaires fournis en annexe «C» du rapport. La date indiquée est celle à laquelle l'inventaire a été rédigé. La description de la maison porte sur les matériaux du bâtiment, les dimensions et le nombre d'étages. La division des pièces est faite pour chaque bâtiment et le sigle qui l'accompagne précise le type d'activité qu'on retrouve dans chacune d'elles. Ce type d'activité nous est indiqué par la nature des objets énumérés dans les inventaires.

L'examen du tableau nous permet de faire les remarques suivantes:

1. Les activités reliées à la cuisine ne varient pas ou peu au cours des années. Le plus souvent on y prépare et consomme les aliments. Mais à l'occasion la cuisine fait également fonction d'atelier, à preuve l'outillage qu'on y retrouve.
2. La chambre sert au rangement et au repos. Toutefois, s'il y a plusieurs chambres, différentes utilisations leur seront assignées; ainsi la première servira uniquement au repos tandis que la seconde sera utilisée pour la consommation des aliments et le rangement. La même chose s'applique aux cabinets quoique le plus souvent ils sont réservés au repos.
3. Le grenier sert d'entreposage des denrées alimentaires et de vieux meubles ou autres objets dont on ne se servira point durant la saison. Parfois on y retrouve également des pièces propres au divertissement et aux travaux ménagers tels ceux reliés au rouet et ses compléments.
4. On ne fait mention de la salle qu'une seule fois dans les inventaires. Elle sert à la consommation des aliments et au repos.
5. En dernier lieu nous constatons que le cloisonnement intérieur n'est pas fonction de l'âge de la maison mais plutôt des dimensions et des moyens financiers de son propriétaire. Ainsi, deux maisons de petites dimensions, l'une de 1733 et l'autre de 1853, ont la même répartition intérieure: cuisine, chambre et grenier. Par contre, une maison rurale de 1789 (no 5) propriété d'un marchand de Québec, comporte une cuisine, deux chambres, deux cabinets et un grenier.

**TABLEAU 3**

## L'ESPACE INTÉRIEUR ET SON UTILISATION

| No: | DATE | DESCRIPTION DE LA MAISON | RÉPARTITION DES PIÈCES | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Cuisine | Chambre | Cabinet | Grenier | Autre |
| 1 | 12 août 1727 | Maison de pierre<br>couverte de planches<br>18′ × 20′<br>1 étage | | | | | |
| 2 | 4 janvier 1733 | Maison de pierre<br>avec un pignon de pierre<br>couverte de planches<br>22′ × 15′<br>1 étage | (1) I<br>II<br>VI | (1) IV | | (1) V | |
| 3 | 11 février 1756 | Maison de pierre<br>couverte de planches et bardeaux<br>cheminée au milieu<br>40′ × 20′ | (1) I<br>II<br>VI | (1) III<br>IV<br>II | (2) | (1) V | |
| 4 | 26 janvier 1787 | Maison de pierre<br>54′ × 28′<br>1 étage | (1) I<br>II<br>IV<br>VI | (1) Sud-ouest III<br>IV | | (1) V<br>VII | |
| 5 | 27 juin 1789 | Maison de pierre<br>36′ × 34′ | (1) I<br>II | (1) Nord II<br>(1) Sud III<br>IV<br>II | (1) II<br>III<br>(1) Sud-est III | (1) V<br>VI | |
| 6 | 4 avril 1815 | Maison de pierre<br>couverte de bardeaux | (1) I<br>II<br>VI | (1) Sud-ouest III<br>(1) dite mansarde III — IV | (2) derrière la salle II — III<br>(2) derrière la chambre III | (1) V<br>VI<br>VII | (1) salle II<br>III |
| 7 | 11 décembre 1832 | Maison de pierre | (1) I<br>II<br>VI | (1) Sud-ouest III — IV — VII | plusieurs III | (1) V<br>VI<br>VII | |
| 8 | 17 juin 1853 | Maison en bois<br>34′ × 26′<br>couverte de bardeaux | (1) I<br>II | (1) Sud-ouest II — III — IV | | (1) V<br>VI<br>VII | |

LÉGENDE

Signification des chiffres romains:

I — préparation et cuisson des aliments
II — consommation des aliments
III — mobilier de repos
IV — mobilier de rangement
V — entreposage
VI — outillage
VII — divertissement, travaux ménagers.

( ) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pièces.

Les chiffres de la première colonne renvoient aux références des inventaires fournies en annexe «C»

## DÉTAILS D'INTÉRIEUR

On retrouve dans la vieille partie de la maison Naud et dans la maison Soulard des escaliers droits ressemblant à des échelles de meunier. Ils sont enfermés dans une cloison munie d'une porte.

Peu de planchers ont été examinés. Celui du rez-de-chaussée de la maison Labrie est en madrier de deux pouces d'épaisseur. Les madriers munis de rainures des deux côtés alternent avec d'autres munis de languettes. Dans la même maison, un des plafonds est en planche blanchie.

Nous avons rencontré deux types intéressants de portes: les portes d'assemblage, constituées de montants, de traverses et de panneaux, assez nombreuses, et les portes barrées à queue d'aronde. Ce dernier type est utilisé pour des entrées de caves à l'intérieur de maisons, pour une ouverture de cloison et pour une entrée de laiterie dans la maison Jobin.

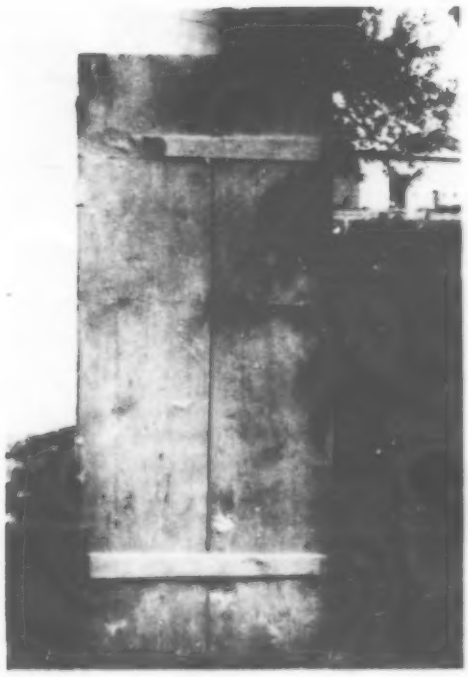

Porte de laiterie à barres à queue d'aronde. Maison R. Jasmin (24 route 2).

Vantail d'armoire. Maison Naud (64 route 2).

Porte d'assemblage (idem).

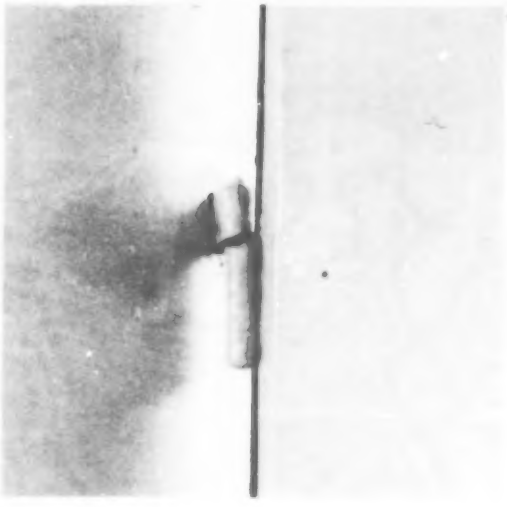

◀Gond (idem).

Verrou (idem).▶

**Plafonds de la maison Labrie (679 des Érables).**

Plafond de madrier sur poutres (cave).

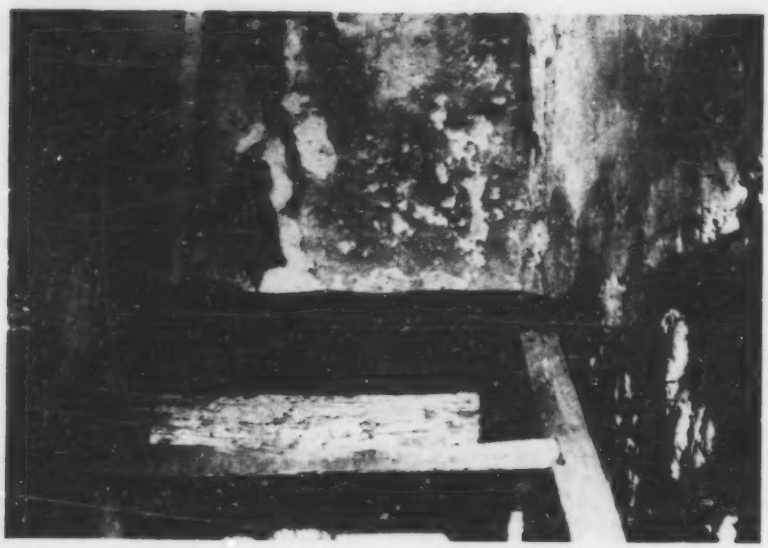

Coupe du plancher du rez-de-chaussée (madrier embouveté).

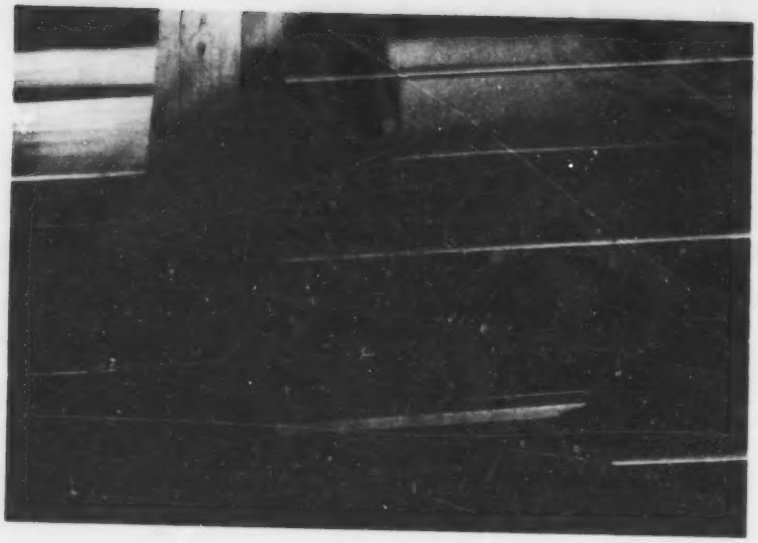

Plafond de planche à couvre-joint sur poutres (rez-de-chaussée).

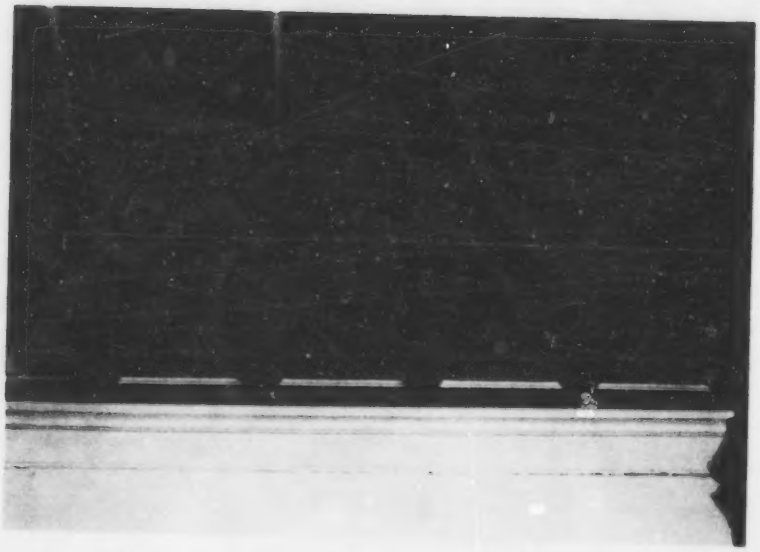

Plafond à caisson (rez-de-chaussée).

**SERRURERIE**

On rencontre les types suivants de pièces de serrurerie:

a) aux fenêtres: des targettes et des gonds.

b) aux portes: des loquets avec des poignées dont les plaques offrent des motifs variés. Des pentures.

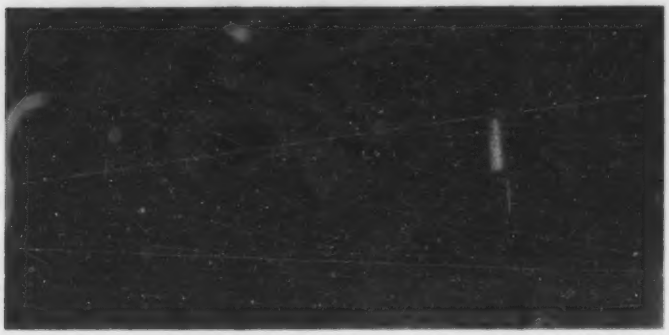

Exemple de penture fréquent dans toutes les maisons françaises et québécoises. Maison C.X. Larue (218 des Érables).

Poignée de loquet avec platine. Porte de grenier. Maison Angers (14 rue Basset).

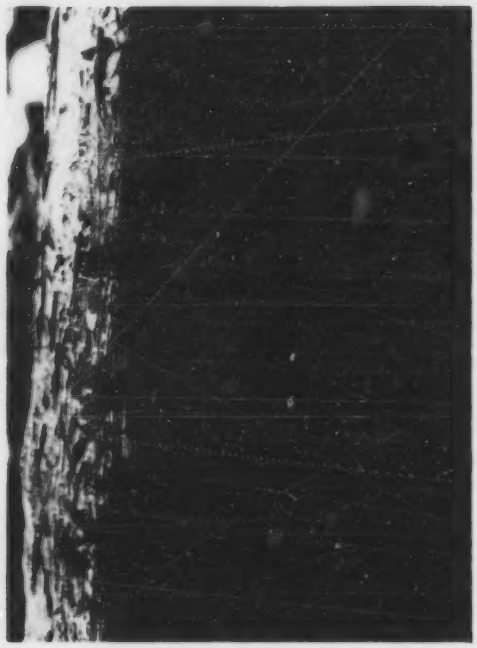

Gond de porte, en forme de S. Porte d'entrée. Maison Naud (69 route 2).

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs de la maison de pierre sont faits de moellon calcaire, gris, assez tendre. Il présente une forme irrégulière mais ses lits supérieur et inférieur sont nets. Si on se fie aux vestiges qu'on retrouve sur les maçonneries, un crépi épais recouvrait les murs: ce crépi remplissait grossièrement les inégalités du mur et constituait une couche de dégrossissage, qu'on devait chauler annuellement. Monsieur Michel Angers nous a lui-même parlé de cette opération qui consistait à recouvrir les murs de chaux vive à l'aide d'un instrument appelé «blanchissoir», constitué d'une petite planche terminée par des crins de porc.

Plusieurs maisons possèdent encore ou possédaient un recouvrement de planche sur le mur pignon nord-est. Nous ignorons cependant la date d'apparition de ce procédé.

La maison en pierre possède quelquefois des pignons en bois, au lieu de pignons en pierre. Cette différence de construction devait être étroitement liée aux moyens financiers de celui qui se faisait construire. Une maison avec des pignons en pierre coûtait cher[21]. Quant à la maison avec un pignon en bois et l'autre en pierre, cette pratique devait être liée soit à une question d'orientation et de climat, soit au désir du propriétaire de conserver la possibilité d'un allongement à la maison ou encore à une tradition locale importée de France. Notons en effet que trois maisons de ce type nous sont connues, soit les deux maisons Soulard ayant appartenu à Pierre et Charles Loriot, fils de Pierre Loriot et une autre maison mentionnée dans un inventaire de 1732, démolie, propriété elle aussi de Pierre Loriot[22].

Dans certains édifices, la pierre de taille est utilisée soit pour la souche de cheminée, soit pour les cadres des ouvertures ou pour les coins de la devanture.

Mur pignon «est» de la maison Pothier recouvert de planche (Photo prise en 1960, I.O.A.).

21. Voir la maison Angers, où la tradition orale confirme cette hypothèse.
22. QQAN, Minutier de Jacques Pinguet, Inventaire, 4 janvier 1733.

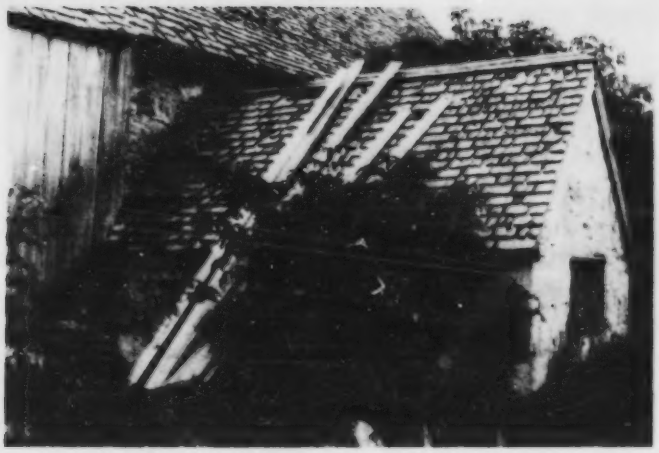

Laiterie adossée, maison Darveau (50 route 2).

**ADDITIONS ET ALLONGEMENTS**

Certaines maisons ont vu leur volume original modifié ou augmenté par de nouveaux volumes. Il s'agit toujours d'allongements ou d'additions à l'édifice principal.

Les cas d'allongement sont au nombre de trois. La maison Denis, allongée dans l'axe, selon les mêmes dimensions que le carré original, en bois. La maison Naud, allongée elle aussi dans l'axe, au moyen d'un carré de maçonnerie de plus grande dimension que la partie originale. La maison Gauvin (55 rue Bourdon), construite en bois, possède elle aussi un allongement de charpente où on trouve un foyer et un escalier menant au grenier.

Quant aux additions, elles consistent surtout en laiteries ou dépenses en maçonnerie, adossées au mur arrière au coin nord-est. Elles sont probablement postérieures car leur maçonnerie n'est pas liée à celle des murs arrière des maisons. Les laiteries des maisons Darveau et Jobin en sont des exemples.

La maison Angers est flanquée d'un hangar où se trouvait une laiterie, un atelier et un foyer avec un four à pain. Le foyer, muni d'un grand chaudron pendu à la crémaillère, servait à faire boucherie.

EXEMPLES TYPES

## MAISON NAUD

### 64 route 2

*(une maison allongée)*

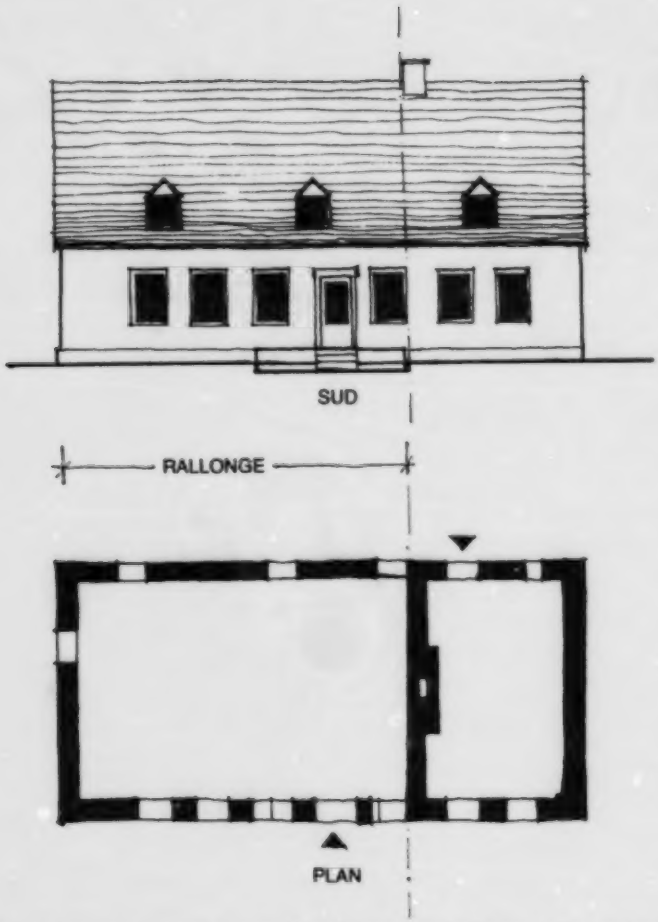


Nous savons que c'était une pratique fréquente à l'Île d'Orléans d'allonger une maison en vue d'augmenter son espace intérieur. L'allongement était fait dans l'axe longitudinal de la maison et les murs, une fois crépis, donnaient l'impression d'un tout homogène.

La maison Naud à Neuville est un exemple d'une maison ayant subi un tel allongement. Les indices à ce sujet sont:

a) la présence d'un mur pignon coupant la maison transversalement au niveau de la cheminée.

b) l'existence de deux charpentes différentes d'un bord et l'autre de la cheminée.

c) l'espace inégal qui sépare les ouvertures d'origine, au nombre de deux, et les cinq autres qui leur sont postérieures.

Le conduit de cheminée fait saillie du côté «est» et le foyer est du même côté. Nous concluons que la maison originale est aujourd'hui délimitée par le carré de maçonnerie compris entre le mur pignon «est» et le mur dans lequel prend place la cheminée. Cette maison avait deux fenêtres d'un côté et une porte et une petite fenêtre de l'autre côté. L'allongement consiste en un carré de maçonnerie percé par 5 ouvertures d'un côté et par 3 ouvertures de l'autre.

Ainsi la maison Naud nous révèle l'existence d'un type de maison aux dimensions très réduites dont l'existence était inconnue à Neuville.

## HISTORIQUE

L'historique de cette maison reste problématique. La chaîne des titres nous fournit bon nombre d'informations sur le bâtiment, mais on ne peut toutefois la dater avec précision. Comme le démontre l'étude architecturale, ce bâtiment est composé de deux parties. Gérard Morisset affirme que la première partie, celle de droite, date du milieu du XVIII[e] siècle et la deuxième, celle de gauche, du début du XIX[e] siècle. Pourtant si l'on en croit les documents que l'on possède, l'affirmation de Gérard Morisset ne tient plus. En effet un inventaire passé en 1787 mentionne la présence d'une maison d'environ cinquante-quatre pieds de front sur vingt-huit pieds de profondeur, mesure française[23]. Ces dimensions correspondent au bâtiment existant. Il est donc inexact de prétendre que la deuxième partie date du XIX[e] siècle puisqu'à la fin du XVIII[e] la maison avait déjà son plein volume.

Parmi les autres documents qui nous apportent des renseignements sur l'immeuble, aucun n'est assez précis pour nous dire quelle partie de la maison serait la première. L'analyse architecturale laisse croire que la partie la plus petite serait la plus ancienne.

D'autre part il est noté dans un acte passé en 1764 «que les donateurs se reservent une chambre au sud-ouest avec le cabinet[24]». Cette observation nous porte à croire que la maison serait déjà à cette date de dimensions assez importantes puisqu'on y retrouve vraisemblablement plusieurs pièces. Si comme on le prétend la plus petite partie était la plus ancienne, elle serait donc antérieure à 1764.

Nous n'avons trouvé aucun autre document qui puisse nous fournir de plus amples informations avant cette date. L'aveu et dénombrement de la Seigneurie de Neuville en 1725 nous informe que Pierre Pluchon possède sur le dit terrain une maison, grange et autres bâtiments[25]. Pierre Pluchon aurait peut-être fait construire cette première partie de 22′6″ × 30′ entre les années 1700 et 1729? Rien ne nous le prouve. Il est aussi possible que Joseph Pluchon ait fait agrandir la maison. La famille Pluchon, qui était très à l'aise, aurait pu se permettre de faire cet agrandissement. La tradition orale pour sa part veut que la deuxième partie, la plus petite, ait été construite au début du XIX[e] siècle pour servir de magasin au chantier de construction alors implanté vers 1840. Seul un curetage complet et des fouilles archéologiques sauraient nous donner une réponse définitive.

23. Voir la chaîne des titres no 11.
24. Voir la chaîne des titres no 12.
25. QQAN, Aveu et dénombrement, Régime Français, 1723-1758, fait Nicolas-Marie-Renaud d'Avènes des Méloizes, Cahier II, vol. I.

CHAÎNE DE TITRES

1. Immeuble acquis
   - Par: *échange*
   - Entre: Wellie Naud et Paul Naud
   - Date: 10 mai 1941
   - Enregistrement: no 99,937, vol. A-112
   - Remarque: Un terrain mesurant 54 pieds de largeur (route 2) et 36 pieds, de largeur en arrière, sur une profondeur de 72 pieds, étant une partie du lot 24.

2. Acquis
   - Par: *donation*
   - De: Zotique à Paul Naud et Wellie Naud
   - Date: 6 juillet 1938
   - Enregistrement: no 94,806, vol. A-105
   - Description: Une terre connue sous le no 24, de deuxarpents de large sur quarante de profondeur, avec la *vieille* maison la grange et le hangar.

3. Acquis
   - Par: *cession de droits successifs*
   - Des: héritiers de Joseph Doré
   - Date: 9 novembre 1914
   - Enregistrement: nos 71,374 - 71,375 - 71,376 - 71,377
   - Description: idem no 2.

4. Acquis
   - Par: *donation*
   - De: Alexandre Doré et Marie Anne Matte à leur fils et beau-fils Joseph Doré
   - Date: 23 novembre 1891
   - Enregistrement: 31,985
   - Description: Une terre située en la première concession ayant deux arpents sur quarante, bornée en front par le fleuve St-Laurent, au Nord-est par Barthélémi Rochette et au Sud-ouest par Elzéar Larue, avec maison, grande étable et autres bâtisses.

5. Acquis
   - Par: *vente*
   - De: François Grenon et dame Caroline Doré à Alexandre Doré
   - Date: 1er mai 1876
   - Devant: P.H. Faucher
   - Enregistrement: no 18,096
   - Description: idem no 4.

6. Acquis
   - Par: *donation*
   - De: Vve J.M. gagné à François Grenon
   - Devant: P.H. Faucher
   - Date: 8 septembre 1863
   - Acte: no 1,304
   - Description: Une terre de deux arpents sur cent vingt de profondeur située en la première, deuxième et troisième concession, bornée devant, par le fleuve St-Laurent, au Nord-est par Samuel Hill et Jean-Bte Tapin, au sud-ouest par Elzéar Larue, avec maison, grange et autres bâtisses.

7. *Inventaire des biens de la communauté*
ayant existé entre Dorothé Gérard et feu Joseph Gagné
Date: 16 et 18 juillet 1831
Devant: F.X. Larue notaire
Dexcription: Une terre de deux arpents sur cent vingt située en la première, deuxième et troisième concession, bornée devant au fleuve St-Laurent, au sud-ouest à Pierre Fluet, Joseph Grenier et Nicolas Godin et au nord-est à Nicolas Tapin, avec une *maison en pierre formant deux chambres, une cuisine et trois cabinets, une étable, une grange couverte en paille,* un fournil et autres bâtiments étant dans un *état très médiocre*.

8. Acquis
Par: *vente*
De: Vve Joseph Métot et Joseph Gagné
Passé devant: A. Parent
Date: 22 octobre 1829
Acte: no 5,282
Description: Une terre de deux arpents par cent vingt de profondeur située en la première, deuxième et troisième concession, bornée devant par le fleuve St-Laurent, au nord-est par Louis Tapin, et au sud-ouest par J.B. Bordeleau, Hyacinthe Grenier et Louis Laroche, avec maison et autres bâtiments.

9. Inventaire des biens de la communauté ayant existé
entre Josephte Gouin et Joseph Métot (fils)
Passé devant: F.X. Larue
Date: 11 avril 1815
Description: *Dépend de la dite communauté,* deux arpents de terre sur cent vingt arpents de profondeur comprenant la première, seconde et troisième concession des terres de la Seigneurie de Neuville, bornés par devant au fleuve St-Laurent, par derrière au bout des dits cent vingt arpents de profondeur, joignant d'un côté au nord-est à Louis Tapin, au sud-ouest, la première concession à Jean Baptiste Bordeleau, la seconde à Hyacinthe Grenier et la troisième à Louis Laroche sur laquelle terre sont construits une maison en pierre, couverte en bardeaux formant chambres, une salle de milieu et cabinets au derrière d'icelles, une étable couverte en paille lambrissée en planche, une écurie aussi couverte en paille, une grange entourée en planches couverte en paille, un fourni construit en pierres couvert en bardeaux et une vieille remise une souille un hangard sur un puit aussi couvert en bardeaux et enfin une petite grange sur le deuxième concession non encore parachevée, le tout ci-dessus en *assez bon état*.
Remarque: Spécification des pièces selon l'inventaire
— cuisine
— la sale
— les cabinets au derrière de la sale
— chambre au sud-ouest
— cabinets derrière la dite chambre
— chambre à coucher des enfants ou mansarde
— grenier

10. Acquis
    Par: *donation*
    De: Joseph Métot à Joseph Métot (fils)
    Devant: Mtre Deschenaux
    Date: 27 janvier 1787
    Description: Une terre de un arpent sur cent vingt à prendre du côté du sud-ouest étant la juste moitié d'une terre de deux arpents par cent vingt arpents de profondeur, bornée en total devant le fleuve St-Laurent au nord-est par Joseph Tapin et au sud-ouest J.B. Bordeleau avec tous les bâtiments construits sur le total de la dite terre.

11. Inventaire des biens ayant existé
    Entre Joseph Métot et la défunte dame Marie Loriot
    Devant: Mtre Deschenaux
    Date: 26 janvier 1787
    Description: Dépend de la dite communauté, deux arpents de front situé en la Seigneurie de Neuville par cent vingt arpents de profondeur bornés pardevant au fleuve St-Laurent par derrière au bout de la dite profondeur joignant d'un côté au nord-est à Joseph Tapin et au sud-ouest à Jean-Baptiste Bordeleau sur laquelle terre il y a une maison constuite en pierre à un étage d'environ *cinquante quatre pieds de front sur vingt huit de profondeur* un fournil aussi batie en pierres d'environ quinze pieds quarré et un corps de bâtiments contenant grange, étable et écurie d'environ cent pieds de front sur vingt cinq pieds de profondeur, un autre petit bâtiment servant de Bergerie d'environ quinze pieds de front sur dix de profondeur.

12. Acquis
    Par: *donation*
    De: Joseph Pluchon à Joseph Métot
    Devant: Jacques Gouget
    Date: 12 novembre 1764
    Description: Une terre de deux arpents sur cent vingt de profondeur, bornée devant par le fleuve St-Laurent au nord-est Joseph Tapin et au sud-ouest Etienne Bordeleau, avec tous les bâtiments dessus construits à savoir: une maison en pierre, un fournil dit grange une étable et autres bâtiments.
    Remarque: Les donateurs se réservent une chambre au sud-ouest avec le cabinet.

13. *Contrat de mariage:*
    Entre: Joseph Pluchon et Thérèse Larue
    Devant: Notaire Hiché
    Date: 17 février 1729
    Remarque: Au même contrat, donation par la veuve de Pierre Pluchon à son fils de tous ses biens meubles et immeubles dont un arpent de terre. L'autre arpent lui a été légué par donation de son père, mais ce contrat n'en précise pas la date.

14. Acquis
    Par: *concession*
    De: Jean-François Bourdon à Sébastien Liénard dit Durbois
    Date: 30 mai 1672
    Devant: G. Rageot. Cahier no 12. Concessions de la Seignerie de Dombourg
    Description: Concession de deux arpents sur quarante arpents de profondeur, bornés au Sud-ouest par Antoine Bordeleau et au Nord-est par Tapin.

## MAISON JOSEPH-E. SOULARD

### 7 route 2

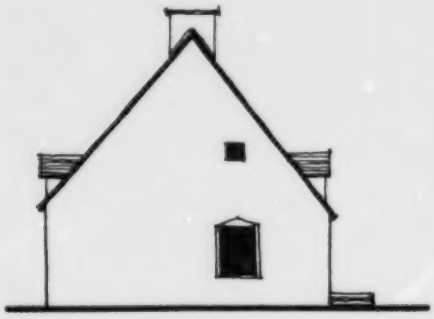

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

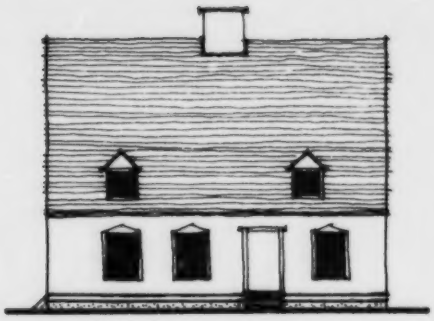

FAÇADE (SUD)

Le plan général est de forme rectangulaire, sans annexe ou élément hors-oeuvres. Le toit est à deux versants et ne déborde ni les murs gouttereaux ni les murs pignons. Les surfaces sont simples et bien proportionnées.

OUVERTURES

Sur la façade principale, il y a trois fenêtres et une porte, constituant une ordonnance régulière. Les fenêtres de l'élévation arrière sont différentes: deux semblent moins hautes. Une autre, à l'extrême gauche, de petites dimensions, devait correspondre à une dépense ou à une laiterie à l'intérieur du bâtiment. Les murs pignons renferment un nombre réduit d'ouvertures (1 ou 2), probablement disposées en accord avec les besoins et les activités intérieures de la maison, donc, sans souci d'une ordonnance des ouvertures à l'extérieur. Les fenêtres sont constituées de chassis à deux battants, munis de petits carreaux: 12 par vantail. Certaines sont encore munies de contrevents de facture récente.

Il est intéressant de noter que dans le vantail pris dans son ensemble, il y a 2 carreaux sur la largeur et 6 sur la hauteur. C'est une proportion de ⅓, fréquente dans l'architecture rurale des XVII[e] et XVIII[e] siècles en France[26].

TOIT

Le toit est à deux versants inclinés pour donner un angle très aigu. La souche de cheminée est centrale, dans l'axe de faîtage du toit. La retombée des deux versants de toits sur les murs gouttereaux ne comporte aucune saillie de type avant-toit ou égout. Elle ne fait que dépasser légèrement les murs pour permettre un écoulement extérieur des eaux. C'est le type de pignon de l'architecture rurale française[27].

On distingue des équerres récentes en bois, destinées à supporter une «dalle» sur le versant arrière. Une photographie prise par Gérard Morisset en août 1947 montre qu'une dalle parcourait tout le mur de la façade.

26. Georges Doyon et Robert Hubrecht: *L'architecture rurale et bourgeoise en France,* Paris, Fréal 1967, page 35.
27. Georges Doyon et Robert Hubrecht: *L'architecture rurale et bourgeoise en France,* Paris, Fréal, 1967, page 35.

## CHEMINÉE

La cheminée est placée au centre de la maison et la souche est dans la ligne de faîtage du toit. Son plan est à peu près carré. Le foyer est double. À l'extérieur, la souche d'aspect assez massif est terminée par un cordon de pierre fréquent dans l'architecture du XVIII[e] siècle dans la région de Québec.

## DIVISIONS INTÉRIEURES

L'intérieur de la maison nous étant demeuré inaccessible, nous ne pouvons pas apporter de considérations définitives à ce sujet. Les étages sont le rez-de-chaussée et le grenier. Le plancher du grenier est supporté par des solives.

## DÉTAILS DE CONSTRUCTION INTÉRIEURE

1. Charpente: non visitée.
2. Escalier menant au grenier: il est complètement fermé. On y a accès par une porte.
3. Cloisons intérieures: les portes de cloisons donnant accès à la cuisine[28] sont entourées de chambranles surmontées d'un panneau d'assemblage pris dans la cloison. L'ensemble constitué par ces deux éléments s'apparente beaucoup à la notion de «placard», entendue au XVIII[e] siècle dans le sens d'un décor d'architecture entourant une porte. Ce détail de décoration, à notre connaissance, est rare dans la maison rurale au Québec.
4. Certaines portes sont du type «barré à queue d'aronde» fréquent au XVIII[e] siècle, mais dont on retrouve peu d'exemples aujourd'hui.
5. Dans la cuisine les vantaux de fenêtres sont munis de targettes.

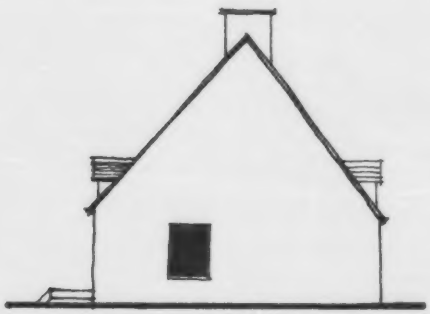

ÉLÉVATION LATÉRALE (EST)

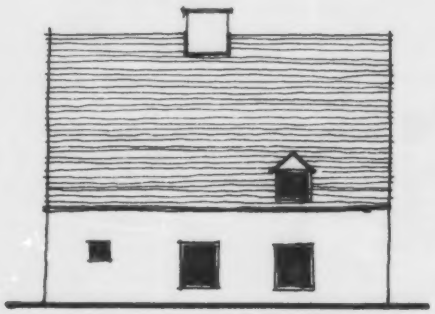

ÉLÉVATION ARRIÈRE (NORD)

28. La seule pièce que nous ayons pu apercevoir.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs semblent constitués d'un mélange de moellons et de pierres des champs d'origine sédimentaire. Il s'agit probablement de la pierre de «Pointe aux Trembles[29]», employée dans toute la région de Québec et mentionnée dans plusieurs marchés de construction de maisons au XVIII[e] siècle, dont la Place Royale. Elle provenait des carrières de Neuville.

Les surfaces intérieures, dans la cuisine, sont enduites et recouvertes de tapisserie. À l'extérieur, la façade est crépie et le mur arrière est constitué de joints appuyés laissant apparent une partie du parement des pierres. Un des murs pignons est entièrement recouvert de planches et de papier brique, afin de prémunir la maison contre les vents. L'autre mur pignon est partiellement crépi.

## ORIENTATION

La maison est parallèle à l'ancien chemin royal. Ce que nous voyons de la route aujourd'hui est donc la façade arrière.

## HISTORIQUE

Cette maison date de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle. Depuis 1836 elle appartient à la lignée des Soulard. Auparavant, la famille Loriot y habita durant quelques générations. La maison fut vraisemblablement construite par Pierre Loriot et son fils Charles entre les années 1759 et 1767. L'absence d'un marché de construction nous empêche de déterminer l'année de la construction. Par contre, l'examen des documents cités dans la chaîne de titres nous aide à cerner la période durant laquelle elle fut érigée.

En 1759, soit le 26 février, Pierre Loriot, capitaine de milice, acquiert de Nicolas Denis «une terre de deux arpents deux perches de front sur une profondeur de 40 arpents, avec tous les bâtiments dessus construits, dont une maison de trente pieds sur vingt pieds, de pièces sur pièces ayant une cheminée de pierre et maçonnerie, couverte de planches[30]». Avant de faire cet achat, Pierre Loriot était locataire de cette maison. Le bâtiment situé sur ce terrain n'est certes pas celui qui s'y trouve aujourd'hui puisque l'on fait mention d'une maison de pièces sur pièces. Le 17 avril 1762 le dit Pierre Loriot agrandit sa terre d'un arpent de front sur une profondeur de 40 arpents, par un échange entre lui et Jean Béland[31]. Aucune maison n'est alors mentionnée sur cette partie de terrain. La totalité de sa terre devient alors de 3 arpents deux perches de front sur une profondeur de 40 arpents[32].

Le 30 novembre 1767, Pierre Loriot et Marie Denis donnent à leur fils Charles la totalité de cette «terre et habitation de la contenance de 3 arpents et deux perches sur quarante arpents de profondeur avec tous les bâtiments dont une maison de pierre à un étage de trente pieds par 40 pieds, composant divers appartements ainsi qu'une grange et une étable de bois, le tout neuf et en bon état[33]».

Ce document est le premier faisant mention d'une maison de pierre sur le terrain des Loriot. Par la suite aucun autre titre ne laisse croire à sa disparition ou à une modification majeure. Aussi, nous croyons qu'il s'agit de la maison de Joseph-Emmanuel Soulard. Les précisions spécifiées dans les titres sur la construction de la maison concordent assez bien avec celles de l'analyse architecturale[34] de la maison.

29. Pointe aux Trembles s'est appelé par la suite Neuville.
30. QQAN, Minutier de G. Hodiesne, vente entre Nicolas Denis et Pierre Loriot, 26 février 1759, acte no 3194
31. QQAN, Minutier de Gacques Gouget, échange entre Jean Béland et Pierre Loriot, 17 avril 1762.
32. Aujourd'hui lots 2 et 3 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles enregistré à Cap-Santé.
33. Minutier de Simon Sanguinet, 30 novembre 1767, acte no 2175, donation de Pierre Loriot et Marie Denis à Charles Loriot.
34. Voir la chaîne des titres et l'analyse architecturale de la maison J.-E. Soulard.

CHAÎNE DE TITRES

1. Cadastre: Partie du lot No 2
   Description: Maison en moellons à un étage avec un pignon de pierre et un pignon de bois.

1. Immeuble acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Adjutor Soulard à son fils Joseph Emmanuel Soulard
   Date: 13 septembre 1932, enregistré à Cap-Santé sous le no 132,559
   Remarque: Le terrain légué à une contenance de un arpent sept perches de front sur une profondeur de quarante arpents et est situé en la première concession de la Seigneurie de Neuville, avec maison grange et étable.

2. Acquis
   Par: *donation*
   De: Joseph Soulard et dame Adélaide Drolet à leur fils Adjutor Soulard
   Date: 8 juillet 1893
   Enregistrement: no 33,364, vol. A-40
   Remarque: idem no 1

3. Acquis
   Par: *vente*
   Passé entre: François Soulard et Joseph Soulard
   Devant: Michel Tessier notaire
   Date: 23 juin 1849
   Acte: no 6772
   Description: Une terre de un arpent sept perches de front sur quarante arpents de profondeur, en la première concession de la Seigneurie de Neuville, bornée par devant au fleuve St-Laurent, par derrière au bout de la dite profondeur, du côté nord-est à Jean-Bte Brousseau et du côté sud-ouest à Isaie Loriot, avec maison grange et autres bâtiments.

4. Acquis
   Par: *vente*
   Passé entre: F.-X. Gingras et dame Antoinette Loriot et François Soulard
   Date: 30 mars 1836
   Devant: Michel Tessier notaire
   Description: idem no 3

5. Acquis
   Par: *succession*
   De: Pierre Loriot et Marie Gingras
   Devant: Sam. Proulx notaire
   Date: le 24 septembre 1834
   Description: idem no 3

6. *Inventaire des biens de la succession* de Pierre Loriot et Marie Gingras fait par le notaire F.X. Larue
   Date: 11 décembre 1832
   Remarque: Cet inventaire stipule que la maison est en pierre et en assez bon état. On indique les pièces comme étant: la cuisine, le grenier, une chambre au sud-ouest et des cabinets. On ne mentionne pas les dimensions de la maison[35].

35. Voir copie de l'acte en annexe.

7. Acquis
   Par: *donation*
   De: Charles Loriot et Josephte Godin à leurs fils Pierre et Charles Loriot
   Devant: F.-X. Larue, notaire
   Remarque: L'immeuble est alors de trois arpents et deux perches sur quarante arpents de profondeur, borné par devant, au fleuve St-Laurent du côté sud-ouest à Joseph Alary du côté nord-est à Josephte Morand, avec maison, grange, étable et autres bâtiments. D'autre part, le 6 novembre 1809, lors du partage entre Pierre et Charles Loriot, passé devant F.-X. Larue (notaire), Pierre Loriot acquiert la moitié du côté nord, avec une maison de pierre, grange étable et autres bâtiments.

8. Acquis
   Par: *donation*
   Entre: Pierre Loriot et Marie Denis et leur fils Charles Loriot
   Devant: Simon Sanguinet
   Date: 30 novembre 1767
   Acte: no 2,175
   Description: Une terre et habitation de trois arpents et deux perches de front sur quarante arpents de profondeur bornée devant au fleuve St-Laurent, derrière à Charles Rognon, côté nord, à la veuve et héritiers de Charles Letartre, côté sud à Joseph Alari, avec une maison de pierres à un étage de trente pieds de long sur quarante pieds de large, composant divers appartements, une grange et étable de bois le tout *neuf et en bon état*.

9. Acquis *(Partie A)*
   Par: *vente*
   Passé entre: Nicolas Denis et Pierre Loriot
   Devant G. Hodiesne
   Date: 26 février 1759
   Acte: no 3,194
   Description: Terre de *deux arpents deux perches* de front sur quarante arpents de profondeur avec tous les bâtiments dont une maison de 30 pieds par 20 pieds de pièces sur pièces ayant une cheminée de pierre et maçonnerie couverte de planches.
   Remarque: Avant cette date Pierre Loriot était locataire de cette maison.

   *(Partie B)* acquis
   Par: *échange*
   Entre: Jean Béland et Pierre Loriot
   Devant: Jacques Gouget notaire
   Date: 17 avril 1762
   Remarque: Béland cède à Loriot un arpent de terre de front sur quarante arpents de profondeur borné devant par le fleuve St-Laurent, aux sud-ouest à Pierre Loriot et au nord-est à la veuve de Charles Letartre, acquis par succession de Charles Letartre.

10. Acquis *(Partie A)*
    Par: *nouvelle concession*
    Devant: Louis Pillard notaire
    Date: 2 juillet 1747
    Fait à: Nicolas Denis
    Description: Terre de deux arpents deux perches de front sur quarante arpents chargé de 4 livres onze sols monnaie de France de cens et rentes.

*(Partie B)* acquis
Par: *vente*
Entre: Pierre Grand Alari et Charles Letartre
Devant: Mtre Chambalon
Date: 23 juin 1710

11. Acquis *(Partie A)*
Par: *donation* (pour une moitié) et par *succession* (pour autre moitié)
De: feu Nicolas Jean Denis à son fils Nicolas Denis
Devant: Mtre Dubreuil
Date: 20 décembre 1730

*(Partie B)* acquis
Par: *concession*, à Pierre Grand Alari
Devant: maître Chambalon
Date: 7 septembre 1707
Remarque: Concession de deux arpents deux perches de front sur le bord du fleuve joignant au nord-est à la ligne seigneuriale de Demaure sur quarante arpents de profondeur. On ne mentionne aucun bâtiment.

**MAISON JACQUES SOULARD**
**9 route 2**

**TYPE:**

Rattachée au type de la maison J.-E. Soulard.

**DESCRIPTION:**

Maison avec un mur pignon entièrement de maçonnerie et l'autre avec un pignon en bois. Il y avait autrefois une cheminée centrale en pierre.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Partiellement modifié à l'intérieur. Quelques détails anachroniques à l'extérieur. Porte arrière ajoutée.

## HISTORIQUE

Cette maison construite d'après le type de la maison J.-E. Soulard, fut élevée entre 1800 et 1809 par Charles Loriot, petit fils de Pierre Loriot et de Marie Denis. Comme on l'a déjà mentionné dans la chaîne des titres de la maison Joseph Soulard, le 30 janvier 1800, Charles Loriot (fils de Pierre) donne à ses fils Charles et Pierre toute l'étendue de terre de trois arpents deux perches de front sur quarante arpents de profondeur avec les bâtiments qui y sont construits. Toutefois on y spécifie que «l'intention des parties est de bâtir une maison en pierre, une grange et une étable sur la dite terre de trois arpents et deux perches, afin que chacun des donataires ait son logement séparément l'un de l'autre et ce d'ici six ans [37]».

D'après le document du 6 novembre 1809, on estime que la maison est terminée puisqu'il y a alors «partage» entre les deux frères Pierre et Charles et que chacun acquiert la moitié du terrain avec une maison et autres bâtiments[38]. La terre de trois arpents et deux perches est ainsi divisée en deux parties d'environ un arpent six perches chacune. La partie nord-est est la première maison de pierre, la grange et autres bâtiments est assignée à Pierre Loriot. Rappelons que c'est sur cette partie, aujourd'hui connue comme étant le lot no 2 du cadastre officiel de la Pointe-aux-Trembles que la maison Joseph-Emmanuel Soulard est construite. Pour sa part, Charles Loriot hérite de la partie sud-ouest avec une maison de pierre, une grange et une étable.

Ces documents témoignent de l'existence d'une deuxième maison de pierre située sur la partie sud-ouest du terrain des Loriot, connue aujourd'hui comme étant le lot no 3 du cadastre officiel de la Pointe-aux-Trembles.

Ici encore, aucun marché de construction ne nous permet de préciser l'année et les détails de la construction. Toutefois l'analyse architecturale de la maison Jacques Soulard démontre qu'il s'agit d'une construction semblable à celle de la maison Joseph-Emmanuel Soulard.

37. QQAJ, Minutier de F.X. Larue, donation de Charles Loriot et Josephte Godin à Pierre et Charles Loriot, 30 janvier 1800.
38. QQAJ, Minutier de F.X. Larue, partage entre Pierre et Charles Loriot, 6 novembre 1809.

CHAÎNE DE TITRES

Cadastre: Partie du lot no 3
Description: Maison de pierre à un étage avec cheminée centrale.

1. Immeuble acquis
   Par: *vente*
   De: Eugène Soulard à Jacques Soulard
   Date: 29 avril 1970
   Enregistrement: no 188,189

2. Acquis
   Par: *vente*
   Entre: Vve Joseph Soulard et Eugène et Jacques Soulard
   Date: 22 juillet 1963
   Enregistrement: no 163,208 - 163, 209
   Remarque: Lot no 3 avec maison et hangar.

3. Acquis
   Par: *mariage et hérédité*
   Entre: Joseph Soulard et sa femme
   Date: 20 mars 1958
   Enregistrement: no 49, 569 - 145, 136
   Remarque: idem no 2.

4. Acquis
   Par: *donation*
   Entre: Chrysante East et dame Marie Desroches à Joseph Soulard
   Date: 27 avril 1907
   Enregistrement: no 48, 358, vol. A-52
   Devant: H. Frédéric Smith
   Acte: no. 2958
   Description: Une terre d'un arpent sept perches, de front sur quarante arpents de profondeur, située au premier rang de la Pointe-aux-Trembles et désignée sous le numéro 3 au cadastre.

5. Acquis
   Par: *vente*
   Entre: Joseph Loriot et M. Chrysante East
   Devant: D. Watters, notaire
   Date: 10 octobre 1876
   Acte: no 7,228
   Enregistrement: no 18,406
   Remarque: idem au numéro 4. On ajoute toutefois que le dit terrain est borné par devant vers le sud au fleuve St-Laurent par derrière vers le nord au terre de la deuxième concession, au sud-ouest par Célestin Lauriault et au nord-est par Joseph Soulard avec une maison, grange et autres bâtiments.

6. Acquis
   Par: *donation*
   Entre: Dame Sophie Loriot à son fils Joseph Loriot
   Devant: A. Beaudry
   Date: 6 juillet 1873
   Acte: no 206
   Enregistrement: no 16,463
   Remarque: idem no 5. Elle a acquis cette terre comme étant la seule héritière d'Isaie Loriot. Nous n'avons pas plus de précisions sur cet acte. Il en est de même pour l'acte par lequel Isaie Loriot en fut propriétaire.

7. Acquis
   Par: *partage*
   Entre: Pierre Loriot et Charles Loriot
   Devant: F.-X. Larue, notaire
   Date: 6 novembre 1809
   Remarque: Partage d'une terre ayant trois arpents et deux perches de largeur sur une profondeur de quarante arpents, bornée devant par le fleuve St-Laurent, au sud-ouest par Joseph Alary et au nord-est par Josephte Morand. *Charles Loriot* hérite alors de la *partie sud-ouest,* avec la maison de pierre, la grange, l'étable et autres bâtiments, alors que la partie nord-est va à Pierre Loriot.

8. Acquis
   Par: *donation*
   De: Charles Loriot et Josephte Godin à Pierre et Charles Loriot
   Devant: le notaire F.X. Larue
   Date: 30 janvier 1800
   Remarque: On spécifie que l'intention des parties est de bâtir une maison de pierre, une grange et une étable sur la dite terre de trois arpents et deux perches, afin que chacun des donataires ait son logement séparément l'un et l'autre, ce d'ici six ans; à cette date il y a partage des biens (voir 7)

9. Pour la continuité de la chaîne des titres, consultez les numéros 8 à 10 inclusivement de la maison Joseph-Emmanuel Soulard. Les documents sont les mêmes.

## MAISON J. ANGERS
## 14 rue Basset

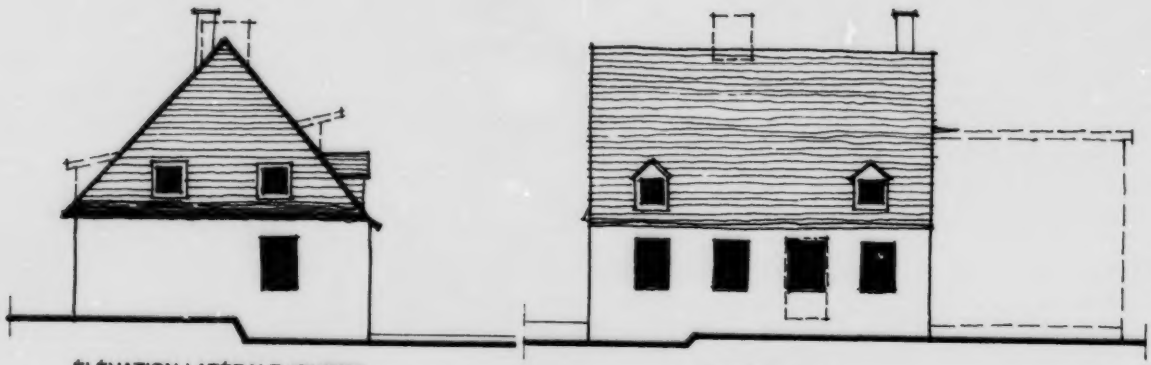

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

FAÇADE (SUD)

### GÉNÉRALITÉS

La maison Angers se rapproche des maisons Soulard, Darveau et Denis par les proportions de son carré et la répartition de ses ouvertures, mais elle diffère par ses pignons construits en bois plutôt qu'en maçonnerie.

### OUVERTURES

Les lucarnes et les fenêtres des pignons ne seraient pas d'origine[39]. Les ouvertures du carré de maçonnerie présentent une ordonnance habituelle. La façade est percée par 4 ouvertures. L'ouverture percée au-dessous d'une pierre datée était autrefois une porte, modifiée par la suite en fenêtre. Le pignon ouest est percé d'une fenêtre à 12 carreaux par vantail, à l'exemple des fenêtres de façade. Sur l'arrière, il y a quatre fenêtres, dont une de forme carrée à 9 carreaux et trois autres de forme rectangulaire. D'après le propriétaire, ces trois fenêtres étaient autrefois à petits carreaux[40].

Quelques ouvertures sont munies de tourniquets destinés à retenir les contrevents une fois ouverts. Ces contrevents, conservés dans une remise, sont du type barré à queue d'aronde, avec deux planches embouvetées. Ils sont munis de gonds.

### CHEMINÉE

La cheminée actuelle est fausse. Il y avait une cheminée à peu près centrale dont la souche interrompait la ligne de faîtage du toit[41]. Cette cheminée, de section carrée, avait un double foyer au rez-de-chaussée. Elle était faite de maçonnerie.

39. Information fournie par l'occupant, Jean Angers et par son père, autrefois propriétaire de la maison.
40. Information fournie par l'occupant, Jean Angers et par son père, autrefois propriétaire de la maison.
41. Idem.

## TOIT

La toiture est à deux versants, avec un angle un peu moins aigu que celui de la maison Soulard. Il n'y a pas d'avant-toit et les versants tombent presque d'aplomb sur les longs-pans[42]. Les pignons sont en bois de charpente recouverts de planches. Au point de rencontre des pignons avec l'aplomb du mur, des petits supports en bois, placés sur le «can» à intervalles réguliers, supportent une sorte de rejet d'eau destiné à éloigner du mur l'écoulement pluvial. Ce détail a aussi été noté sur la maison Henri Angers (231, des Érables).

## CHARPENTE

La charpente est constituée de fermes, comportant chacune deux arbalétriers, un faux-entrait et un poinçon. Les poinçons et la poutre faîtière sont reliés entre eux par des entretoises et des esseliers formant croix-de-Saint-André. Ces pièces de soutien sont absentes entre la troisième et la quatrième ferme pour donner le passage à l'ancienne cheminée.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont de maçonnerie brute et recouverts de crépi. Il est impossible d'en distinguer la sorte de pierre mais il s'agit probablement de pierre calcaire de Neuville. La tradition familiale veut que le premier propriétaire de cette maison ait payé 100 dollars[43] pour sa construction en maçonnerie. L'entrepreneur aurait ensuite offert de construire les pignons en pierre pour 25 dollars de plus, ce qui aurait été refusé par le propriétaire. C'est la raison pour laquelle nous aurions aujourd'hui cette maison dont seul le carré est de maçonnerie.

## PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

Le plan général de l'édifice est rectangulaire. Le bâtiment ajouté au mur pignon «est» est une addition postérieure. Nous sommes en présence, comme dans le cas de la maison Soulard, d'un rectangle de maçonnerie surmonté d'un toit aigu, avec au centre une masse carrée formant la cheminée.

La façade est orientée vers le fleuve, en direction du sud.

## DATE DE CONSTRUCTION

Une pierre située au-dessus d'une fenêtre de la façade donne 1797 comme date de construction.

ÉLÉVATION ARRIÈRE (NORD)

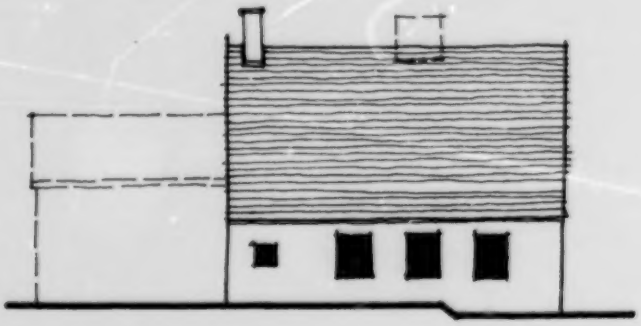

ÉLÉVATION LATÉRALE (EST)

42. Appellation populaire pour murs gouttereaux.
43. S'agirait-il plutôt de piastres ou de livres?

**MAISON M. GRENIER**
**204 des Érables**

**TYPE:**

Rattaché au type de la maison Angers

**DESCRIPTION:**

Maison de maçonnerie avec deux pignons en bois. Charpente composée de fermes avec chevrons-arbalétriers, faux-entraits et poinçon réunies les unes aux autres par des aisseliers et des entretoises. Ouvertures en façade plus hautes que celles de l'arrière. Absence de masse de cheminée.

**ÉTAT DE CONSERVATION:**

Bon

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Les ouvertures de façade ont été modifiées: la porte n'était pas au centre. Une porte a été percée à l'arrière. La souche de cheminée est récente. Il semble que cette maison comportait une cheminée centrale[44].

44. Information provenant du propriétaire.

## HISTORIQUE

Deux contrats de mariage cités dans la chaîne des titres nous incitent à croire que cette maison fut construite par Joseph Grenier fils entre 1766 et 1769[45] Le premier contrat, passé en 1766, lors du mariage de Joseph Grenier (fils) et de Marie Thérèse Vésina, nous informe que Joseph Grenier père lègue une terre à son fils et promet de faire bâtir maison, grange et étable sur le terrain qu'il lui donne, aussitôt qu'ils le pourront. En attendant les époux seront logés chez les parents. Le deuxième contrat passé en 1769, alors que Joseph Grenier épouse en seconde noce Thérèse Delisle, mentionne l'existence d'une maison de pierre à un étage contenant plusieurs appartements, sur le terrain donné. Toutefois, aucune autre information quant aux dimensions de la maison ou autres particularités n'est précisée.

Au cours des années cette maison a subi plusieurs transformations mais quelques éléments, en particulier la charpente, sont typiques des bâtiments construits à Neuville au XVIII[e] siècle.

En raison de ces faits, on peut supposer que la maison fut construite au début du Régime Anglais et qu'elle est contemporaine à la maison J.E. Soulard.

## CHAÎNE DE TITRES

Cadastre: Partie du lot no 28

1. Immeuble acquis
   - Par: *vente*
   - De: Veuve Joseph Grenier (Annette Trudel) à Maurice Grenier
   - Date: 6 juillet 1951
   - Enregistrement: no 124,816
   - Remarque: Partie du lot 28, avec bâtisses.
2. Acquis
   - Par: *testament et avis*
   - De: Joseph Grenier à Annette Trudel
   - Date: 24 octobre 1928, enregistré le 26 février 1938
   - Enregistrement: no 94,188 A-104
   - Remarque: idem no 1.
3. Acquis
   - Par: *donation*
   - De: la veuve Néo-Grenier à Joseph Grenier
   - Date: 28 janvier 1908
   - Enregistrement: no A-51 - 47,155
   - Remarque: idem no 1.
4. Acquis
   - Par: *testament*
   - De: Néo Grenier à Dame Néo-Grenier
   - Date: 19 novembre 1894
   - Acte: no 6,688
   - Devant: le notaire L-P. Bernard
   - Enregistrement: no A-51 - 46,243
   - Remarque: idem no 1. Acquis par testament de Joseph Grenier et Marianne Matte (on n'a pas plus d'information sur cet acte.)

45. Voir numéros 8 et 9 de la chaîne des titres.

5. *Déclaration*
   Devant: Mte Laroche
   De: Joseph Grenier à Ed. Larue Écuyer
   Date: 10 juillet 1835
   Remarque: Il déclare posséder une terre en la première concession seigneurie de Neuville, de un arpent, six perches, douze pieds bornée devant le fleuve St-Laurent, sud-ouest à Alexandre Léveillé, nord-est à André Larue, avec maison, grange et bâtiments.

6. Acquis
   Par: *donation*
   De: Hyacinthe et Josephte Delisle à Joseph Grenier
   Devant: F.-X. Larue
   Date: 30 juillet 1817
   Remarque: Ils lèguent une terre de un arpent par quarante arpents située en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles en la première concession, bornée devant, par le fleuve St-Laurent, au sud-ouest par Alexandre Léveillée et au nord-est par Jean-Bte Bordeleau avec maison, grange, étable. Les donataires se réservent une chambre au sud-ouest avec le cabinet au sud-ouest.

7. Acquis
   Par: *vente*
   De: Joseph Grenier et Thérèse Delisle à Hyacinthe Grenier
   Date: 14 mars 1778
   Devant: B. Planté (notaire)
   Description: Une terre et habitation de un arpent cinquante-trois pieds de front sur quarante arpents de profondeur avec maison, grange, étable, boulangerie et autres petits bâtiments construits sur icelle.
   Remarque: Cette terre est située à Neuville, bornée au nord par Étienne Bordeleau, au sud-ouest par Michel Brousseau, devant par le fleuve St-Laurent, derrière par Étienne Bordeleau.

8. Acquis
   Par: *contrat de mariage portant donation*
   De: Joseph Grenier (père) à Joseph Grenier (fils) et Thérèse Delisle (2e femme)
   Date: 28 janvier 1769
   Devant: Jacques Gouget
   Description: Une terre de un arpent cinquante-six pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée par devant au fleuve St-Laurent, au nord-est par Étienne Bordeleau, au sud-ouest par Jean Grigné, sur laquelle il est construit une grange et une maison de pierre à un étage contenant plusieurs appartements.

9. Acquis
   Par: *contrat de mariage portant donation*
   Devant: J. Gouget
   Date: 30 janvier 1766
   Acte: no 592
   Entre: Joseph Grenier et Marie Thérèse Vesina (1ère femme)
   Remarque: Joseph Grenier père lègue à son fils une terre de un arpent et cinquante-six pieds de front sur quarante de profondeur située en la Pointe-aux-Trembles prenant par devant au fleuve St-Laurent, joignant au nord-ouest à Étienne Bordeleau et au sud-ouest à Jean Grenier. Il est spécifié «que les donateurs ont promis et seront obligés à bâtir sur le dit arpent du dit fleuve une maison, grange et étable aussitôt que leur affaire le permettront. En attendant les dits futurs époux seront logés, nourris, chauffés dans leur maison sans payer aucune choses.»

10. Acquis
Par: *vente*
De: Jean-Bte Bordeleau à Joseph Grenier
Devant: Guyart de fleury
Date: 7 novembre 1758
Acte: no 530
Description: Terre de vingt-deux pieds et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-est par Joseph Pluchon et au sud-ouest par les héritiers d'Antoine Bordeleau plus une part dans les dits bâtiments.

11. Acquis (partie A)
Par: *échange*
Entre: Joseph Grenier et Joseph Bordeleau et Geneviève Guyon.
Devant: Guyart de fleury
Date: 15 mars 1758
Acte: no 439
Remarque: Joseph Grenier échange une terre de un arpent avec bâtiments pour une terre de un demi arpent par quarante à prendre au fleuve St-Laurent, plus un autre arpent en deuxième concession au bout de la même terre, joignant au nord-est à Joseph Pluchon et au sud-ouest à Étienne Bordeleau et Louis Bordeleau. Joseph Bordeleau avait acquis cet immeuble de son père Antoine Bordeleau devant Pillard le 29 décembre 1741.

(partie B)
Par: *vente*
De: Louis Bordeleau à Joseph Grenier
Devant: Guyart de fleury
Date: 15 mars 1758
Acte: no 437
Remarque: Joseph Grenier acquiert un demi quart d'arpent de terre de front par quarante arpents de profondeur, joignant du côté nord à Joseph Pluchon et au sud, aux héritiers d'Antoine Bordeleau.

(partie C)
acquis
Par: *vente*
Entre: Ignace Grégoire et Marie Louise Bordeleau et Joseph Grenier.
Devant: Guyard de fleury
Date: 8 décembre 1757
Acte: no 391
Remarque: Vente des biens meubles et immeubles sans autres spécifications.

Acquis
Par: *concession* à Antoine Bordeleau
Devant: Gilles Rageot
Date: 30 mai 1672
Remarque: Concession de deux arpents de front sur quarante de profondeur dont Joseph Grenier acquiert un arpent ou environ des héritiers d'Antoine Bordeleau. (voir numéro 10).

**MAISON JOBIN**
**20 route 2**

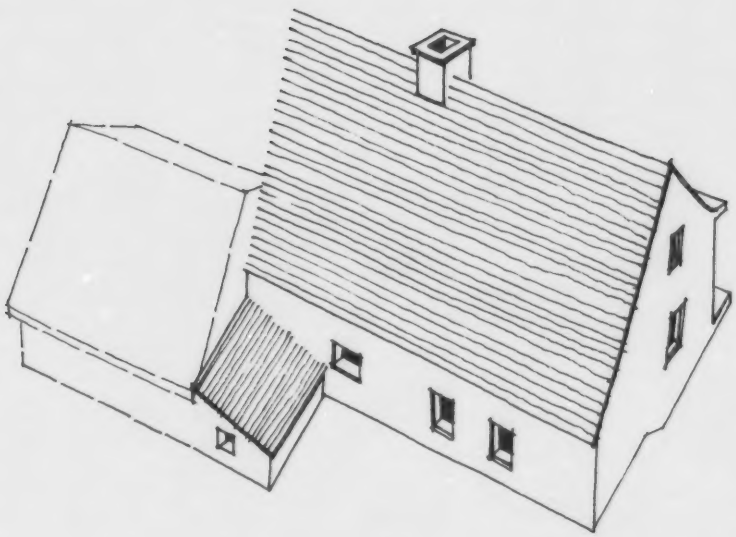

La maison présente un plan rectangulaire. L'annexe située sur le côté de la maison est récente. Une photographie prise par Gérard Morisette en 1947 révèle que la maison n'a pas subi de changements externes.

OUVERTURES

La façade présente quatre ouvertures ordonnées: 3 fenêtres et une porte. Le niveau du plancher du rez-de-chaussée correspond à peu près à celui du sol. Le mur pignon ouest renferme deux ouvertures. Celle du grenier est de plus petite dimension. L'arrière de l'édifice comporte trois ouvertures inégales et celle de gauche ne semble pas originale. Le mur pignon «est» montre une fenêtre de même dimension que celles en façade.

Toutes les fenêtres sont munies de chassis à grands carreaux.

TOIT

La toiture est à deux versants anciennement recouverts de bardeau. L'angle du toit est aigu et s'apparente à celui des maisons Bélanger et Darveau. L'examen de la charpente nous a montré que les arbalétriers de la façade ne comportaient pas de coyau. On peut donc supposer que l'avant-toit a été appliqué à la façade et qu'il s'agit d'un ajout postérieur. Les deux rampants du toit tombaient donc d'aplomb sur les murs gouttereaux, comme dans la maison Soulard.

Les pignons sont en maçonnerie et ne comportent pas de saillie du toit. Sur le pignon «ouest», les extrémités des 3 pannes de chaque versant sont apparentes. L'autre mur pignon est entièrement recouvert de bardeau d'amiante dans le but évident de le protéger du vent nord-est.

## CHARPENTE

La charpente, si on excepte les pignons, est composée de deux fermes: une de chaque côté du conduit de cheminée. Chaque ferme est composée d'un poinçon joint à un faux-entrait. Des liens obliques réunissent les poinçons à la poutre faîtière. Les arbalétriers portent trois pannes sur lesquelles repose un recouvrement de planche.

## CHEMINÉE

La souche de cheminée est faite de moellons et terminée par un cordon. Elle prend place dans l'axe de faîtage du toit et n'occupe pas tout à fait le centre. En coupe, elle présente une forme rectangulaire. À l'intérieur de la maison, au niveau du rez-de-chaussée, correspond la masse de cheminée qui, d'après le propriétaire, n'aurait qu'un seul foyer.

## MURS ET MAÇONNERIE

La façade est crépie. Le mur pignon «ouest» est crépi mais laisse visibles les parements de quelques pierres. L'arrière est crépi à certains endroits tandis qu'à d'autres, il laisse voir une maçonnerie constituée de moellons d'origine sédimentaire et de pierres des champs.

## PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

La maison est orientée vers le fleuve. Le mur pignon est orienté vers l'est. La laiterie ou dépense, comme dans la maison Darveau, est adossée à l'extrémité «est» de l'arrière. Son toit ne semble pas d'origine.

Photographie de G. Morisset (IOA)

## HISTORIQUE

La maison Jobin, qui s'apparente aux maisons Joseph et Jacques Soulard par sa cheminée centrale et ses caractéristiques générales, fut construite vers la fin du XVIII[e] siècle par la famille Loriot.

L'examen des titres de propriété ne révèle aucune mention particulière jusqu'en 1802 mis à part l'existence sur le terrain d'une maison, grange et autres bâtiments. Ce n'est que vers 1769 qu'un acte de donation à l'intérieur de la famille Loriot nous précise qu'il y a sur l'emplacement une maison de «pierre» à un étage de 36 pieds de front sur 28 pieds de profondeur, contenant plusieurs appartements[46].

La maison Jobin est un bâtiment de pierre à un étage de 37′ 7″ de longueur sur 29′ 3″ de largeur. Si on convertit ces dimensions en pieds français, on obtient celles mentionnées dans l'acte de donation de 1769. La similitude entre les caractéristiques architecturales de la maison et les données fournies par ce document nous permet de croire que le bâtiment mentionné à cette époque est le même qui subsiste aujourd'hui.

Pierre Loriot, alors propriétaire de la maison, avait acquis en deux parties l'emplacement connu aujourd'hui comme étant le lot no 9: la première partie, d'un arpent une perche 13 pieds, par un échange d'héritage avec Michel Loriot son frère en date du 25 janvier 1751[47] et la deuxième, de deux arpents trois perches, par une concession accordée par J.B. Deschenaux le 17 décembre 1768[48].

Malheureusement, l'acte passé en 1751 ne donne aucune mention particulière sur la maison. D'autre part, comme cette donation est faite de père en fils, on peut supposer que Joseph Loriot lègue à ses fils Pierre et Michel la maison qu'il habite alors. En 1727, cette maison est décrite dans l'inventaire de feu dame Charlotte Delage sa femme, comme étant une maison de pierre à un étage de 18′ 6″ de long par 24 pieds de de large [49] et cette maison ne correspond pas au bâtiment actuel.

Une autre maison a existé sur le terrain. Il s'agit de la première maison de Pierre Loriot mentionnée dans l'inventaire de feu Marie Jeanne Delage sa première femme.

Elle aussi était de dimensions moindres que le bâtiment actuel[50]. Il nous apparaît donc probable que la maison fut construite après 1751, probablement entre 1768 et 1769. Cette période correspond d'une part avec l'agrandissement du terrain et d'autre part avec la donation faite entre Pierre Loriot et son fils Michel Loriot[51].

Ainsi la maison Jobin serait contemporaine de la maison J.-E. Soulard.

46. QQAN, Minutier de Jacques Gouget, Donation entre Pierre Loriot et Michel Loriot, 7 janvier 1769.
47. QQAN, Minutier de Simon Sanguinet, échange d'héritage entre Michel Loriot et Pierre Loriot le 25 janvier 1751.
48. QQAN, Minutier de Mtre Robin, concession J.B. Deschenaux et Pierre Loriot, le 17 décembre 1768.
49. QQAN, Minutier de François Rageot, Inventaire des biens entre Joseph Loriot époux de feu Charlotte Delage, 12 août 1727.
50. QQAN, Minutier de Jacques Pinguet, Inventaire de feu Marie Jeanne Delage, 14 janvier 1735.
51. Voir les numéros 12 et 13 de la chaîne des titres.

CHAÎNE DE TITRES

Cadastre: Partie du lot no 9
Description: Maison de pierre, à un étage avec pignons de pierre et toit à deux versants.

1. Immeuble acquis
   Par: *vente*
   Entre: la veuve Ovila Jobin et Michel Jobin
   Date: 22 février 1964
   Enregistrement: no 165,458
   Description: Une terre située au premier rang de la paroisse de Pointe-aux-Trembles sous le numéro 9 du cadastre officiel avec bâtisses dessus construites.

2. Immeuble acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Ovila Jobin
   Date: 12 février 1957
   Enregistrement: no 141,785 - 141,786
   Description: idem no 1

3. Acquis
   Par: *vente*
   De: Michel Loriot à Ovila Jobin
   Enregistrement: no 121,177
   Description: idem no 1

4. Acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Joseph Loriot à Michel Loriot
   Date: 4 décembre 1917
   Enregistrement: no 64,289 - 64,290, vol. A-65
   Description: idem no 1

5. Acquis
   Par: *testament*
   De: Dame Joseph Loriot à Michel Loriot
   Date: 1er octobre 1901
   Enregistrement: no 54,307, vol. A-56
   Description: idem no 1

6. Acquis
   Par: *testament*
   De: Prosper Loriot à Joseph Loriot (son frère)
   Date: 4 septembre 1897
   Enregistrement: no 42,343, vol. A-48
   Remarque: Terre de un arpent par quarante de profondeur, étant la partie est du lot no 9.

7. Acquis
   Par: *donation*
   De: Prosper Loriot à Joseph Loriot
   Date: 22 février 1877
   Enregistrement: no 22,346, vol. A-30
   Description: Une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur située en la première concession de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, bornée devant au fleuve St-Laurent, derrière aux terres du deuxième rang, au sud-ouest à Antoine Plamondon et au nord-est au dit donateur, avec maison, grange et autres bâtisses.

8. Acquis
   Par: *donation*
   De: Michel Loriot et dame Euphosie Mercure à Prosper Loriot
   Date: 28 juillet 1849
   Enregistrement: no 11,412
   Description: Une terre de trois arpents de front, sur quarante de profondeur, située en la paroisse de Pointe-aux-Trembles bornée au sud-ouest par Antoine Plamondon et au nord-est, par Étienne Allie, avec maison et autres bâtiments.
   Remarque: En cas d'incompatibilité de caractère, les dits donateurs se réservent «la chambre au sud-ouest de la maison avec deux cabinets au nord d'icelle et la cave».

9. *Déclaration*
   Par: Michel Loriot
   A: Édouard Larue
   Devant: notaire François Laroche
   Date: 10 juillet 1835
   Remarque: Michel Loriot reconnaît posséder «une terre de trois arpents, trois perches et neuf pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-est par les héritiers Trudel et au sud-ouest par Michel Tapin, avec ensemble, la maison, grange et autres bâtiments.»

10. Immeuble acquis
    Par: *donation*
    De: Michel Loriot et Marguerite Germain à Michel Loriot (son fils)
    Devant: F.-X. Larue notaire
    Date: 12 juin 1816
    Remarque: idem no 9.

11. Acquis
    Par: *testament*
    De: Dame Marguerite Germain à son fils Michel Loriot
    Devant: notaire J-Bte Trudel
    Date: 14 juillet 1802
    Remarque: Elle lègue tous ses biens, meubles et immeubles.

12. Acquis
    Par: *donation*
    De: Pierre Loriot et Marie Denis à Michel Loriot
    Devant: Jacques Gouget
    Date: 7 janvier 1769
    Acte: no 914
    Description: Une terre de trois arpents trois perches neuf pieds de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-est par Gabriel Trudelle et au sud-ouest par Jean Goulet, avec une maison de pierre à un étage de 36 pieds sur 28 pieds contenant plusieurs appartements, une grange et une étable.
    Remarque: Les dit donateurs se réservent une chambre, un cabinet et ¼ du grenier du côté nord.

13. Acquis
    Par: *concession*
    Entre: J.B. Deschenaux et Pierre Loriot
    Devant: mtre Louis Robin
    Date: 17 décembre 1768
    Description: Concession d'une terre de *deux arpents trois perches et neuf pieds* sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-est par Gabriel Trudel et au sud-ouest à un arpent du dit Pierre Loriot.

14. Acquis
Par: *échange d'héritage*
Entre: Michel Loriot et Pierre Loriot
Devant: Simon Sanguinet
Date: 25 janvier 1751
Remarque: Contre échange entre Pierre et Michel Loriot d'une terre de un arpent une perche, treize pieds de front sur quarante arpents de profondeur, située au premier rang de Neuville avec tous les bâtiments. Terres acquises de Joseph Loriot devant Simon Sanguinet le 16 janvier 1751.

15. *Échange*
Entre: Pierre Loriot et Jean Goulet
Date: 21 mars 1741
Notaire: Louis Pillard
Remarque: Chacun possède la moitié d'une terre de deux arpents par quarante bornée au nord-est par Joseph Goulet et au sud-ouest par les héritiers de Guillaume Hébert. Jean Goulet échange à Pierre Loriot un arpent de front sur quarante de profondeur joignant à un bout la terre du dit Pierre Loriot, avec une maison de pierre.

16. *Inventaire des Biens*
ayant existé entre Marie Jeanne Delage et Pierre Loriot le 14 janvier 1735
Devant: Jacques Pinguet
Remarque: Marie Jeanne Delage était la première femme de Pierre Loriot. À cette époque ils possédaient un terrain de cinq perches quinze pieds de front sur quarante arpents de profondeur borné au nord-est par Joseph Loriot et au sud-ouest par Pierre Trudel «avec une maison de pierre à un étage comble dessus, de vingt-deux pieds sur un sens et de 15 pieds sur l'autre avec un des pignon aussi de pierre jusqu'au faîte; couverte de planche avec un autre bâtiment de charpente de 43 pieds par 18 pieds de largeur couvert de paille».

17. *Inventaire des biens*
ayant existé entre Joseph Loriot époux de feu Charlotte Delage (père et mère de Pierre Loriot)
Devant: François Rageot
Date: 12 août 1727
Remarque: Une terre de deux arpents, trois perches neuf pieds, sur laquelle terre étaient construites, en plus de divers bâtiments, «une maison de pierre d'un étage de 18 pieds et demi de long sur une largeur de 24 pieds couverte de planches embouvetées neuves, et une vieille chambre de 12 pieds et demi sur 16 et demi de large, couverte de paille à moitié découvert».

**MAISON DENIS**
**662 route 2**

**TYPE:**

Maison avec cheminée centrale, rattachée au type de la maison Jobin.

**DESCRIPTION:**

Maison constituée de deux parties. Une allonge de charpente comprise entre le mur pignon «est» et la cheminée du centre. Un carré original de maçonnerie compris entre le mur pignon «ouest» et la même cheminée. L'allonge comporte un four à pain. Les fermes sont visibles sur le pignon «ouest».

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Bon, à l'extérieur et à l'intérieur. Le four à pain et les contrevents sont des éléments anciens très intéressants. L'intérieur a subi quelques transformations dont la charpente, à cause de l'installation de lucarnes du XX$^{e}$ siècle. D'après le propriétaire actuel, la cheminée aurait été au centre du carré original.

## HISTORIQUE

Nos recherches nous incitent à croire que la maison Denis a été construite dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle par Augustin Matte. Toutefois aucun document ne nous permet de la dater avec précision.

Parmi la documentation accumulée, on note un marché passé en 1717 entre Étienne Magnan fils et Étienne Marchand. Il n'a pu être consulté car il est absent du minutier de François Rageot. Rien nous prouve que ce marché concernait un édifice de la région de Neuville, mais si tel était le cas, il s'agirait probablement de la maison mentionnée lors de l'aveu et dénombrement de 1725[52]. Il est alors stipulé qu'Étienne Magnan fils est propriétaire d'un terrain de 2 arpents de front × 40 arpents de profondeur avec dessus une maison, une grange et une étable. En 1737, l'inventaire après décès des biens d'Étienne Magnan fils mentionne qu'il y a sur le dit terrain de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, une mauvaise maison[53]. On y a inventorié seulement les portes, croisées et gonds, le reste étant dans un état précaire. On peut supposer que cet édifice n'a pu subsister très longtemps par la suite.

Par ailleurs, Augustin Matte, entre les années 1745 et 1753, acquiert par diverses mutations de titres toute la succession d'Étienne Magnan. Chaque portion de terre qu'il achète correspond à ½ de l'ensemble qui correspond à deux arpents de terre × 40 arpents de profondeur. Dans aucun de ces titres nous n'avons noté la présence d'une maison. Par contre en 1777, lors du dénombrement sous le régime anglais, il est spécifié qu'Augustin Matte possède une terre avec une maison et une grange[54]. Nous croyons que cette maison est un nouvel édifice sans relation avec celui mentionné dans l'inventaire de 1737.

En 1754, Augustin Matte a acquis l'ensemble de son terrain et nous avons la preuve qu'en 1760 il est établi à Neuville; auparavant il habitait la Pointe-aux-Écureuils. Il nous apparaît donc plausible qu'il ait fait construire sa maison entre les années 1754 et 1760. La dimension du carré original de 38′ × 32′ et l'existence supposée d'une cheminée centrale apparentent cet édifice aux plus vieilles maisons de Neuville, soit les maisons Soulard et Jobin érigées au début de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle[55]. Les données architecturales concordent avec notre analyse des documents.

## CHAÎNE DE TITRES

1. Immeuble acquis
   Par: *vente*
   De: Marcel Alain à Clément Caron
   Date: 14 novembre 1974
   Enregistrement: no 211,362
   Remarque: Partie du lot 223 avec bâtisses.

2. Acquis
   Par: *vente*
   De: Mlle Jeanne Béland à Marcel Alain
   Date: 17 mars 1952
   Enregistrement: no 126,755
   Remarque: Partie du lot 223 avec bâtisses.

52. QQAN, Aveu et dénombrement du Régime Français, fait par Nicolas d'Avenes des Meloizes, C. II, Vol. I
53. Voir no 18 de la chaîne des titres.
54. QQAN, Aveu et dénombrement sous le régime Anglais, 1777-1782, fait par Joseph Brossard Deschenaux, C.3, folio 420-444.
55. Voir le tableau.

3. Acquis
   Par: *vente*
   De: Eugène Béland (fils) à Mlle Jeanne Béland
   Date: 18 juillet 1947
   Enregistrement: no 113,170, vol. A-129
   Remarque: idem au no 1.

4. Acquis
   Par: *mariage et donation*
   De: Eugène Béland (père) à Eugène Beland (fils)
   Date: 9 juillet 1946
   Enregistrement: no 110,283
   Remarque: idem au no 1.

5. Acquis
   Par: *mariage et donation*
   De: Arthur Béland à J. Eugène Béland
   Date: 10 août 1937
   Enregistrement: no 93,169, vol. A-103
   Remarques idem au no 1.

6. Acquis
   Par: *vente*
   De: Narcisse Denis à J. Eugène Béland
   Date: 23 mai 1921
   Enregistrement: no 69,588, vol. A-72
   Remarque: Une terre au premier rang de deux arpents sur quarante avec bâtisses (no 223).

7. Acquis
   Par: *donation*
   De: Mme F. Denis à Narcisse Denis
   Date: 17 décembre 1898
   Enregistrement: no 37,823, vol. A-45
   Remarque: idem no 6.

8. Acquis
   Par: *testament*
   De: François Denis
   Date: 10 avril 1879
   Enregistrement: no 37,821, vol. A-45
   Remarque: Il lègue tous ses biens meubles et immeubles.

9. Acquis
   Par: *donation*
   De: Athanase Denis son fils à François Denis
   Date: 1er décembre 1855
   Devant: H.-P. Faucher
   Remarque: Terre de deux arpents par quarante de profondeur bornée au nord-est par Jean Bédard, au sud-ouest par Raymond Bernard, avec maison et autres bâtisses.

10. Acquis
    Par: *vente*
    De: Charles Allard à Athanase Denis
    Date: 21 janvier 1836
    Devant: Louis Panet
    Remarque: Terre de deux arpents par quarante, bornée au sud-ouest par Ignace Bernard et au nord-est par Messire Poulin de Courval, avec maison, grange, étable.

11. Acquis
    Par: *échange*
    Entre: Louis Vermet et Geneviève Poulet et Charles Allard et Marguerite Bilodeau
    Devant: Louis Panet
    Date: 4 octobre 1832
    Acte: no 5,009
    Remarque: idem au no 10.

12. Acquis
    Par: *échange*
    Entre: J. Bte Gingras et Marie Thérèse Matte et Louis Vermet.
    Devant: F.X. Larue
    Date: 15 septembre 1794
    Remarque: Terre de deux arpents par quarante arpents, bornée au sud-ouest par Louis Bernard et au nord-est par André Poulet, avec maison, grange, étable.

13. Acquis
    Par: *mariage et donation*
    De: Jean Bte Gingras et Marie-Thérèse Matte portant donation de Augustin Matte
    Devant: B. Planté
    Date: 25 mai 1782
    Remarque: Donation par Augustin Matte de tous les biens mobiliers et immobiliers.

14. Acquis
    Par: *vente et ratification*
    De: François Marois et Madeleine Magnan à Augustin Matte
    Date: 12 août 1766
    Acte: no 638
    Devant: Jacques Gouget
    Remarque: Achat d'une terre de vingt-cinq pieds ou environ par quarante arpents de profondeur étant un septième de la succesion d'Étienne Magnan et Madeleine Dery.

15. *Mariage*
    De: Augustin Matte et M. Thérèse Trépanier
    Devant: Simon Sanguinet
    Date: 11 janvier 1762
    Acte: no 1,496
    Remarque: Augustin Matte a épousé en première noce Madeleine Prou. On mentionne: 1° qu'il sera fait un inventaire des biens ayant existé avec sa première épouse. 2° Il fait donation à sa future épouse de ses biens meubles et immeubles.

16. Inventaire des biens ayant existé entre la communauté de Magdelaine Prou et Augustin Matte
    Devant: Jacques Gouget
    Date: 2 août 1762
    Remarque: Contrairement aux autres inventaires ce dernier ne mentionne aucunement les immeubles appartenant à la dite communauté.

17. Acquis
    Par: *vente*
    De: Magdelaine Dery, veuve Étienne Magnan à Augustin Matte
    Date: 29 décembre 1753
    Devant: C.H. Dulaurent
    Remarque: Achat d'une terre de vingt-cinq pieds par 40 arpents, bornée par devant au fleuve St-Laurent, derrière au fief du dit 40 arpents, au nord-est à Joseph Grenier représentant Michel Constancineau et au sud-ouest à Antoine Pelletier.

18. Acquis
    Par: *vente*
    De: Pillard
    Date: 3 mars 1745
    Remarque: Une portion de terre située à Neuville, juste part de François Magnan dans la succession d'Étienne Magnan.
    Ces documents passés devant Messire Chartier de Lotbinière n'ont pas été retracés:
    11 novembre 1753: Concession à Augustin Matte de 3 arp. de front sur 20 de pronfondeur.
    4 février 1750: Vente de droits successifs par Louis Joly et Angélique Magnan à Augustin Matte.
    12 juillet 1750: Vente d'une portion de terre par Joseph Tellier à Augustin Matte.
    10 juillet 1749: Vente de ½ arpent de front sur quarante de profondeur par Michel Constancineau à Augustin Matte.

19. Inventaire des biens de la communauté ayant existé entre Étienne Magnan et Magdelaine Desy
    Devant: Louis Pillard
    Date: 29 avril 1737
    Description: Dépend de la dite communauté une terre et concession de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur sur laquelle il y a environ quarante arpents en superficie à la charrue sur laquelle il y a une mauvaise maison.

20. *Acte de renonciation* par Magdelaine à la communauté d'Étienne Magnan et elle.
    Devant: Louis Pillard
    Date: 30 avril 1737

21. *Partage* des biens de feu Estienne Magnan avec Magdeleine Desy
    devant: L. Pillard
    Date: 26 juillet 1737
    Remarque: La terre de deux arpents de front sur une profondeur de quarante est partagée comme suit: «les droits des parties étant qu'il appartient aux enfants du premier lit un arpent de front et l'autre arpent tant aux cinq enfants du premier lit qu'à un enfant du second lit et à la dite veuve. La veuve et sa fille ont ainsi la septième partie du tout et les six autres septième aux enfants du premier lit.»

22. Acquis
    Par: *vente*
    De: Magdeleine Desy à Michel Constancineau
    Devant: L. Pillard
    Date: 26 juillet 1737
    Remarque: Le septième d'une terre située à Neuville étant sa juste part dans la succession d'Étienne Magnan.

23. *Marché*
Passé devant: François Rageot
Date: le 8 - 18 ou 28 mars 1717 (la date dans le répertoire est à moitié déchirée)
Entre: Étienne Magnan et Étienne Marchand
Remarque: Cette minute n'a pas été retrouvée dans le greffe de F. Rageot mais on sait qu'Étienne Marchand a travaillé à la construction de maisons, à Neuville.

24. Acquis
Par: *donation* (ratification)
De: succession Étienne Magnan et Élisabeth Migneron à Étienne Magnan (fils)
Devant: Pierre Rivet
Date: 7 juillet 1713
Remarque: Pierre et Thérèse Magnan approuvent la dite donation à condition que leur frère Étienne s'acquitte de toutes les charges portées par cette succession.

25. Acquis
Par: *ordonnance* qui ratifie la donation de tous leurs biens, consentie par Étienne Magnan et Élisabeth Migneron à Étienne Magnan, leur fils à la charge de les loger, nourrir et entretenir leur vie durant.
Donation de la terre, des meubles et bestiaux.
Dans: Cahier des ordonnances, Cahier no 5, p. 39
Par: J. Roudot
Date: le 2 juillet 1711

Acquis
Par: *concession* de Joseph Ruette Sr D'auteuil et de Morıceaux à Étienne Magnan.
Devant: G. Rageot
Date: 12 novembre 1671
Remarque: Deux arpents de front par quarante arpents sur le bord du fleuve St-Laurent.

## MAISON AUGER
### 735 route 2

ÉLÉVATION NORD

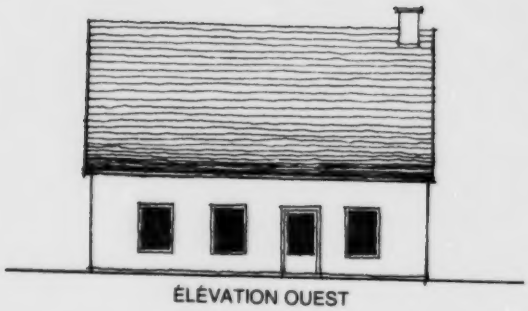

ÉLÉVATION OUEST

Cette maison, dotée de quatre ouvertures en façade, est caractérisée par ses pignons en bois et sa cheminée unique adossée au mur pignon.

CARRÉ

Le carré est de maçonnerie dont les joints ont été refaits à la moderne. La longueur est de 33′ 8″ et la profondeur 27′ 10″, c'est donc dire que ses dimensions sont très légèrement inférieures aux autres maisons françaises avec quatre ouvertures. Le rapport longueur/profondeur reste le même cependant. La hauteur au pignon est de 23′ 7″.

OUVERTURES

La façade est actuellement à l'arrière de l'édifice et donnait sur l'ancien chemin. Il y a quatre ouvertures non symétriques: une porte et trois fenêtres. L'arrière, aujourd'hui la façade, possédait trois fenêtres à l'origine. Celle du centre a été transformée en porte de sortie; les croisées sont toutes de pierre de taille et les fenêtres présentent les mêmes dimensions à l'avant et à l'arrière: 54″ de hauteur et 35″ de largeur.

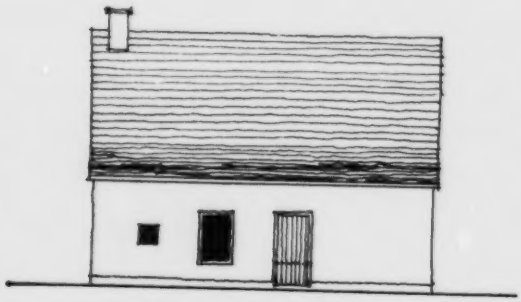

ÉLÉVATION EST

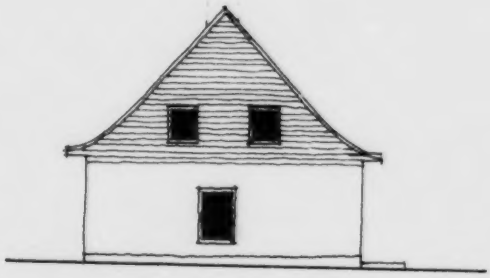

FAÇADE (SUD)

TOIT

Le toit est à deux versants terminé par des renvois d'eau dont nous n'avons pu infirmer l'authenticité.

CHEMINÉE

La maison possède un foyer. La souche de cheminée récente prend place dans l'axe de faîtage du toit.

CHARPENTE

La charpente, en très bon état, constitue un ensemble complexe de plusieurs pièces: fermes avec arbalétriers, faux-entrait et poinçon, reliées par des entretoises et des aisseliers.

## MAISON DARVEAU
**50 route 2**

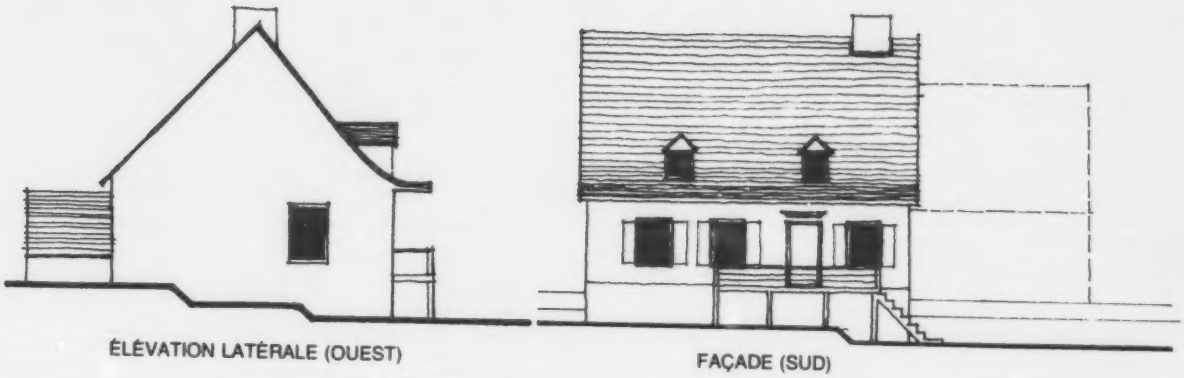

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

FAÇADE (SUD)

La maison Darveau présente un plan rectangulaire avec une addition: une laiterie adossée au mur arrière. Elle se rattache aux maisons Soulard et Angers.

### OUVERTURES

La façade présente 4 ouvertures: trois fenêtres et une porte. Ces ouvertures sont ordonnées, selon une alternance égale. Les ouvertures, étant en nombre pair, la porte ne peut être située au centre de cette ordonnance.

Les murs pignons possèdent une ouverture, disposée sans souci de symétrie avec l'ensemble du mur pignon. L'arrière comporte à l'ouest deux fenêtres de moindre hauteur que celles de façade, comme celles de la maison Joseph Soulard. Une fenêtre du mur pignon possède un vitrage à petits carreaux.

Chaque vantail présente 2 carreaux de large sur 7 de hauteur, pour un rapport de 2/7 (entre ¼ et ⅓). Les fenêtres de façade sont à grands carreaux. La fenêtre dont nous venons d'établir la proportion des carreaux possède des croisées en pierre de taille de même que les autres ouvertures où le crépi nous laisse voir l'appareillage du mur. À l'origine, les croisées en pierre taillée ne devaient pas être enduites. Les fenêtres de la façade sont encore munies de leurs contrevents alors que d'autres ne possèdent plus que les gonds destinés à les supporter.

### TOITURE

Le toit est à deux versants. Même s'il est très aigu, l'angle est plus réduit que celui de la maison Joseph Soulard. À l'origine, l'avant-toit de façade devait être absent et les versants devaient tomber presque d'aplomb sur les murs gouttereaux. Sur les pignons il n'y a pas de débord ou de saillie du toit. Les versants se terminent au nu du mur. La toiture est recouverte de bardeau. Les pignons sont entièrement de maçonnerie. On distingue les extrémités des pannes comme dans la maison Denis.

## CHARPENTE

La charpente est constituée d'arbalétriers portant pannes. Les faux-entraits sont reliés au faîtage par des poinçons.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont constitués de moellons composés de pierres sédimentaires (calcaire) abondantes dans la région de Neuville. La façade est encore recouverte d'un enduit. Les murs pignons en sont partiellement recouverts. Les coins de la façade sont en pierre de taille.

## CHEMINÉE

Il y a une seule cheminée à l'intérieur, du type adossé au mur pignon, avec un seul foyer. Ce foyer est remarquable par sa mouluration élaborée. La souche de cheminée est située dans l'axe de faîtage du toit. C'est une souche de moellon sans aucun élément décoratif comme un cordon ou un chapeau.

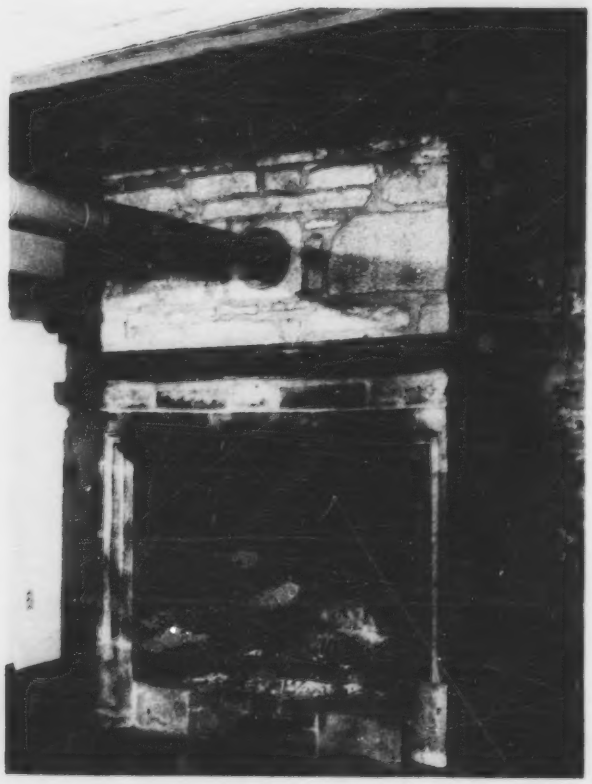

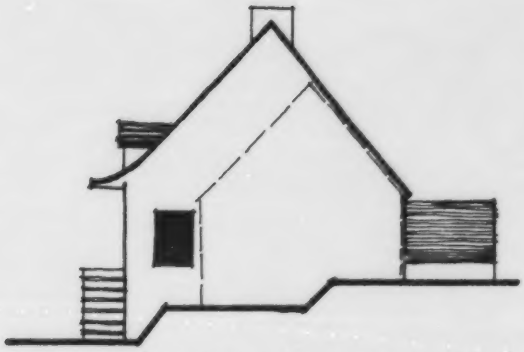

ÉLÉVATION LATÉRALE (EST)

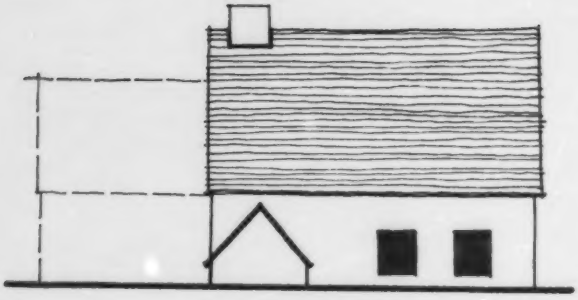

ÉLÉVATION ARRIÈRE (NORD)

## PLAN ET ORIENTATION

Une laiterie est jointe à la maison au coin nord du mur arrière. De forme à peu près rectangulaire, elle est recouverte d'un toit à deux rampants, recouvert de bardeau. Son emplacement pourrait avoir été choisi en fonction de l'endroit susceptible d'être le plus frais, compte tenu du vent nord-est. Une remise est actuellement adossée au mur pignon nord. La façade de la maison est orientée vers le fleuve.

## DATE DE CONSTRUCTION

D'après le propriétaire de l'édifice, M. Darveau, la tradition veut que cette maison ait été construite en 1785. Cette date nous apparaît vraisemblable[56].

56. 1785 est sculpté dans la clef en pierre taillée d'une fenêtre.

**MAISON JASMIN**

**24 route 2**

**TYPE:**

Maison Darveau: 2 pignons en pierre et 1 cheminée adossée.

**DESCRIPTION:**

Même type que la maison Darveau mais avec détails plus sobres dans la construction: foyer en simple pierre taillée et absence de pierre taillée aux coins de la façade. Charpente originale conservée dans un parfait état.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Excellent, à l'extérieur et à l'intérieur.

**NOTES HISTORIQUES:**

La date 1804 est inscrite au-dessus de la porte principale.

## MAISON S. ROBITAILLE
## 202 rue des Érables

**TYPE:**

Rattaché au type de la maison Darveau.

**DESCRIPTION:**

Maison de maçonnerie avec pignons en pierre et une cheminée adossée. La première photographie représente la maison en 1957, en cours de restauration[57]. Remarquer les extrémités des pannes visibles sur les murs pignons. La porte de façade, à l'extrême gauche, est une ancienne fenêtre. La fenêtre sans chassis est l'ancienne porte.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Modifications aux ouvertures et au toit. Enduits enlevés.

57. Maison restaurée en septembre et octobre 1957. Photo de Gérard Morisset, I.O.A., 13r septembre 1957.

**MAISON CÔTÉ**
**32 route 2**

Maison se rattachant par ses caractéristiques générales à la maison Angers. Elle diffère par la présence de deux cheminées simples adossées aux murs pignons.

## OUVERTURES

La façade comporte 3 fenêtres et une porte. L'arrière présente deux fenêtres visibles, dont une est de plus petite dimension.

## TOITURE

La toiture est à deux versants. Elle a subi d'importantes modifications. On voit, par un examen de la charpente, que le larmier est ajouté.

## CHARPENTE

La toiture est supportée par trois fermes comportant chacune deux arbalétriers, un faux-entrait et un poinçon. Les poinçons sont reliés par des entretoises. Les extrémités des arbalétriers reposent sur deux sablières couronnant l'aplomb des murs. Elles sont reliées ensemble par des blochets à queue d'aronde.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs du carré sont de maçonnerie enduite. Les pignons sont en bois.

## MAISON POTHIER
### 549 rue des Érables

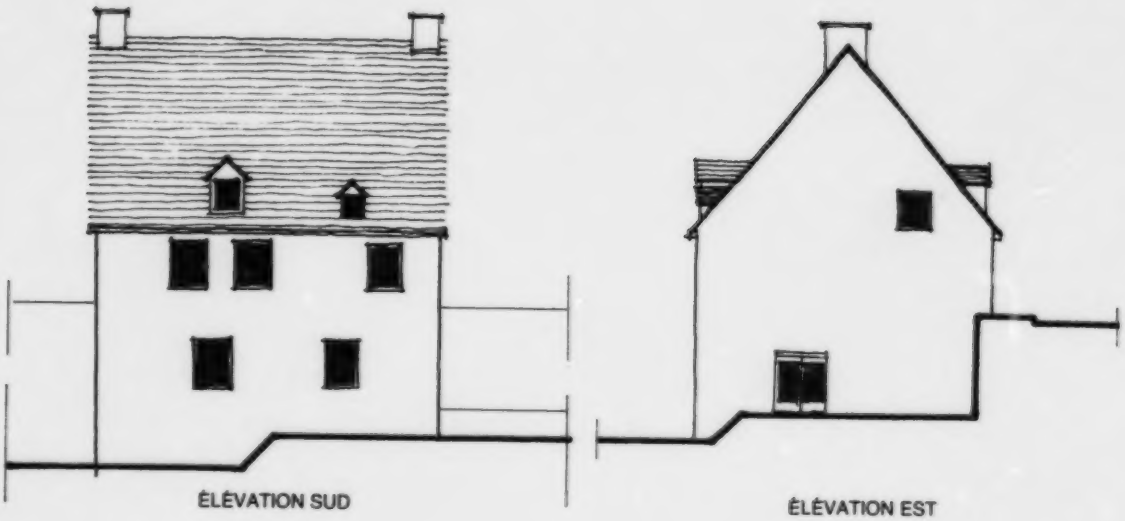

ÉLÉVATION SUD

ÉLÉVATION EST

La maison Pothier se rattache à la catégorie d'édifices d'inspiration française avec deux pignons en pierre et 4 ouvertures en façade.

PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

L'édifice est construit en bordure de la rue des Érables et présente le dos au fleuve. Du côté de la rue des Érables, le rez-de-chaussée est au niveau du sol. À l'arrière, à cause d'une forte dénivellation de terrain, deux niveaux d'occupation sont visibles, avec trois fenêtres au rez-de-chaussée et deux au niveau inférieur. C'est une adaptation à la géographie physique de Neuville.

TOITURE

La toiture est à deux versants, de même type que celles des autres édifices de sa catégorie.

CHEMINÉES

Ce qui distingue cette maison, c'est la présence de deux cheminées simples, chacune adossée à un mur pignon. Les souches sont dans l'axe du faîtage. Un chapeau de maçonnerie les termine.

## MAISON N. LABRIE
## (anciennement Fiset)
## 679 des Érables

Photo G. Morisset

Façade arrière (cl. IBC).

La maison Labrie est le seul bâtiment de Neuville où des indices clairs démontrent qu'une cheminée, prenant place dans un mur de refend sur le travers de la maison, émergeait au centre du toit. Un marché de construction de 1776 nous révèle d'ailleurs l'existence d'un tel type de maison à Neuville au XVIII[e] siècle[58].

58. Ce marché est reproduit à titre d'exemple à la suite de la description de cette maison.

## OUVERTURES

L'ordonnance des ouvertures est conforme aux caractéristiques générales de la maison d'inspiration française avec quatre ouvertures en façade. Cependant l'arrière, à cause de ses deux étages, possède un plus grand nombre d'ouvertures. Une entrée dans le mur de la cave est percée de plein pied avec le sol. Juste au-dessus, une autre porte devait donner sur une galerie, si on en juge par des boulins dans lesquels prenaient appui des poutres supportant un pontage.

## TOITURE

Le toit est à deux égouts avec pans de toit tombant d'aplomb sur les murs à l'arrière et avant-toit rajouté à l'avant[59].

## CHARPENTE

La charpente relève du type avec fermes composées d'arbalétriers, faux-entraits et poinçons reliées entre elles par des entretoises et des aisseliers. La poutre faîtière est interrompue au centre, conséquence probable de la présence d'une cheminée ancienne.

## MURS

Le carré de la maison est de moellon, autrefois recouvert d'un crépi. Les pignons sont en bois. La cave est divisée en deux par un mur de refend percé de deux portes. On distingue au centre de celui-ci un important foyer aujourd'hui rempli de maçonnerie. De chaque côté, dans une masse de maçonnerie fort dégradée, on peut voir des traces de construction voûtée, vestiges probables d'un four à pain. Un détail semblable se retrouve dans l'autre foyer de la cave, celui adossé au mur pignon.

## CHEMINÉES

La cheminée existante est adossée au mur pignon «est». Elle possède deux foyers, un dans la cave et l'autre au rez-de-chaussée. Ce dernier offre des caractéristiques intéressantes. Le haut des piédroits est muni de rainures dans lesquelles glissait un vantail destiné à fermer le conduit. La plate-bande, d'une seule pièce, est beaucoup trop grande pour l'embrasure, ce qui nous fait penser qu'elle pourrait provenir d'une autre construction. De plus, elle est layée, au contraire des jambages des piédroits.

L'existence d'un foyer dans le mur de refend de la cave ainsi que des particularités dans la charpente du toit indiquent qu'il y avait une masse de cheminée au centre du bâtiment, adossée au mur de refend.

59. L'examen du bâtiment actuel et des vieilles photos permettent de l'établir.

## DÉTAILS INTÉRIEURS

La maison comporte beaucoup d'éléments intéressants déjà mentionnés dans notre présentation générale de la maison française: serrurerie (loquets et pentures) et menuiserie (planchers de trois modèles différents).

## DATE DE CONSTRUCTION

L'année 1801 est inscrite au-dessus de la porte principale. Elle nous apparaît plausible.

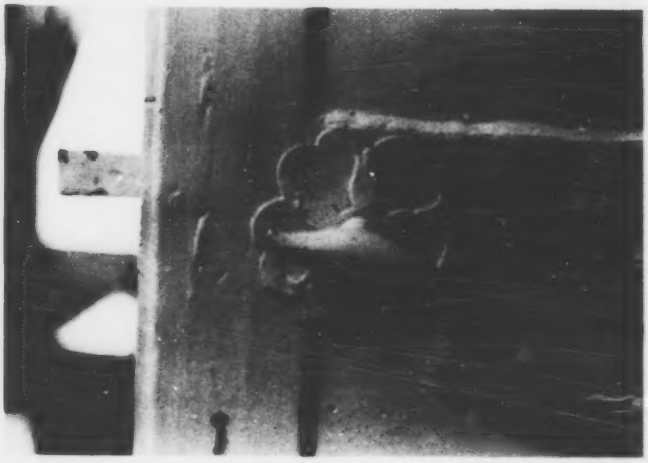

Porte de chambre à l'étage.
Poignée de loquet avec rosette.

Bouton de loquet. Partie du même loquet.

## MARCHÉ DE CONSTRUCTION

**À cause de la similitude qui existe entre la maison Labrie et une autre décrite dans un marché de construction de la fin du XVIII[e] siècle, nous reproduisons ce marché in extenso. On notera le mur de refend avec cheminée et le nombre des étages qui varie d'un côté à l'autre.**

*1er décembre 1776*

*Devis des ouvrages de maffonerie qu'il convient faire pour La Construction d'une maison sur lemplacement que le S[r] Jean Langais marchand à acquis de François Lemonier sur le domaine de la seigneurie de Neuville. _____*
*Premièrement Construire sur led Emplacement au lieu que le dit Sieur Langlais leur indiquera, ume maison Depierre de trente six pieds de long, sur trente deux de large, forment Sur la partie du sud, Deux Étages de hauteur dont lapremière nexcédera point la hauteur du coteau qui se trouvera a la partie du nord. _____*
*plus faire un mur de refente prenant de la cave jusques au grenié avec une cheminée pour la construction du four qui montera jusques En haut . . . Dans laquelle Étage d'en bas il y aura une porte et trois ou quatre petites ouvertures de quatre verres fuivant que led S[r] Langlais le jeugera utilles et nécefsaires, lesquelles ouvertures, ainsi que porte seront de pierre detaille _____*
*L'étage d'en haut sera composée de quatre croisées et une porte D'entrée Du costé du chemin du Roy et quatre ouvertures du costé du Sud, et une dans le pignon du sudouest, letout proportioné quant aux croisées, de six verres de sept fur huit de hauteur et quatre de largeur. _____*
*plus Deux cheminées dans la ditte Étage, Dont une dans le pignon du Sud ouest, et lautre attenant le mur de refente _____*
*plus fournir et poser deux foyers taillés pour les deux cheminées ci-deffus Item fournir toute la pierre de taille nécesfaire tant pour les fenêtres, portes, ouvertures, cheminées, que les couens de la ditte maison qui feront montés En pierre de taille, depuis le rez de chaufsée tant devant que derrière. et fournir generallement touts les matériaux nécesfaires pour rendre la fusditte maison y compris les ravalemens, faitte et par faitte, jusques aux enduits nécesfaires, fans que led Sieur Langlais fois tenu d'aucune fourniture de quelque nature À qualité que cefois et puisse Estre: que de faire faire les fouilles àfes frais pour prendre les fondations de la fus ditte maison.*
*Furent Présents S[r] Noël Lamotte dit Lorimié et S[r] Benjamin deguise d. flamant M[e] massons et Entrepreneurs des ouvrages de maffonerie résidants à neuville, lesquels reconnaissent avoir fais marché, et Prometent folidairement l'un pour lautre fans division ni discustion reconcents aux Bénéfices desd droits et prometent comme dis Est, à Sieur Jean Langlais, marchand demeurant aud neuville.*

(page 2)

À ce présent et acceptant de faire et parfaire bien et _____
Duement au dire douvriers et gens à ce conaisfants, toutes et chaqunes
les ouvrages de maffonerie mentionnés au devis diceux cy Devans
pour la construction de la maison y Énoncée, et pour ce faire, fournir
par les dits S^r Lamotte et Deguise Entrepreneurs, de pierre de taille,
chaux, sable, pierre, ouvriers, Échafaudages, nouriture et autre chose
nécefsaires généralement quelconque, concernant et dépendant de
la construction de la ditte Maison conformement au dit devis
à commencer a travailler a la dit^te construction fit tôt que la
faison le permettra, et continuer fans pouvoir travailler ailleurs
jusques Enfin des dits ouvrages, et rendre le tout fait et parfait
Bien et duement comme dis est _____ apeine.
Cette promesse ou marché faite moyennant et à raison de _____
vingt livres ou chelins courants de Québec
pour chaque toise courante des dits ouvrages, qui seront mesurés
et toisés felon la coutume par gens Experts, dont les parties
conviendront leprix à quoy monteront, lesquels ouvrages, le dit S^r
Langlais promet et foblige À payer aux dits S^r Lamotte et daiguise
a fure et mesure que les dits ouvrages avancerons et leparfait
payement lorsque toutes les ouvrages feront faites et parfaites, bien
et duement au dire d'ouvriers et gens a ce conaissants comme
dits Est apeine _____ acompte desquels ouvrages les dits
Entrepreneurs, reconaisfent avoir recu par avance dud Sr Langlais
la fomme de quatre cent soixante une livre quatre fols, chelins
susdites, car ainsi a Été convenu et accordé de bone aloy, Entre
les parties, à Neuville, Estude du notaire fouffigné l'an mil sept cens
soixante feize le premier Décembre après midy, En présence
de S^r François Angé et S^r Jean-B^te Grigné, témoins qui ont avec
led S^r Jean Langlais et nous figné et les dits Lamotte et daiguise
ont fais leurs marques ordinaires, ayant déclaré ne feavoir figner
de ce enterpellés fuivant l'ordonnance, après lecture faitte, onze mots
rayés nuls y compris une Ligne de devis.

J. Langlais marque de X Noël Lamotte

marque de X Benjamin Daiguise

F. Angé

Panet. N^tre

## MAISON BILODEAU

**36 route 2**

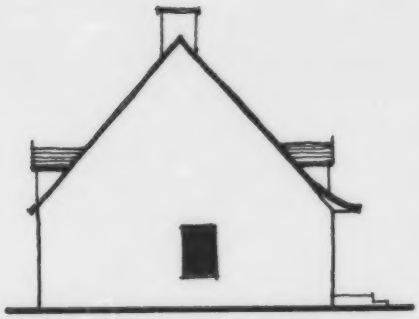

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

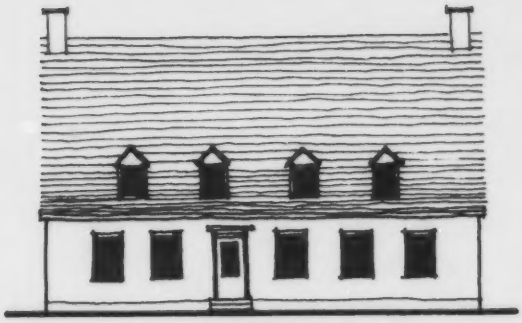

FAÇADE (SUD)

La maison Bilodeau se distingue des autres maisons d'inspiration française par sa longueur et par le nombre de ses ouvertures en façade.

### OUVERTURES

La façade présente une ordonnance de 6 ouvertures dont une porte. Ces ouvertures sont situées à distances régulières et les fenêtres présentent toutes les mêmes dimensions. Le mur pignon «ouest» est percé par une fenêtre. L'arrière est percé de deux grandes fenêtres rectangulaires et de deux petites qui sont carrées. Une sorte de tambour adossé au mur constitue une addition récente. Cette répartition des ouvertures arrières, sans être nécessairement inhabituelle, n'a pas été rencontrée sur d'autres édifices de Neuville. Cependant certaines ouvertures, dont la porte, ne sont peut-être pas d'origine[60]. Les fenêtres sont aussi hautes que celles de la façade. Le mur pignon «est» est percé par une porte.
Les fenêtres sont à grands carreaux et elles sont entourées de chambranles en bois.

### TOIT

Le toit est à deux versants avec un angle légèrement moins aigu que celui de la maison Soulard. Une photographie de Gérard Morisset prise en 1947 nous montre le toit recouvert de bardeau. Il n'y a pas d'avant-toit, ni en façade ni à l'arrière du bâtiment et nous supposons qu'à l'origine, l'égout du toit débordait à peine l'aplomb des murs gouttereaux. Sur les murs pignons, les toits débordent un peu le nu du mur et les extrémités des pannes sont visibles sur l'élévation «ouest».

60. La maçonnerie autour de la porte est récente.

## CHARPENTE

La charpente comporte 4 fermes, chacune complétée par un faux-entrait et un poinçon. Des liens obliques réunissent la poutre faîtière aux poinçons et des entretoises relient les poinçons, sauf entre les deux fermes du centre où passait tout probablement la cheminée centrale.

## CHEMINÉE

À l'extérieur, deux souches de cheminées récentes en ciment sont situées aux extrémités du toit, dans l'axe de faîtage. Sur le mur pignon «ouest», on retrouve à l'intérieur une masse de maçonnerie faisant saillie et constituant le conduit. On retrouve la même chose de l'autre côté mais en beaucoup plus petit. Dans la cave, on retrouve une masse carrée de maçonnerie au centre de la maison. Elle supportait vraisemblablement une cheminée dont le passage dans la charpente est marqué par une interruption du contreventement.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont en moellon calcaire recouvert à plusieurs endroits de crépi. En façade, ce crépi s'arrête au niveau du solage. Le mur pignon «ouest» comporte plusieurs pattes d'ancrage servant à retenir des traverses qui supportaient un recouvrement de planche.

## PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

Le plan de l'édifice est rectangulaire. Le seuil de la porte est au niveau du sol. La façade est orientée vers le fleuve.

## HISTORIQUE

La date de construction de ce bâtiment nous est inconnue. Certes son caractère l'apparente aux constructions du début du XIX[e] siècle mais aucun document ne peut le confirmer. La chaîne des titres nous démontre qu'en 1759, il existe sur le terrain une maison de pierre mesurant 40′ × 24′[61]. En 1797, Joseph Trudel propriétaire de cet immeuble en fait donation à son fils Jean-Baptiste Trudel[62]. On parle alors «d'une vieille maison de pierre». S'agirait-il là de la maison paternelle, celle mentionnée dans la donation de 1759? On peut le supposer. Toutefois une chose est certaine, ce bâtiment n'est pas la maison Bilodeau, puisqu'elle mesure 40′ par 24′ alors que la maison Bilodeau mesure 50′7′ par 31′.

Aucun autre titre du XIX[e] siècle n'apporte davantage de précision. La seule chose que l'on note c'est qu'en 1835, lors de la déclaration devant le Seigneur Larue de Jean-Baptiste Trudel, ce dernier dit posséder «une terre de 2 arpents de front X 40 arpents de profondeur avec une maison et autres bâtiments»[63]. On constate que dans ce document la maison n'est pas mentionnée comme étant «vieille» alors que celle dont il est question dans la donation de 1797 est ainsi décrite. Depuis cette date, Jean-Baptiste Trudel aurait peut-être fait construire une nouvelle maison aux dimensions plus importantes mais cette hypothèse n'a pu être vérifiée.

61. Voir chaîne des titres, no 16.
62. Idem, no 14.
63. Idem, no 13.

CHAÎNE DE TITRES

Cadastre: Partie du lot no. 16

1. Immeuble acquis
   Par; *cession*
   Entre: Aimé Laperle et Al (succession Fernand Laperle) et Dame Robert Bélanger (Doriau Laperle)
   Date: 15 mars 1973
   Enregistrement: no 201,348
   Remarque: Une terre de 2 arpents par 40, avec bâtisses. Lot no 16

2. Acquis
   Par: *vente*
   De: Guy Lévesque à Fernand Lévesque dit Laperle
   Date: 8 février 1958
   Enregistrement: no 144,937
   Remarque: idem au no 1.

3. Acquis
   Par: *vente*
   De: Réal Lévesques et Uxor à Guy Lévesque
   Date: 7 mars 1956
   Enregistrement: no 138,579
   Remarque: idem no 1.

4. Acquis
   Par: *vente*
   De: succession Ignace Bilodeau à Réal J. lévesques
   Date: 12 septembre 1932
   Enregistrement: no 86,873, Vol. 95
   Remarque: Lot no 16 avec bâtisses.

5. Acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Ignace Bilodeau à Virginie Bilodeau
   Date: 19 mai 1932
   Enregistrement: no 86,439 — 86,440 Vol. 94
   Remarque: idem no 1.

6. Acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Dame Ignace Bilodeau à son époux
   Date: 14 mars 1917
   Enregistrement: no 63,115 — 6, Vol. A-64
   Remarque: idem no 1.

7. Acquis
   Par: *vente*
   De: la succession Thomas Pampalon à Ignace Bilodeau
   Date: 9 juin 1913
   Enregistrement: no 57,611, Vol. A-59
   Remarque: idem no 1.

8. Acquis
   Par: *testament*
   De: Veuve Thomas Pampalon à Ed. Pampalon
   Enregistrement: no 57,529, Vol. A-59
   Remarque: idem no 1.

9. Acquis
   Par: *vente*
   De: Napoléon Cantin à Thomas Pampalon
   Date: 3 janvier 1893
   Enregistrement: no 33,083, Vol. A-40
   Remarque: idem no 1.

10. Acquis
    Par: *vente*
    De: Onézime Delisle à Napoléon Cantin
    Date: 18 novembre 1882
    Enregistrement: no A-31, 24,249
    Remarque: idem no 1.

11. Acquis
    Par: *échange*
    Entre: P.-O Delisle et F.-X. Trudel
    Devant: Mtre H. Bolduc
    Acte no: 9767
    Date: 9 mars 1865
    Remarque: Terre contenant deux arpents sur quarante de profondeur, bornée au sud-ouest par Léon Delisle et au nord-est par Joseph Garneau, avec maison et autres bâtiments.

12. Acquis
    Par: *testament*
    De: J.-B. Trudel à F.-X. Trudel
    Devant: Mtre P.H. Faucher
    Date: 15 janvier 1853
    Remarque: Il lègue ses biens meubles et immeubles

13. Déclaration
    De: J. Bte Trudel à Édouard Larue
    Devant: Mtre Laroche
    Date: 9 juillet 1835
    Remarque: Terre de deux arpents par 40, bornée au sud-ouest par les héritiers de Jacques Pampalon, et au nord-est à Pierre Loriot, avec maison, grange, étable et autres bâtiments.

14. Acquis
    Par: *donation*
    De: Joseph Trudel et Françoise Drouin
    à J. Bte Trudel et Charles Trudel
    Date: 4 novembre 1797
    Devant: Mtre F.X. Larue
    Remarque: Une terre de deux arpents par quarante arpents, bornée au sud-ouest par F.-X. Larue et au nord-est par Michel Loriot, «avec ensemble la vieille maison de pierre, la grange et l'étable.»

15. Contrat de mariage
    Entre: Joseph Trudel (fils de René Trudel et Marie Anne Lienard)
    et Marie Françoise Drouin
    Devant: Mtre Simon Sanguinet
    Date: 16 juillet 1762
    Acte no: 1,569
    Remarque: Idem no 16

16. Acquis
    Par: *donation portant inventaire*
    De: René Trudel et Marie Lienard dit Durbois à Joseph Trudel
    Date: 3 février 1759 devant Barolet
    Remarque: Il donne un arpent par quarante détaché d'une terre de deux arpents de front située au premier rang de Neuville, bornée au sud-ouest par Jean Rousseau, avec «une maison bâtie en pierre d'un étage qui a environ 40 pieds par 24 de large, une grange de charpente de 30 pieds par 24 et une étable de pièces sur pièces sur même longueur et largeur.»

17. Acquis
    Par: *concession*
    À: Jean Loriot
    Devant: Mtre Rageot
    Date: 30 mai 1672

## MAISON MARTIN
## 224 rue des Érables

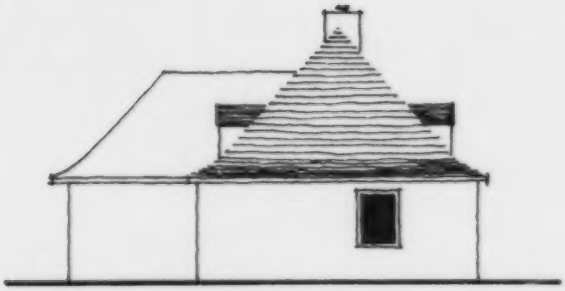

ÉLÉVATION OUEST.

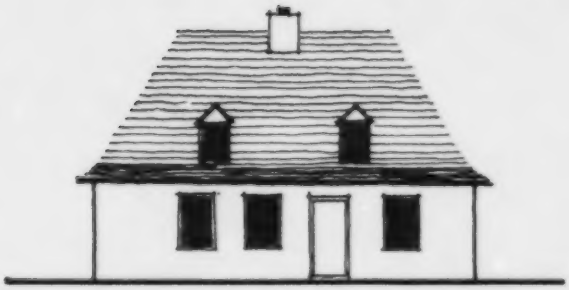

FAÇADE (SUD)

Cette maison est caractérisée par son carré de maçonnerie français, recouvert d'un toit à croupes. La maison a fait l'objet d'une restauration.

### PLAN ET MASSE

Le plan est rectangulaire, avec une annexe récente, à l'arrière. Le carré est un peu plus petit que les carrés habituels de maisons françaises (Voir le tableau 2).

### OUVERTURES

Elles sont au nombre de quatre en façade, et de une dans chaque mur pignon. L'arrière est percé de petites ouvertures carrées dont nous n'avons pu vérifier l'authenticité. Les ouvertures de façade possèdent des cadres de pierre taillée.

### TOIT

Le toit est à croupes. Une photo de Gérard Morisset en 1946 montre l'édifice avec les croupes recouvertes de bardeau et les longs-pans de toit recouverts de tôle. Sur cette photographie, on distingue un léger égout à la base des versants, comme celui qui existe aujourd'hui.

## CHARPENTE

Des modifications importantes à l'intérieur de la maison rendent difficiles un examen complet de la charpente. Par contre, la présence d'enrayures aux extrémités et l'originalité des pièces d'équarissage semblent confirmer l'authenticité de ce toit.

## MURS

Les murs sont de moellon. Deux photographies de Gérard Morisset montrent en 1946 le mur pignon «est» recouvert de planche alors que la façade et le mur pignon «ouest» sont enduits.

Maison Martin. Photo prise en 1946 par Gérard Morisset (I.O.A.).

# LA MAISON EN BOIS D'INSPIRATION FRANÇAISE

# LA MAISON EN BOIS D'INSPIRATION FRANÇAISE.

Il existe à Neuville plusieurs maisons en bois dont la date de construction remonte tout au moins au début du XIX$^{e}$ siècle. Ces édifices présentent certaines des caractéristiques de la maison en pierre. Nous les avons regroupés dans la grande famille des maisons d'inspiration française. Parce que les modifications aux maisons de bois sont plus faciles à effectuer et aussi parce que ces maisons possèdent de nombreux recouvrements derrière lesquels il nous est impossible de distinguer les éléments originaux, nous n'avons donc pu les classer d'après des critères aussi rigoureux que ceux des maisons de pierre. En conséquence, notre classification n'a qu'une valeur hypothétique que seuls des examens plus approfondis pourront infirmer ou confirmer plus tard.

**PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION**

Ce type de maison présente un plan rectangulaire de dimensions proches de la maison en pierre. On le trouve des deux côtés de la rue des Érables et en bordure de la route 2.

Comme dans les maisons de pierre, on lui a ajouté quelquefois des parties pour l'agrandir. La maison Dubuc (284 des Érables) possède une cuisine d'été en bois, avec toit à deux versants, située dans l'axe longitudinal de la maison. Elle possède de plus une petite dépense ou laiterie en maçonnerie, du côté «est», perpendiculaire au mur arrière.

Un autre édifice, la maison A. Gauvin (55 rue Bourdon), a été allongée dans l'axe de sorte que vue de l'extérieur, il ne semble y avoir qu'un seul carré homogène de charpente. L'allongement est composé d'une seule pièce dans laquelle il y a un foyer et un escalier de meunier conduisant au grenier.

Toutes ces maisons sont construites avec un rez-de-chaussée au niveau du sol. Quelques-unes, érigées le long de la rue des Érables, présentent, à cause de la dénivellation de terrain, un étage de plus du côté du fleuve.

## OUVERTURES

La façade présente 3 fenêtres et une porte non centrale. Les murs pignons renferment le plus souvent une ouverture au niveau du rez-de-chaussée et l'arrière en compte trois. La maison Robitaille (52 des Érables) constitue un cas intéressant: l'arrière, en plus de deux fenêtres et d'une porte au niveau du rez-de-chaussée, possède à l'«est» une petite ouverture semblable à celle des dépenses rencontrées dans les maisons de pierre.

Les fenêtres sont à grands carreaux, à deux battants ou de type anglais à coulisse. Le pourtour est quelquefois orné d'un chambranle.

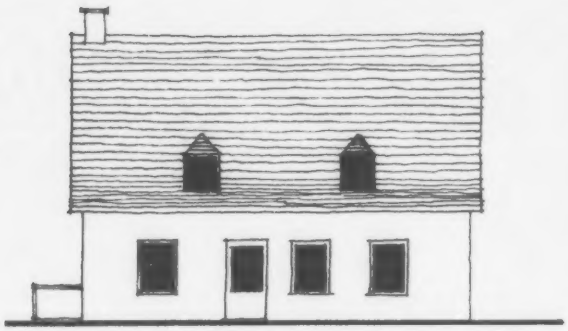

MAISON ROBITAILLE FAÇADE

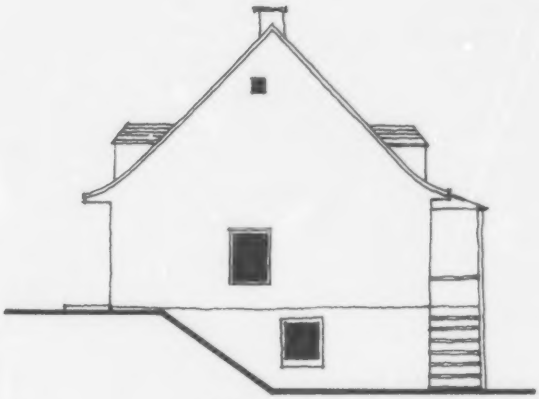

ÉLÉVATION OUEST

## TOIT

Le toit est à deux versants, quelquefois très aigu, d'autres fois moyen. On remarque fréquemment que le versant avant du toit comporte un avant-toit tandis que le versant arrière est moins saillant. Il faudrait un examen très détaillé et beaucoup plus approfondi pour déterminer la façon dont ces éléments sont structurés.

## CHARPENTE

Toutes les charpentes examinées (50% de ces maisons), sont complexes. Celle des maisons L.-P. Grenier (597 des Érables) et Noreau (530 route 2) possèdent des arbalétriers et faux-entraits, poinçons, croix-de-Saint-André et entretoises. Les maisons Dubuc (284 des Érables) et V. Robitaille (521 des Érables) possèdent la même charpente: 5 fermes composées d'arbalétriers, de deux faux-entraits et d'un poinçon, liées entre elles par des entretoises et des esseliers.

Toutes ces charpentes possèdent un recouvrement de planche supporté par des pannes reposant sur les arbalétriers.

## CHEMINÉE

Il n'y a qu'une seule cheminée simple, généralement adossée à un mur pignon. Le foyer est en pierre taillée. Nous avons rencontré deux exceptions à cette règle: la maison L.P. Grenier possédait[64] une cheminée centrale maintenant démolie, et la maison Tardif (22 route 2) possède encore une cheminée centrale à foyer double.

## MURS

Les murs étant entièrement recouverts, à l'extérieur et à l'intérieur, il nous a été impossible d'en déterminer la nature exacte. Nous croyons qu'ils sont probablement de pièces sur pièces, à coulisse ou à queue d'aronde.

## PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Une pierre détachée de la maison V. Robitaille porte la date 1821. Monsieur L.P. Grenier, qui a fait des recherches sur sa maison, la situe au début du XIX$^{e}$ siècle. Ces maisons datent donc probablement du début du XIX$^{e}$ siècle.

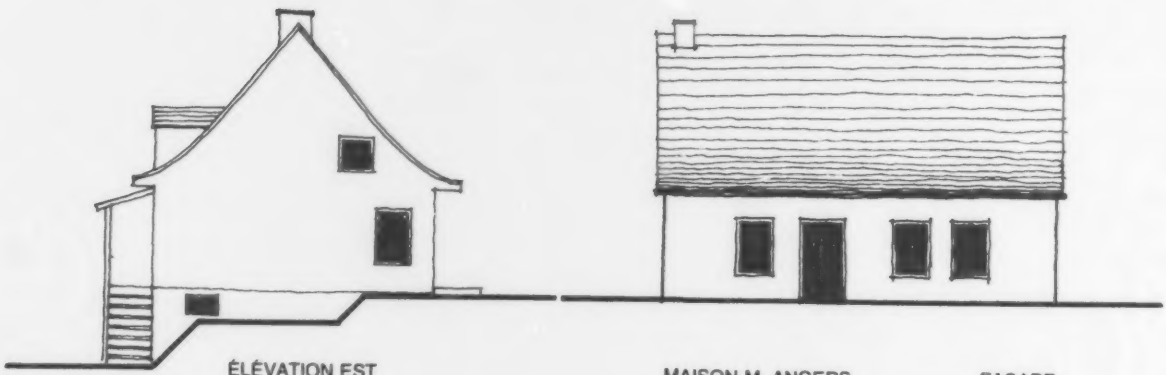

ÉLÉVATION EST — MAISON M. ANGERS — FAÇADE

64. Information fournie par le propriétaire actuel. L'examen de la charpente a confirmé cette affirmation.

EXEMPLES TYPES

**MAISON A. GAUVIN**
**55 rue Bourdon**

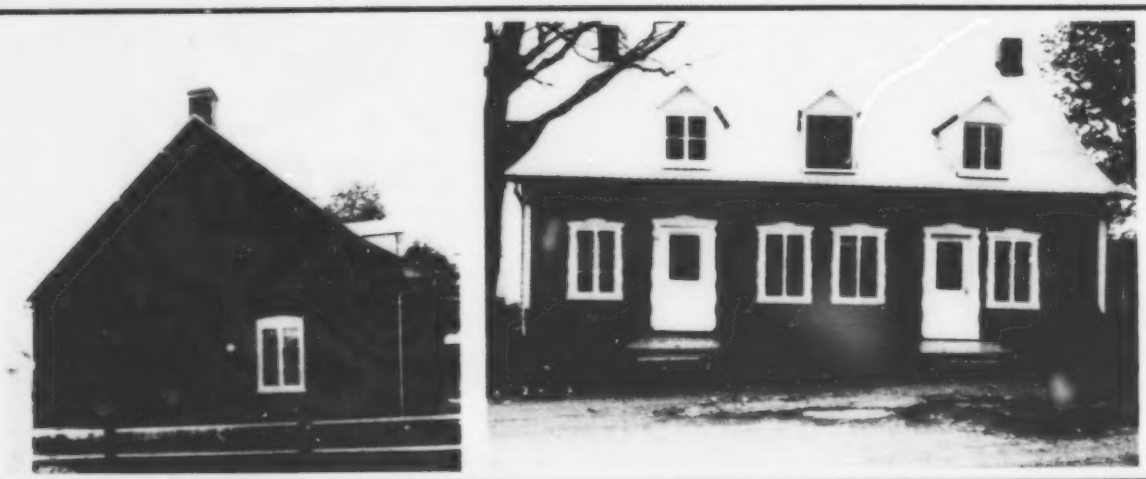

**TYPE:**
Maison en bois d'inspiration française.

**DESCRIPTION:**

La maison est faite en deux parties: un carré original de charpente, toit à deux versants, 4 ouvertures en façade, et une allonge avec porte et fenêtre en façade. L'allonge possède un foyer massif et un escalier de meunier donnant accès au grenier.

**NOTES HISTORIQUES:**

Aucune disponible.

**MAISON L.-P. GRENIER**
**597 des Érables**

**TYPE:**

Maison rattachée au courant d'inspiration française.

**DESCRIPTION:**

Rare exemple de maison où il y avait une cheminée centrale dont il reste encore des traces de construction. La charpente est composée de fermes avec arbalétriers, faux-entraits, poinçons et aisseliers.

## HISTORIQUE

La chaîne des titres de la maison Grenier est en partie l'oeuvre de son propriétaire, Monsieur Grenier.

L'examen de ces documents nous incite à croire que la maison fut construite par Joseph Rognon dit Laroche entre 1800 et 1805.

Lorsque Joseph Laroche acquiert en 1805, la première partie de son terrain de Pierre Gendron, il prétend «bien connaître le dit emplacement pour y avoir bâti une maison[65]».

Pierre Gendron possède aussi sa maison à l'ouest de ce terrain acheté de Geneviève Grégoire en 1803[66]. Cette maison est en pierre de 26'6" de front sur 36 pieds de profondeur à deux étages du côté sud et un étage du côté nord.

On pourrait croire que ce bâtiment est celui que Joseph Rognon dit Laroche prétend avoir construit. Toutefois cette impression est vite dissipée si on se fie à la formulation donnée par l'acte de 1805. Il est alors spécifié que Joseph Laroche achète une maison comprise sur un terrain de 2,972 pieds en superficie prise sur la partie «est» de l'emplacement de la maison Gendron; comme il dit bien connaître cet emplacement, il ne peut s'agir que du terrain spécifié ci-haut acheté de Pierre Gendron.

D'autre part, comme l'atteste le plan du Bourg St-Louis[67] dressé par l'arpenteur Jean-Baptiste Larue en 1800, il n'y a qu'une seule maison sur le lot 57 encore non subdivisé, celle de Pierre Gendron.

On peut ainsi croire que la maison Grenier fut construite entre 1800 et 1805 par Joseph Rognon dit Laroche.

## CHAÎNE DE TITRES

1. Acquis
   Par: vente
   De: Louis Paquet à L.P. Grenier
   Devant: Mtre Oscar Hamel
   Date: 17 mars 1953
   Remarque: Terrain de forme irrégulière avec bâtisses.

2. Acquis
   Par: vente
   De: David Noreau à L.P. Grenier
   Devant: H.F. Smith
   Date: 11 mai 1941
   Remarque: Partie du lot 121

3. Acquis
   Par: vente
   De: Jean Derome à Louis Paquet
   Devant: Charles Delagrave
   Date: 22 novembre 1923

65. QQAJ, Minutier de F.-X. Larue, Vente par Pierre Gendron à Joseph Laroche, 17 octobre 1805.
66. Voir les numéros 11 et 12 de la chaîne des titres.
67. Voir le plan du Bourg St-Louis dans l'aperçu historique.

4. Acquis
   Par: testament
   De: Dame Félicité Desroches à Jean Derome
   Devant: H.F. Smith
   Date: 13 septembre 1920

5. Acquis
   Par: déclaration
   De: Théophile Desroches à son épouse
   Devant: H.F. Smith
   Date: 1900

6. Acquis
   Par: *cession:* Henriette Savard à Théophile Desroches
   Devant: L.P. Bernard
   Date: 1884
   Acte: no 169

7. Acquis
   Par: *donation*
   De: Joseph Laroche à J. Rolland
   Devant: Germaine Guay
   Enregistrement: no 7,989
   Date: 7 décembre 1848
   Remarque: Une maison, grange et écurie, sur un terrain de forme irrégulière.

8. Acquis (partie A)
   Par: *vente*
   De: Pierre Gendron à Joseph Laroche
   Devant: F.-X. Larue
   Date: 3 janvier 1816
   Remarque: Partie du lot 121 (sans la maison).

9. Acquis (partie B)
   Par: *vente*
   De: Pierre Gendron et son épouse à Jos. Laroche
   Devant: F.-X. Larue
   Date: 17 octobre 1805
   Remarque: Achat d'une maison comprise sur un terrain de deux mille neuf cent soixante douze pieds en superficie pris sur une partie de l'emplacement à l'est de la maison de Pierre Gendron. Il dit bien connaître le dit emplacement pour y avoir bâti une maison.

10. Acquis
    Par: vente
    De: Dame Geneviève Grégoire à Pierre Gendron (Mtre Charron de Québec).
    Devant: F.-X. Larue, notaire
    Date: 22 janvier 1803
    Remarque: idem au No 11 et 12

11. Adjudication
    De: la veuve Planté
    Devant: Mtre Pierre-Louis Deschenaux
    Date: 11 avril 1783
    Remarque: Tout le lot cinquante-sept avec une maison de campagne construite en pierre à deux étages du côté sud et un étage du côté nord de vingt-six pieds six pouces de front sur trente-six pieds de profondeur, comprenant quatre appartements. On spécifie que les dites bâtisses ont été construites depuis l'acte passé devant Mtre Robin en 1767.

12. Concession du premier terrain dans le bourg St-Louis
    Date: 8 décembre 1767
    Devant: Mtre Louis Robin
    Parties: Messire Deschenaux et Messire Planté
    Remarque: Un emplacement de soixante pieds de front sur environ cent soixante de profondeur avec une pointe de quatre-vingt-dix pieds de front, comprenant le terrain inclus entre le chemin du Roi au nord, borné à l'est aux vingt-quatre pieds laissés au bord de la Côte, pour le chemin de grève[68].

68. Voir au chapitre du «Bourg St-Louis», l'emplacement du lot no 57, signifié sur la carte.

## MAISON V. ROBITAILLE
## 521 des Érables

**TYPE:**

Rattaché au type de la maison d'inspiration française.

**DESCRIPTION:**

Maison de charpente construite à flanc de coteau, avec un étage du côté de la rue des Érables et deux du côté du fleuve. Traces d'une cheminée dans un mur pignon et d'un foyer à l'intérieur. La charpente est composée de 3 fermes reliées entre elles par des entretoises et des aisseliers. Chaque ferme possède un poinçon et deux faux-entraits.

**NOTES HISTORIQUES:**

Une pierre détachée d'un mur[69] porte la date 1821.

69. D'après une information fournie par les propriétaires actuels.

## TABLEAU 4
## MAISON D'INSPIRATION FRANÇAISE

| CARACTÈRES GÉNÉRAUX | TOIT | OUVERTURES EN FAÇADE | CHEMINÉES | PIGNONS | EXEMPLE TYPE |
|---|---|---|---|---|---|
| Pignon recouvert sans débord | | 2 baies | 1 cheminée adossée au mur pignon | 2 pignons en pierre | Maison Naud (allongée) |
| Rez-de-chaussée au niveau du sol | | | | 1 pignon en bois | Maison J. Soulard |
| Nombre pair d'ouvertures en façade (2,4,6) | | | 1 cheminée centrale | 2 pignons en bois | Maison Angers |
| Ouverture ordonnées mais asymétriques en façade | | | | 2 pignons en pierre | Maison Jobin |
| Versants de toit avec égoût (pas de renvoi d'eau) | À deux rampants | 4 baies | 1 cheminée adossée au mur pignon | 2 pignons en bois | Maison Auger |
| | | | | 2 pignons en pierre | Maison Darveau |
| | | | 2 cheminées adossées aux murs pignons | 2 pignons en bois | Maison Côté |
| | | | | 2 pignons en pierre | Maison Pothier |
| | | | cheminée dans un mur de refend | 2 pignons en bois | Maison Labrie |
| | | 6 baies | 1 cheminée adossée (?) | 2 pignons en pierre | Maison Bilodeau |
| | Toit à croupes | 4 baies | | | Maison Martin |

# LA MAISON QUÉBÉCOISE EN PIERRE

# LA MAISON QUÉBÉCOISE EN PIERRE.

La maison québécoise de Neuville se distingue nettement de la maison d'inspiration française par un ensemble de caractéristiques rattachées à ses dimensions, à ses ouvertures, à sa charpente et à certains détails de construction. C'est une maison plus récente qui apparaît vers la décennie 1820-1830.

**PLAN ET MASSE**

Le plan est variable: il passe du rectange allongé au rectange presque carré: la seigneurie Larue mesure 56 pieds de long par 38 de profondeur alors que la maison Rochette, de dimensions beaucoup plus réduites, mesure 33 pieds et 3 pouces par 31 pieds.

La maison française partait d'une masse dont la profondeur était assez constante, généralement proche de 31 pieds. Dans la maison québécoise, cette profondeur au lieu d'être constante, est en rapport proportionnel à la longueur. Ainsi, certaines maisons sont presque des carrés, comme les maisons Paré (34 pieds par 32) et Rochette (35 pieds et 3 pouces par 31 pieds), alors que d'autres voient leur longueur et leur profondeur augmentées sensiblement. C'est le cas des maisons C.X. Larue, de 41 pieds et 5 pouces de longueur par 34 de profondeur, de la seigneurie Larue, de 56 pieds par 38 et de la maison Whittom (49 pieds et 10 pouces par 39 pieds et 3 pouces).

**TABLEAU 5**

## DIMENSIONS

| TYPE DE MAISON | DÉSIGNATION | CARRÉ | | | | FENÊTRES | | | | ANGLE DU TOIT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | HAUTEURS | | FAÇADE | | ARRIÈRE | | |
| | | Longueur | Profondeur | Carré* | Faîte | H | L | H | L | |
| Pignons en pierre 3 baies | Paré | 34′ | 32′ | 10′ 1″ | | 61″ | 34½″ | 61″ | 34″ | |
| Pignons en pierre 5 baies | C.-X. Larue | 41′ 5″ | 34′ | 9′ 8″ | 33′ | 70″ | 43″ | 68″ | 42″ | 47° |
| Pignons en pierre 7 baies | Seigneurie Larue | 56′ | 38′ | | | 67″ | 41″ | 67″ | 41″ | |
| Pignons en bois 3 baies | Rochette | 33′ 3″ | 31″ | 9′ 9″ | 22′9″ | 70″ | 36″ | 68″ | 36″ | 34° |
| Pignons en bois 5 baies | Whittom | 42′10″ | 39′3″ | 10′10″ | 30′7″ | 58″ | 38″ | 58″ | 37½″ | |

H: hauteur L: largeur

* Cette hauteur est prise entre le haut du mur de façace et le plancher du rez-de-chaussée, ce qui explique la ressemblance de ces dimensions à celles de la maison française. Il aurait fallu inclure la hauteur du solage pour voir la différence.

### OUVERTURES

La façade comporte un nombre impair d'ouvertures soit 3, 5 ou 7. La porte étant toujours placée au centre, il en résulte une symétrie. Nous avons même observé que l'emplacement de la fenêtre peut être placé à égale distance entre le haut du mur et la partie supérieure du solage (le niveau du plancher). Ainsi dans la maison C.-X. Larue, 23 pouces séparent le haut de la fenêtre du haut du mur et 23 pouces le bas de la fenêtre du haut du solage.

Les fenêtres ont la même dimension en arrière et en avant, au contraire de la maison d'inspiration française. Les murs pignons comportent peu d'ouvertures. L'arrière peut être percé d'une porte. Les maisons Beaudry (680 des Érables) et Paré (464 des Érables) possèdent au-dessus des fenêtres des arcs de décharge en moellon.

Toutes les fenêtres sont à grands carreaux. Les contrevents examinés étaient d'assemblage (à panneaux). Ceux de la maison Larue possèdent des pentures en H.

L'utilisation de petits carreaux dans les fenêtres de maisons semble se poursuivre jusqu'au milieu du XIXe siècle, car la seigneurie Larue en possède encore aujourd'hui, et un marché de construction pour une maison en 1846 le mentionne clairement: «il sera faite trois croisées sur le devant de la dite maison de vingt quatre verres de sept sur huit, un autre de même grandeur au pignon nord-est, trois autres sur le derrière, savoir, deux de vingt quatre verres et une de vingt verres de six sur sept, en outre deux autres croisées dans le mur de la cave de vingt verres de six sur sept . . .»[70].

## CHEMINÉES

On rencontre un seul type: la cheminée simple adossée au mur pignon. Chaque maison en possède une ou deux. La maison Côté (17 rue de Basset) possède une souche à chaque extrémité de toit mais celle du côté «est» est «menteuse» (fausse).

Les souches sont situées dans l'axe de faîtage du toit. Certaines sont en moellon, d'autres en pierre de taille, coiffées d'un chapeau en pierre. Les foyers sont en pierre taillée fermés par des portes de bois, à deux battants. Il y a fréquemment un trou de tuyau pour un poêle. Nous n'avons pas rencontré de foyer qui soit muni d'un four à pain.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont de pierre des champs ou de moellon irrégulier. Les façades sont très souvent en moellon équarri, de 5 à 6 pouces de hauteur moyenne dans la maison C.-X. Larue. Les murs pignons présentent plusieurs traitements (voir tableau 4).

Un enduit recouvre la façade et l'arrière des maisons E. Côté et C. Cloutier.

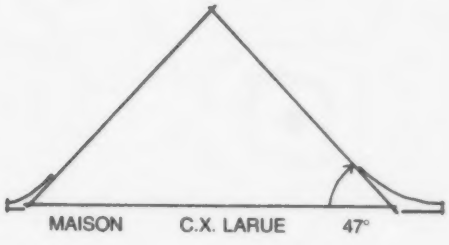


## TOIT ET CHARPENTE

Les toitures sont toutes à deux versants avec avant-toit. L'angle du toit est moyen, ou très bas, comme dans la maison Whittom. Jamais il n'atteint le degré des maisons Soulard, Jobin ou Angers. Les rampants débordent du mur pignon par une large corniche. Les toits sont actuellement recouverts de bardeau d'asphalte, de tôle à la baguette ou de tôle à la canadienne.

Les charpentes sont très simples, composées de fermes le plus souvent réduites à deux chevrons-arbalétriers et à un faux-entrait. Les assemblages sont à tenon et mortaise ou à mi-bois. La charpente de la seigneurie Larue possède deux faux-entraits, étayés par des jambes-de-force.

70. QQAJ, Minutier de P.-H. Faucher, Marché, 24 novembre 1846, minute 336.

Contrevent à panneaux et décharge au-dessus de la fenêtre. Maison C.X. Larue (218 des Érables).

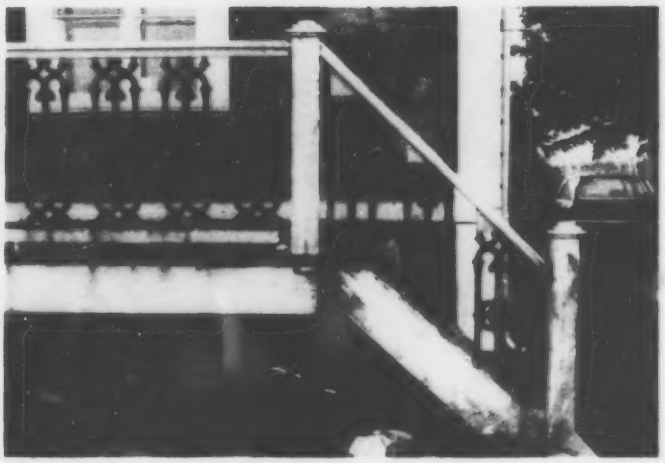

Galerie de la maison Whittom (704 route 2).

Moellon équarri ou pierre de carrière. Façade de la maison Paré(rue des Érables).

**TABLEAU 6**

**TRAITEMENT DES MURS PIGNONS**

| MATÉRIAU | MUR PIGNON «EST« | | | MUR PIGNON «OUEST» | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MAISONS | À la pierre | Enduit | Recouvert* | À la pierre | Enduit | Recouvert* |
| Paré | | X | | X | | |
| C.X. Larue | | | X | X | | |
| Seigneurie Larue | | | X | X | | |
| Rochette | | | X | | | X |
| Whittom | | | X | | | X |
| E. Côté | | | X | X | | |
| Cloutier | | | X | | | X |
| Beaudry | | | X | X | | |
| J.P. Grenier | (refait) | | | X | | |

* Planche, bardeau d'amiante ou tôle pressée; il s'agit du dernier recouvrement visible.

## ÉTAGES

La maison québécoise possède quelquefois trois niveaux au lieu de deux, puisque la cave peut être creusée et des ouvertures telles des fenêtres, soupiraux ou portes percées dans le solage. Le grenier pourrait dans certains cas avoir été aménagé, et peut-être habité, puisque certaines maisons offrent, dans le mur pignon, un ensemble de quatre fenêtres dont deux au rez-de-chaussée et deux à l'étage, mais de dimensions légèrement plus petites. Cet aménagement prendrait alors place entre le plafond du rez-de-chaussée et le niveau du premier faux-entrait de la charpente et ne compromettrait pas l'existence d'un grenier plus modeste dans les combles.

## DÉCORATION

Les décorations sont fréquentes dans toutes les maisons du XIX[e] siècle et prennent la forme, dans la maison québécoise, de chambranles appliqués aux cadres des ouvertures de fenêtre de façade et des murs pignons. La galerie, de façade, avant tout utilitaire donne elle aussi prétexte à un assouplissement de la rigueur de l'édifice par la présence de plusieurs éléments de menuiserie très simples qui, pris dans leur ensemble, apportent la variété. On retrouve ce souci de décoration dans le marché de la maison C.-X. Larue: « . . . faire et poser une belle porte de sortie sur le devant de la dite maison; . . .faire et poser des chambranles à tous les chafsis; . . .préparer et poser un pontage à la galerie de devant avec un escalier meunière pour descendre la dite galerie[71] ».

Les maisons Rochette et C.-X. Larue présentent un détail intéressant: le cadre des fenêtres arrières est mouluré à même le bâti, alors que dans toutes les autres fenêtres, un chambranle est appliqué sur le bâti.

71. QQAJ, Minutier de P.-H. Faucher, Marché, 15 avril 1854, minute 575 (marché pour la maison C.X. Larue).

## ADDITIONS

Les additions sont nombreuses et se font à l'arrière de la maison, généralement au nord-est. Il s'agit d'un corps de bâtiments, en charpente claire, dans lequel on trouve une cuisine d'été, un foyer avec un four à pain et dans le cas de la maison Larue, une dépense en maçonnerie. Il s'agit d'un véritable prolongement de la maison à l'extérieur, qui regroupe l'ensemble des fonctions alimentaires ayant cours pendant la période estivale. Puisque les maisons d'inspiration française n'en possèdent pas, et que les maisons québécoises semblent se situer à partir de la décennie 1820-1830, il est permis de conclure que ces additions ne sont pas très anciennes elles non plus et que leur apparition est liée étroitement à celle de la maison québécoise. Elles s'en détacheront probablement d'ailleurs par la suite, pour former des bâtiments indépendants[72].

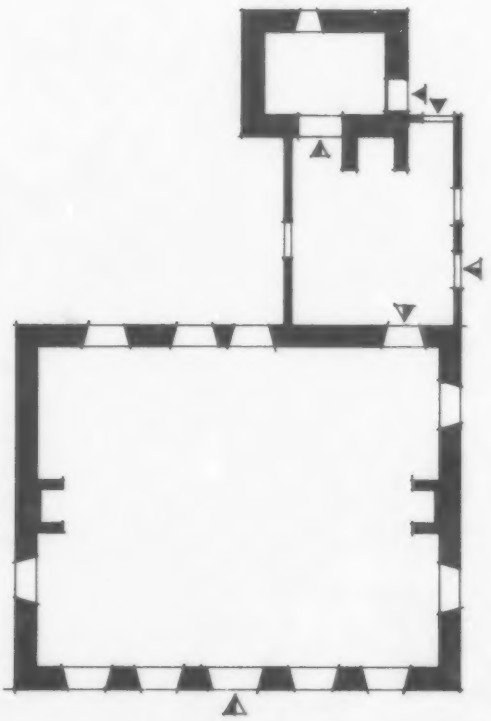

Plan du rez-de-chaussée de la maison C.-X. Larue. La cuisine d'été, adossée à l'arrière, comporte un foyer de cheminée. Une porte donne accès à une dépense de maçonnerie en appentis. Maison de 1854.

72. Cette hypothèse expliquerait la présence de cuisines d'été ou de boutiques domestiques indépendantes de la maison, n'ayant pas été une première habitation familiale transformée à d'autres usages par la suite.

**TABLEAU 7**

## MAISON QUÉBÉCOISE

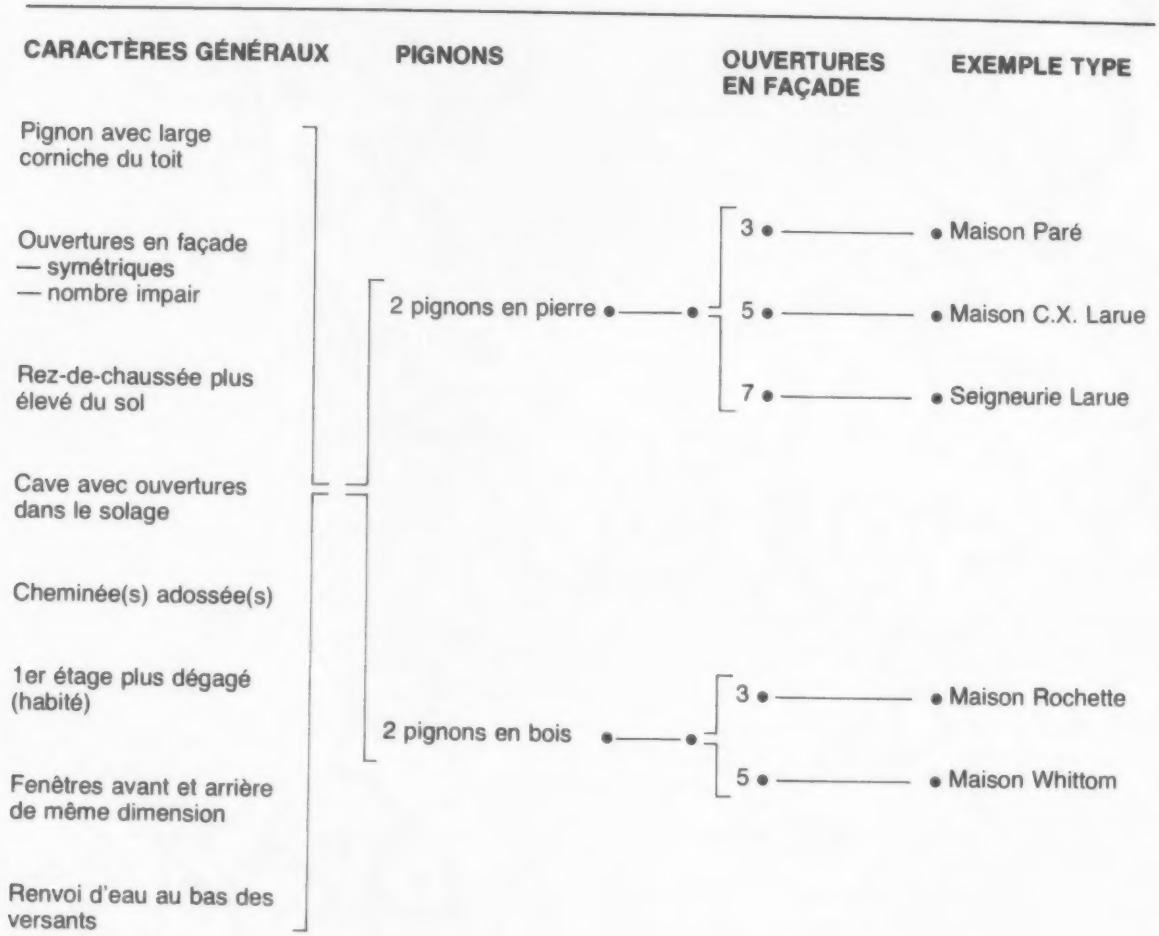

EXEMPLES TYPES

## MAISON PARÉ
## 464 des Érables

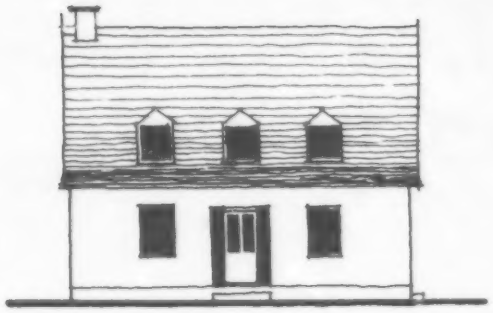

FAÇADE (SUD)

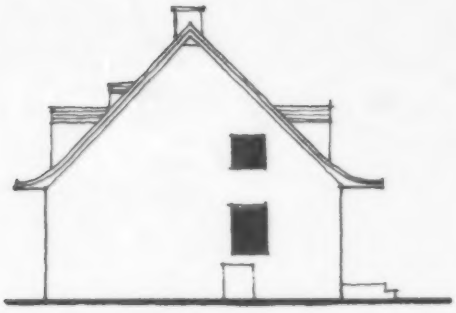

(OUEST)

La maison Paré se rattache par ses caractéristiques à la maison québécoise construite au début du XIX[e] siècle. Elle se distingue des autres édifices de sa catégorie par ses dimensions réduites et ses 3 ouvertures en façade.

### PLAN GÉNÉRAL ET SITUATION

L'édifice présente un plan rectangulaire avec une addition arrière perpendiculaire à son axe. Cette addition prend place du côté «est». La façade fait face au fleuve.

### OUVERTURES

Contrairement aux maisons d'inspiration française étudiées, les ouvertures de la façade sont au nombre de trois et disposées symétriquement. La porte est centrale. Le mur pignon «ouest» comporte une entrée de cave, une fenêtre au rez-de-chaussée et une fenêtre de plus petite dimension au premier étage. L'arrière présente deux fenêtres de même dimension que celles en façade et une porte. Le mur pignon «est» comporte deux fenêtres au rez-de-chaussée et une fenêtre au premier étage.

Toutes les fenêtres sont à grands carreaux.

### TOIT ET CHARPENTE

Le toit est à deux versants et déborde le mur pignon par une large corniche. Le renvoi d'eau est plus important sur la façade qu'à l'arrière. Il a été impossible de distinguer la présence de coyaux à l'extrémité des chevrons-arbalétriers. Les versants du toit accusent à la base un égout prononcé se prolongeant au-delà de l'aplomb des murs.

La charpente est simplement constituée de chevrons-arbalétriers avec entraits, sans faîtage.

CHEMINÉE

Présence d'une cheminée simple, adossée au mur pignon, avec foyer à l'intérieur au niveau du rez-de-chaussée. Une souche unique émerge de la toiture.

MURS ET MAÇONNERIE

La façade est en moellon équarri de pierre calcaire. Le mur pignon «ouest» est en pierre des champs dont certaines semblent d'origine sédimentaire et d'autres ressemblent au grès ou au granite. L'arrière et le mur pignon «est» sont enduits d'un ciment.

## MAISON C.-X. LARUE
## 218 des Érables

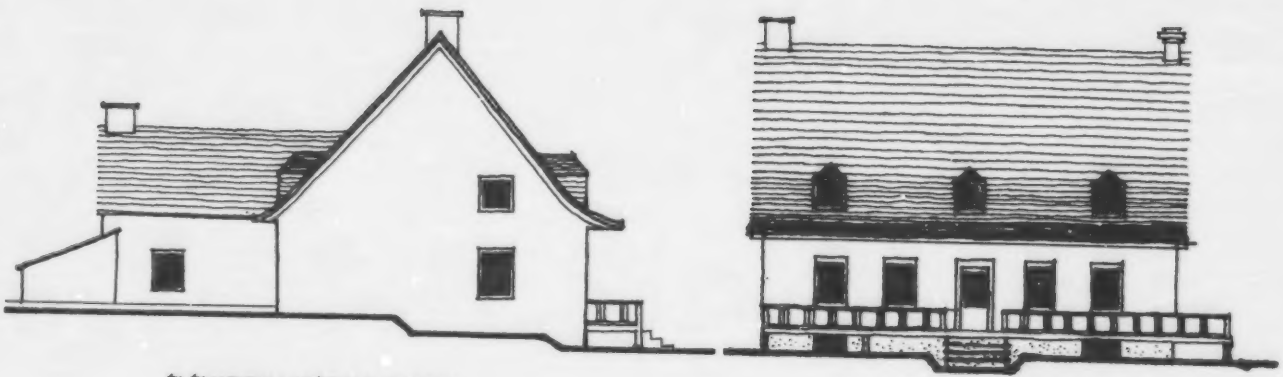

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

FAÇADE (SUD)

La maison C.-X. Larue constitue un des plus beaux exemples de la maison québécoise. Ses dimensions sont parfaitement équilibrées et ses proportions agréables. Elle diffère des maisons Paré et Beaudry par ses ouvertures en façade, au nombre de 5.

### PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

C'est un édifice de plan rectangulaire, faisant face au fleuve et situé en bordure de la rue des Érables, sur une légère dénivellation de terrain. Une porte arrière donne sur un petit bâtiment en bois, avec toit à pignon, dans lequel se trouve une cuisine d'été avec foyer et four à pain. La chapelle du four à pain se prolonge dans la moitié d'un appentis en pierre. L'autre moitié est occupée par une dépense ou laiterie.

### OUVERTURES

La façade présente une ordonnance symétrique: une porte centrale flanquée de deux fenêtres de chaque côté et deux petites ouvertures dans le solage. Le mur pignon «ouest» possède une fenêtre au rez-de-chaussée et une autre plus petite au premier étage. L'arrière comporte trois fenêtres et une porte donnant accès à la cuisine d'été. Le mur pignon «est» renferme deux fenêtres. Les contrevents de la maison sont conservés au grenier. Ils sont d'assemblage, à panneaux et moulures, munis de pentures et de crochets.

## TOIT ET CHARPENTE

Le toit est à deux versants, avec large corniche sur les murs pignons et renvoi d'eau en façade et à l'arrière. L'angle du toit est moindre que celui des maisons d'inspiration française, quoique assez aigu.

La charpente est constituée de deux faux-entraits assemblés aux chevrons-arbalétriers par un assemblage à mi-bois à queue d'aronde chevillé.

## CHEMINÉES

Il y a deux cheminées simples adossées aux murs pignons et deux foyers à l'intérieur. Les souches sont en pierre taillée, avec chapeau. Elles prennent place dans l'axe du faîtage.

## MURS ET MAÇONNERIE

Le mur de façade est en moellon d'origine calcaire, de taille assez régulière. Le mur pignon «ouest» de même que l'arrière semblent composés de moellon assez irrégulier et de grosseur variable. Le mur pignon «est» est recouvert de planche horizontale.

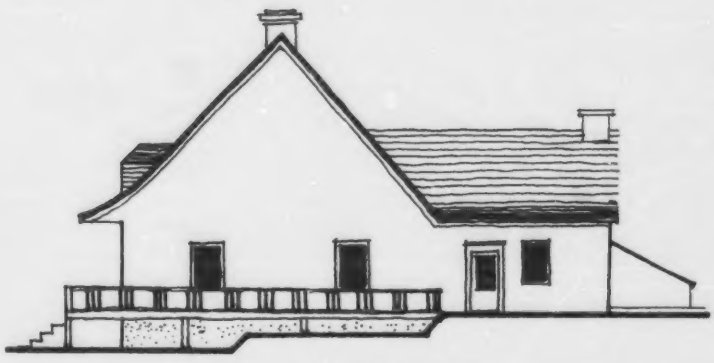

ÉLÉVATION LATÉRALE (EST)

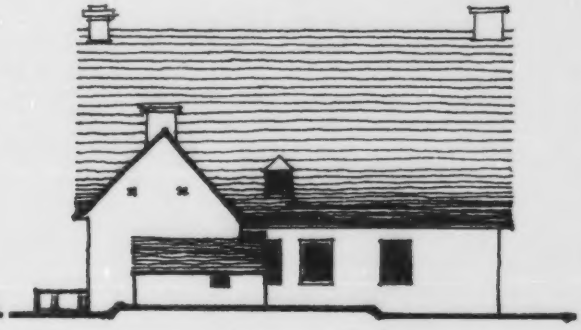

ÉLÉVATION ARRIÈRE (NORD)

## ANCIENS CONTREVENTS DE LA MAISON C.-X. LARUE

Détail de panneau et de mouluration.

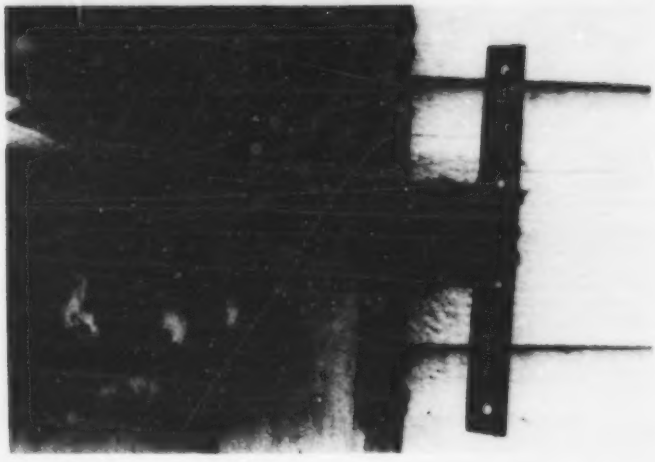

Penture en H.

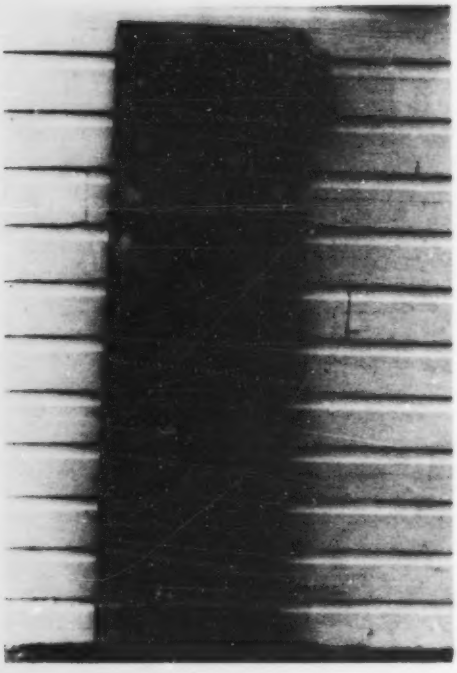

Vue arrière.

## HISTORIQUE

La maison C.X. Larue aurait été construite en 1854, ainsi que l'atteste un marché de construction passé entre Jérôme Gingras menuisier et François-Xavier Larue[73].

L'analyse de ce document révèle que la maison, depuis sa construction, n'a subi aucune transformation majeure si ce n'est le retrait des contrevents et l'ajout d'une cuisine d'été à l'arrière. Les cloisons proviendraient d'une autre propriété des Larue.

La chaîne des titres a été dressée grâce à un examen rapide de la liste des propriétaires enregistrés au lot No. 33 du cadastre officiel de la Pointe-aux-Trembles. Cette consultation a permis d'établir que François-Xavier Larue était propriétaire de l'immeuble au milieu du XIX$^{e}$ siècle. On note aussi qu'en 1883 la propriété est cédée à son fils Roger Larue par la donation que lui en fait sa mère dame Angélina Germain[74]. Depuis lors la famille Larue n'a cessé d'occuper le lot.

Nous donnons la retranscription complète du marché de 1854:

*MARCHÉ*

*No 575*
*Jérôme Gingras*
*Et*
*F.X. Larue*
*(15 avril 1854)*

*Par devant les notaires publics*
*dans et pour cette partie de la province*
*constituant ci-devant le Bas-Canada*
*et soufsignés.*
*Furent présents Sieur _____*
*Jérôme Gingras, menuisier, demeurant*
*en la paroifse de la pointe aux trembles*
*de Neuville, d'une part et Sieur*
*François-Xavier Larue, junior, cultivateur*
*demeurant en la dite paroifse de la*
*Pointe aux Trembles, d'autre part.*
*Lequel dit Jérôme Gingras reconnait*
*avoir fait Marché et promet et s'oblige*
*de faire et parfaire bien et duement au*
*dire de gens experts et à ce connaifsant*
*pour le dit François-Xavier Larue, ce*
*acceptant tous les ouvrages de charpenterie*
*et de menuiserie qu'il convient de faire*
*à une maison de quarante pieds de*
*front Sur trente Six pieds de profondeur*
*que ce dernier se propose de faire batir en*
*pierre Sur Sa terre Située en la dite*
*paroifse de la Pointe aux Trembles, et*
*ci-après désignés Savoir: De préparer et*
*poser les lambourdes et les soliveaux;*
*de faire et poser deux cadres pour les soupi-*
*raux de la cave, faire et poser douze*
*cadres avec leurs tirants pour recevoir les*
*chafsis et les contrevents; tailler et lever*
*le comble et poser la couverture en planche*
*avec renvois d'eau derrière et devant*
*et de faire excéder la dite couverture*
*de deux pignons en proportion necefsaire.*

73. QQAJ, Minutier de P.-H. Faucher, marché entre Jérôme Gingras et F.-X. Larue, 15 avril 1854.
74. Donation enregistrée à Cap-Santé sous le numéro 24, 365 Vol. A-32.

*(page 2)*

*faire et poser les sablières avec leurs tirants; de poser des blocs partout ou il sera nécef-saire; faire trois lucarnes; faire des planchers de haut à coupes fendus et ceux de bas à joints carrés; faire un escalier meunière, entourée pour montée au grenier et une autre pour descendre à la cave; faire et poser une belle porte de sortie Sur le devant de la dite Maison, reposer les vieilles cloisons qui sont dans la Maison actuelle du dit F.X. Larue; faire et poser les palétrages; faire et poser des chambranles à tous les chafsis; faire et poser des plinthes et frises tout au tour de la dite maison; faire et poser trois armoires dans la dite maison; ~~enfin~~ préparer et poser un pontage à la galerie de devant avec un escalier Meunière pour descendre la dite galerie à commencer à travailler aux dits ouvrages aufsitôt qu'il en sera requis par le dit Sieur Larue et continuer à y travailler sans interruption avec nombre d'ouvriers suffi-sants pour Rendre la moitié de la dite maison et des dits ouvrages finis aux premier octobre prochain et terminer le tout dans le courant de l'hiver prochain. Et de Sa part le dit François Xavier Larue promet et s'oblige de fournir au dit entre-preneur tous matériaux généralement quelconques propres et nécefsaires à la confec-tion des dits ouvrages; et de payer au dit Jérôme Gingras pour prix du présent*

*(page 3)*

*Marché une somme de quarante neuf livres courant; payable au fure et mesure que les dits ouvrages avanceront et se feront, Dont acte.*
*Fait et pafsé à Neuville, Étude de Maître P.H. Faucher, l'un des dits notaires, Sous le Numéro cinq cent Soixan-te et quinze, l'an milhuit cent cinquante quatre, le quinzième jour du mois d'Avril après Midi et ont signé licture faite/.*

**MAISON E. CÔTÉ**
**17 de Basset**

**TYPE:**

Maison québécoise avec pignons en pierre et 5 ouvertures en façade.

**DESCRIPTION:**

Maison de moellon de forme rectangulaire avec toit à deux rampants. Les chambranles autour des ouvertures ne se retrouvent qu'en façade. À l'arrière de la maison, on retrouve accolé au mur un édifice comprenant cuisine d'été, foyer avec cheminée et vestiges d'un vieux four à pain. Une des cheminées est fausse («menteuse»). Charpente avec chevrons-arbalétriers et faux-entraits.

## MAISON DU SEIGNEUR LARUE
### 500 des Érables

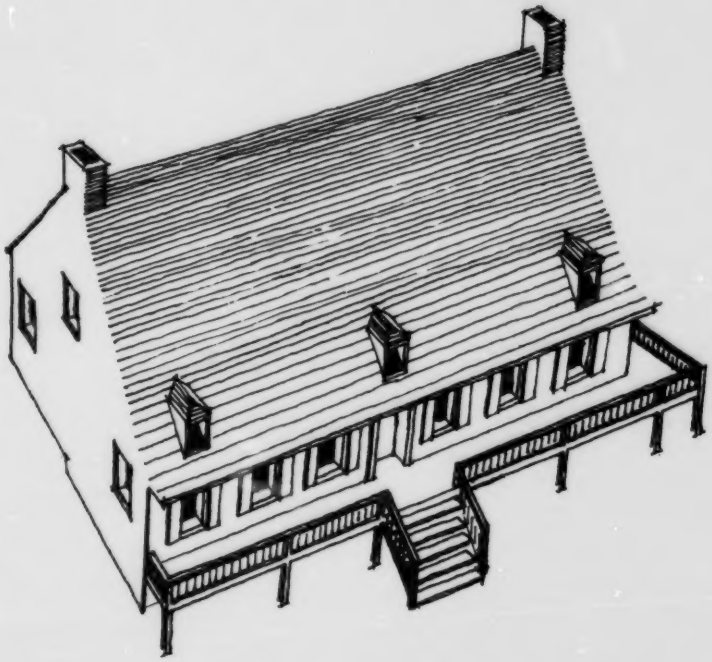

La maison Larue constitue la représentante la plus importante de sa catégorie par ses dimensions imposantes et le nombre de ses ouvertures en façade. C'est une grande maison bourgoise qui domine tout le village de Neuville par sa position privilégiée.

PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

L'édifice est rectangulaire, beaucoup plus long que large, avec deux appentis récents à l'arrière. L'édifice prend place sur une hauteur et fait face au fleuve. Il est situé le long de la rue des Érables.

OUVERTURES

La façade présente 6 fenêtres avec une porte au centre. Le mur pignon «ouest» renferme deux fenêtres au rez-de-chaussée de plus grande dimension que la fenêtre du premier étage. L'arrière comporte 3 fenêtres et 2 portes. Les fenêtres ont la même dimension que celles en façade. Le mur pignon «est» est percé d'une porte au rez-de-chaussée et d'une petite fenêtre au premier étage.

Les fenêtres sont toutes à petits carreaux, généralement 12 par battant et 24 par fenêtres. Une fenêtre du premier étage en a 20.

Il y a quelques ouvertures dans le solage, donnant accès à la cave.

## TOIT

Le toit est à deux versants avec une pente moyenne. Les deux versants présentent un détail de construction caractéristique de l'architecture française: ils se terminent d'affleurement avec les murs pignons, sans débord. Au bas de la pente, il y a un renvoi d'eau en façade et un simple égout en arrière.

## CHARPENTE

La charpente est simple: chevrons-arbalétriers avec deux faux-entraits et jambes-de-force entre le premier faux-entrait et le chevron-arbalétrier.

## CHEMINÉES

Il y a deux cheminées, dont les souches sont d'affleurement avec le nu du mur et en constituent un prolongement. Elles sont terminées par un chapeau de maçonnerie.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont de moellon calcaire avec quelques traces d'un enduit à différents endroits. Le mur pignon «est» est entièrement recouvert de planche horizontale.

**MAISON G. ROCHETTE**
**25, rue Basset**

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

FAÇADE (SUD)

Cette maison présente toutes les particularités de la maison québécoise. Elle diffère des autres exemples types par ses deux pignons en bois au lieu de maçonnerie.

OUVERTURES

Une porte centrale et deux fenêtres en façade. Deux fenêtres au rez-de-chaussée du mur pignon «ouest» et deux plus petites fenêtres au premier étage. Trois ouvertures en arrière: 2 fenêtres et une porte. Une fenêtre au rez-de-chaussée du mur pignon «est», une petite fenêtre et une porte au premier étage. La porte arrière donne dans un tambour.

TOIT

Toit à deux versants, avec renvoi d'eau et débord sur les murs pignons. Souche de cheminée simple en moellon. Cheminée adossée au mur pignon.

MURS ET MAÇONNERIE

Façade constituée de gros moellons de même que l'arrière. Le mur pignon «ouest» est recouvert de planche horizontale. Le mur pignon «ouest» recouvert de bardeau d'amiante.

**MAISON D. BEAUDRY**
**680 des Érables**

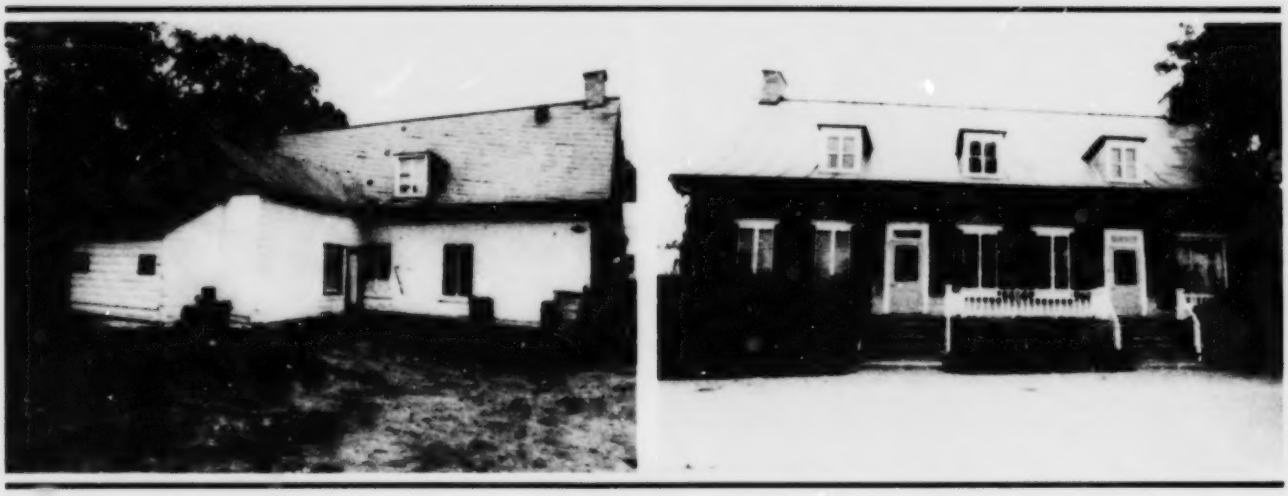

**TYPE:**

Maison québécoise avec 7 ouvertures en façade.

**DESCRIPTION:**

Maison rectangulaire avec toit à deux rampants, larmier et corniches sur les murs pignons. Les murs sont en moellon et la façade en pierre de carrière avec arcs de décharge au-dessus des ouvertures. L'arrière de la maison comporte un fournil en bois fait d'un carré de charpente auquel est adossé un petit appentis. Le mur pignon «est» de la maison est recouvert de planche.

**NOTES HISTORIQUES:**

Aucune disponible. Le propriétaire affirme que sa maison daterait des années 1835-1840.

## MAISON WHITTOM
**704 route 2**

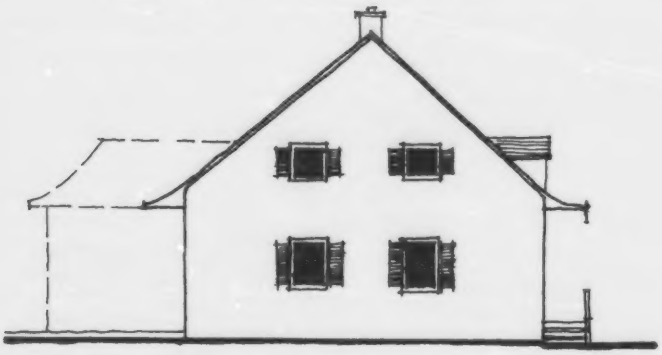

ÉLÉVATION OUEST

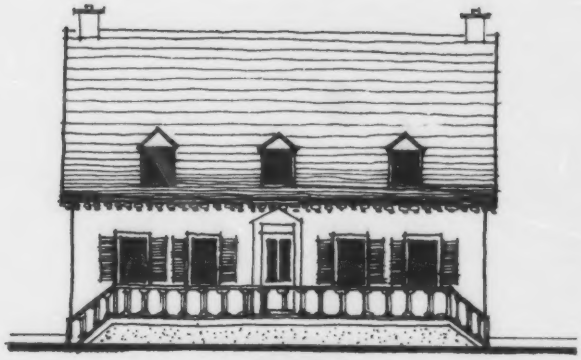

FAÇADE (SUD)

Maison présentant toutes les caractéristiques d'une riche maison québécoise du début du XIX$^{e}$ siècle: toit à deux versants avec corniches, angle du toit bas, rez-de-chaussée élevé, fenêtres de mêmes dimensions au rez-de-chaussée et plus petites au niveau du premier étage.

CHARPENTE

La charpente du toit est constituée de chevrons-arbalétriers, entraits et poinçons. Il nous a été impossible de constater si elle était d'origine ou si elle avait été changée.

CHEMINÉES

La maison possède deux cheminées donnant chacune sur un foyer en pierre taillée. Les cheminées sont simples et situées dans l'axe de faîtage du toit. Elles sont adossées aux murs pignons.

MURS

Le carré est en moellons. La façade et l'arrière sont apparents alors que les murs pignons sont recouverts de planche.

DATE DE CONSTRUCTION

L'année 1828 est sculptée sur une pierre de façade située au-dessus de la porte.

LA MAISON QUÉBÉCOISE EN BOIS.

# LA MAISON QUÉBÉCOISE EN BOIS

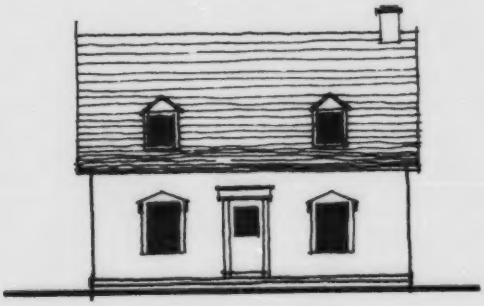

MAISON FISET (SUD)

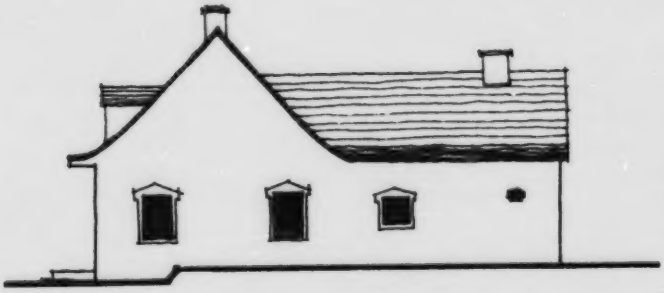

ÉLÉVATION LATÉRALE (EST)

On retrouve une maison d'inspiration québécoise, construite en bois. Ses caractéristiques générales sont à peu près celles de la maison en pierre. Certaines maisons comportent 3 ouvertures en façade, d'autres 5.

**OUVERTURES**

Cette maison possède 3 ou 5 ouvertures en façade. La porte est centrale. Les murs pignons comportent une ou deux fenêtres au rez-de-chaussée. S'il y a une ou plusieurs ouvertures en façade, elles sont de plus petites dimensions que celles du rez-de-chaussée. L'arrière présente le plus souvent 3 fenêtres, ou 2 fenêtres et une porte.

**TOIT**

Le toit est à deux versants, recouvert de papier brique, de papier goudron ou de tôle. On a retrouvé sur certaines un recouvrement de bardeau, indice d'une utilisation ancienne de ce matériau pour les couvertures, comme le révèle un marché du milieu du XIX$^{e}$ siècle: «La couverture de la dite maison sera faite en planches enbouvetée et couverte en bardeaux[75]». Sur les murs pignons, le toit excède par une corniche assez prononcée tandis que sur les murs gouttereaux, il y a un renvoi d'eau. L'angle du toit est faible. Les versants retroussent au niveau de l'égout et donnent à cette maison son profil «en cloche». Les lucarnes sont fréquentes.

75. QQAJ. Minutier de P.H. Faucher, Marché, 24 novembre 1846. Minute 336 (marché probable de la maison Morissette).

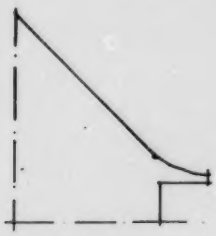

RENVOI D'EAU

**CHEMINÉE**

On rencontre les cas suivants:

1. maisons avec foyer: souche de cheminée originale ou enlevée et remplacée par un autre matériau.

2. maisons sans foyer, avec conduit extérieur pour le système de chauffage.

Il s'agit toujours de cheminées simples. Il n'y en a le plus souvent qu'une seule, prenant place dans l'axe de faîtage du toit.

**CHARPENTE**

La charpente, dans les quelques cas où il nous a été possible de la visiter, était à chevrons-arbalétriers et faux-entraits.

**MURS**

La composition interne des murs n'a pu être vérifiée dans la plupart des cas. Mais dans la majorité, le propriétaire affirmait qu'ils sont en pièce sur pièce. Quelquefois, cette affirmation était basée sur un examen de la structure lors de travaux de réparation récents. Certains murs pourraient aussi être de madrier sur madrier: «Le corps de la dite maison sera fait avec des madriers de trois pouces calfeutré latté et crépi en dedans, crépi commun et point glacé[76]».

L'extérieur est recouvert de papier brique, de planche à déclin, de planche d'aluminium ou de bardeau. Dans quelques cas, nous avons observé un recouvrement de planche verticale dissimulé sous un recouvrement récent. Il est certain que ce dernier recouvrement avait cours à l'époque: «Le quarré de la dite maison sera lambrifsé en planches d'épinette embouvetées et debout[77]».

**PLAN GÉNÉRAL**

Plusieurs maisons possèdent des additions. Deux cas se présentent:

1. une cuisine d'été dans l'axe longitudinal de la maison, accolée au mur pignon «est».

2. une cuisine d'été accolée perpendiculairement à l'élévation arrière de l'édifice et possédant un foyer.

Ces additions sont généralement construites en charpente claire.

**ÉTAGES**

Toutes ces maisons sont à un étage, sauf la maison Noreau (575 des Érables), dont le sous-sol suffisamment élevé laisse place à des fenêtres et à une porte.

76. QQAJ, Minutier de P.H. Faucher, Marché, 24 novembre 1846, Minute 336 (Marché probable de la maison Morissette).
77. QQAJ, Minutier de P.H. Faucher, Marché, 24 novembre 1846, Minute 336 (marché probable de la maison Morissette).

EXEMPLE TYPE

**MAISON TARDIF**
**22 route 2**

**TYPE:**

Maison rattachée au courant québécois.

**DESCRIPTION:**

Maison dont les murs sont de madrier sur madrier. Il y a trois ouvertures en façade. La cheminée centrale, construite lors de l'érection de la maison en 1846 a été voulue ainsi par le peintre Antoine Plamondon qui désirait une cheminée correspondant à un type qu'il avait vu dans les campagnes. Ce type n'était plus construit à Neuville au milieu du XIX$^{e}$ siècle. C'est déjà, pour cette époque, un exemple de «pseudo-ancien» en architecture.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Bon. L'annexe latérale est récente.

Plaque et poignée de loquet. Porte de la cave.

Clenche. Partie du même loquet. Porte de la cave.

## HISTORIQUE

Cette maison fut construite en 1846 par Michel Moisan, pour le peintre Antoine Plamondon, sur un terrain qu'il avait acquis en 1842. Les marchés de menuiserie et de maçonnerie sont retranscrits en annexe C.

Selon le plan de 1846, la maison devait mesurer 55′ de front par 30′ de profondeur, ce qui ne concorde pas avec le bâtiment existant, lequel mesure 36′ de front par 30′ de profondeur. Toutefois le plan indique la présence d'un atelier long de 18 pieds qui occupe la partie est de la maison. Si on retranche cet espace de la longueur totale on obtient des dimensions identiques à celles du bâtiment existant. Cet atelier a-t-il été construit et démoli par la suite?

On constate aussi que la cheminée centrale est ici réutilisée. Il est spécifié dans le marché de construction de «faire une cheminée double de la grandeur des cheminées ordinaires de la campagne[78]». Cette spécification s'avère très intéressante et nous apporte quelques précisions sur un élément que l'on croyait propre aux maisons construites au milieu du XVIII[e] siècle.

Antoine Plamondon habitera cette demeure jusqu'à sa mort en 1895.

78. QQAJ, Minutier de Joseph Petitclerc, Marché entre Michel Moisan et Antoine Plamondon, acte no 3392, 16 décembre 1845.

**CHAÎNE DE TITRES**

Cadastre: Partie du lot no 10
Description: Maison de bois de madriers sur madriers (?) avec cheminée centrale et larmiers.

1. Immeuble acquis
   Par: *vente*
   Entre: Roland Soulard et Laval Tardif
   Date: 7 janvier 1963
   Enregistrement: no 161,301
   Remarque: Une terre située au premier rang de la paroisse de Pointe aux Trembles, ayant *deux arpents et un quart de front* sur quarante arpents de profondeur (lot no 10), bornée au sud par le fleuve St-Laurent nord-est à Joseph Loriot ou représentant et au sud-ouest à Barthélémy Rochette avec *maison* et autres bâtisses dessus construites.

2. Immeuble acquis
   Par: *vente*
   Entre: Eugène Soulard et Roland Soulard
   Date: 3 juillet 1957
   Enregistrement: no 143,083
   Remarque: idem no 1.

3. Acquis
   Par: *testament et avis*
   De: Dame Eugène soulard à Eugène Soulard (fils)
   Date: 5 mars 1924, enregistré à Cap-Santé le 5 mars 1924
   Enregistrement: no 111,963 à 111,966
   Remarque: Lot no 10.

4. Acquis
   Par: *donation*
   De: Antoine Plamondon à Eugène Soulard
   Date: 5 juillet 1883
   Enregistrement: no 24,831, Vol. A-32
   Remarque: idem au no 1.

5. Marché entre Michel Moisan et Aug. Trépanier
   Date: 31 mars 1846
   Devant: J. Petitclerc
   Remarque: Faire les ouvrages de maçonnerie pour la maison qu'Antoine Plamondon fait construire à la Pointe-aux-Trembles.

6. *Marché entre* Michel Moisan et Barthélémi Gingras
   Date: 13 janvier 1846
   Devant: J. Petitclerc
   Remarque: Faire les ouvrages de charpenterie pour une maison en bois à un étage que le Sieur Moisan a entrepris de construire pour Antoine Plamondon.

7. Marché entre Michel Moisan et Antoine Plamondon
   Date: 16 décembre 1845
   Devant: J. Petitclerc
   Remarque: Faire tous les ouvrages en charpenterie, menuiserie, maçonnerie et autres ouvrages requis pour la construction d'une maison de bois à un étage qui doit être construite à la Pointe-aux-Trembles et appartenant au Sieur Plamondon.

8. Acquis
   Par: *vente*
   Entre: Michel Tapin et Antoine Plamondon
   Date: 11 juillet 1842
   Devant: F.X. Larue
   Remarque: Terrain de deux arpents et un quart par quarante arpents de profondeur situé en la première concession borné au sud-ouest par Jean Bergeron et au nord-est par Michel Loriot avec *maison,* grange et étable.

9. Acquis
   Par: *donation*
   Entre: Jean Goulet et son épouse et Michel Tapin
   Devant: F.-X. Larue
   Date: 22 janvier 1803
   Remarque: Terre de deux arpents et un quart par quarante arpents située en la première concession de Neuville, bornée devant au fleuve St-Laurent, au sud-ouest à Jacques Parent et au nord-est à Michel Loriot, avec maison, grange, étable.

10. Acquis
    Par: *vente des droits successifs*
    De: Joseph Tapin et Marie Anne Goulet à Jean Goulet
    Devant: Bernard Planté (ntre)
    Date: 9 mars 1775
    Remarques: Jean Goulet acquiert tous les droits successifs sur les biens meubles et immeubles de la succession de Joseph Goulet.

11. Inventaire des biens de la communauté ayant existé entre: feu geneviève Ratté et Joseph Goulet (père)
    Date: 11 février 1756
    Devant: Simon Sanguinet
    Acte: no 768
    Remarques: une terre de *trois arpents* de front par *quarante* de profondeur borné au nord-est par Pierre Loriot au sud-ouest par la veuve et héritiers de Guillaume Hébert lecomte sur laquelle il y a une *maison de pierre couverte de planches et bardeaux* du côté du nord-ouest seulement, ayant une *cheminée au milieu* contenant *quarante pieds de long sur vingt pieds de large,* composant 4 appartements, chambre, cuisine et deux cabinets, la dite cuisine et les deux cabinets ne sont pas encore enduit. On note aussi un petit fournil de bois de pièces sur pièces ayant sa cheminée de pierre et four de terre, couvert de planches simples de 12 pieds sur toutes face, en assez bon état. Ainsi que deux granges de bois de charpente couverte en pailles et un étable de bois de pièces sur pièces couverte en pailles.

12. Acquis (partie A)
    Par: *donation*
    De: Joseph Goulet et feu geneviève Ratté
    à Jean Goulet et Joseph Goulet
    Devant: Simon Sanguinet, notaire
    Date: 13 février 1756
    Acte: no 770
    Remarques: Jean et Joseph Goulet héritent chacun de la moitié d'une terre de 1 arpent ½ de front par quarante de profondeur. Borné devant par le fleuve St-Laurent derrière par Jean Rousseau, au nord-est par Pierre Loriot et au sud-ouest par un arpent ½ aux héritiers de Geneviève Ratté plus la moitié des bâtiments.

«Arrivant que le dit Joseph Goulet vint à se bâtir sur l'arpent et ½ de terre sur le dit côté sud-ouest, s'oblige le dit Jean Goulet son frère de lui aider à bâtir une maison de pierre par moitié, suivant la prisée et estimation qui sera l'or faite par gens experts et connaissant d'icelle qui est présentement construite sur la dite terre en habitation appartiendra en son total à Jean Goulet et ce dans six ans pour le plus tard.»

13. Acquis (Partie B)
    - Par: *vente et échange*
    - Entre: Jean Trudel et à sa femme à Pierre Loriot et Joseph Goulet
    - Date: 21 mars 1741
    - Devant: Mtre Louis Pillard
    - Remarques: échange 1 arpent de front sur quarante faisant partie de la terre acquise au no 10 — joignant la terre de Pierre Loriot pour un arpent sur 40 arpents de profondeur faisant partie d'une terre de deux arpents sur quarante borné au nord-est par Joseph Goulet et au sud-ouest par les héritiers de Guillaume Hébert.

14. Acquis (Partie A)
    - Par: *donation*
    - De: Gabriel Bérard à Joseph Goulet
    - Devant: Barbel (notaire)
    - Date: 6 mars 1721
    - Remarques: une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur Borné devant par le fleuve St-Laurent au nord-est par Joseph loriault au sud-ouest par Jean Trudel.

15. Acquis (partie B)
    - Par: *vente*
    - Entre: Jacques Dauguel dit Lamarche et Jean Trudel
    - Devant: Lacetière
    - Date: 2 septembre 1717
    - Acte: no 1889
    - Remarques: 2 arpents × 40 de profondeur borné un côté par Michel Deforgue autre côté par Gabriel Bérard.

16. Acquis (partie A)
    - Par: *concession par Nicolas Dupont de Neuville*
    - À: Gabriel Bérard
    - Devant: Mtre Chambalon
    - Date: 2 octobre 1711
    - Remarques: terre de 2 arpents × 40
      borné au nord-est par Joseph Loriot
      sud-ouest Jacques d'augueil dit Lamarche.

17. Acquis (partie B)
    - Par: *vente*
    - De: Jacques Martel à Jean D'anguel dit Lamarche
    - Devant: Chambalon
    - Date: 19 décembre 1699
    - Remarques: une terre de deux arpents de front sur quarante de profondeur.

18. Acquis (partie B)
    - Par: *vente*
    - De: Joseph Garnier à Jacques Martel
    - Devant: Chambalon
    - Date: 31 octobre 1697
    - Remarques: idem no 10, partie B

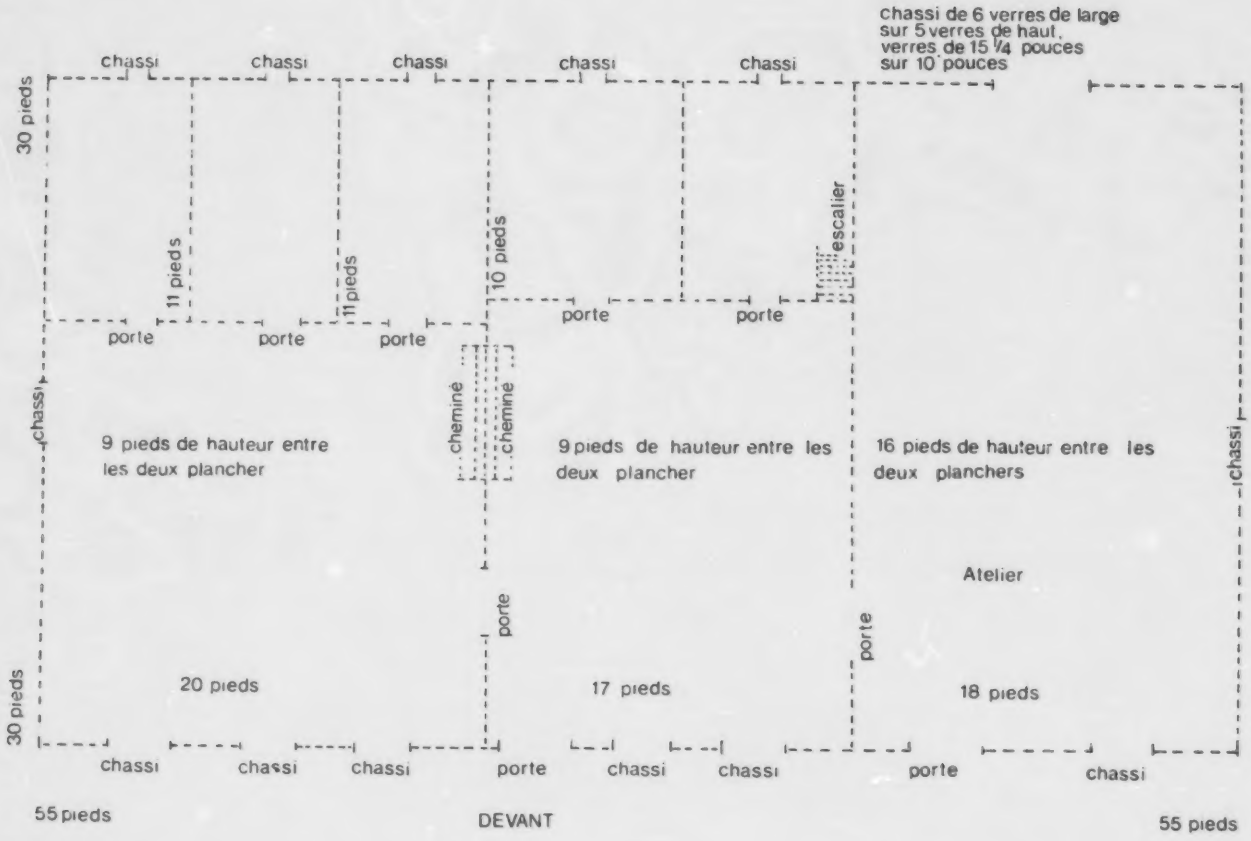
chassi de 6 verres de large
sur 5 verres de haut,
verres de 15 1/4 pouces
sur 10 pouces
chassi
chassi
chassi
chassi
chassi
30 pieds
11 pieds
11 pieds
10 pieds
escalier
porte
porte
porte
porte
porte
chassi
cheminé
cheminé
9 pieds de hauteur entre
les deux plancher
9 pieds de hauteur entre les
deux plancher
16 pieds de hauteur entre les
deux planchers
chassi
Atelier
porte
porte
30 pieds
20 pieds
17 pieds
18 pieds
chassi
chassi
chassi
porte
chassi
chassi
porte
chassi
55 pieds
DEVANT
55 pieds

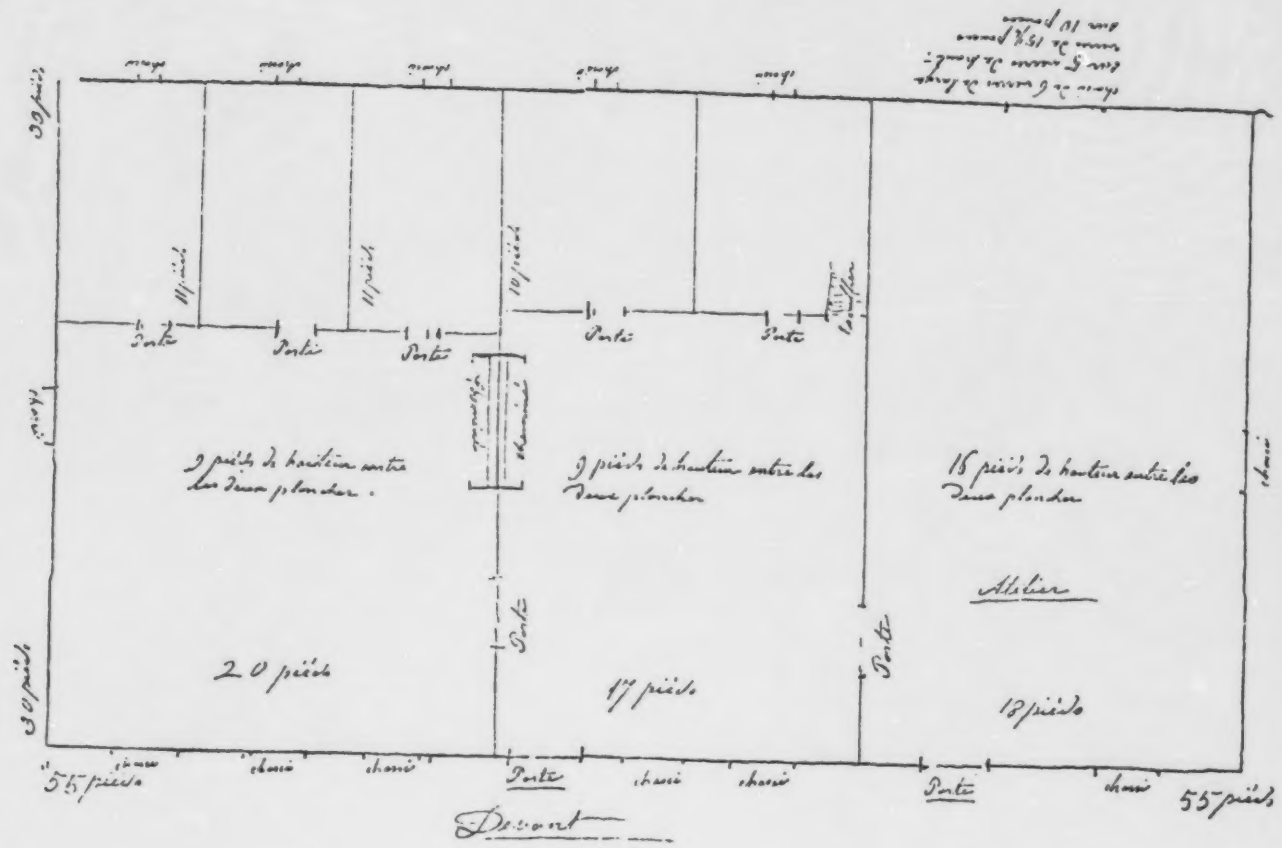


Voir le marché de construction p. 275.

# LA MAISON NORD-AMÉRICAINE

# LA MAISON NORD-AMÉRICAINE

## HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

Au XIX$^{e}$ siècle au Québec, nous pouvons supposer que l'influence française manifestée en Amérique par la présence d'une colonie implantée dans la vallée du St-Laurent a considérablement diminué. L'existence d'une architecture à l'identité vraiment québécoise constitue normalement la conséquence de la disparition de cette influence. Mais il ne faut pas cependant conclure que toutes les influences le sont au XIX$^{e}$ siècle. L'ancienne colonie française a sûrement eu le temps d'en subir de nouvelles, en particulier dans le domaine du bâtiment. Ces influences ont pu venir d'anglais émigrés au Canada, d'anglais du Haut-Canada ou encore de voisins des États-Unis.

De plus, au XIX$^{e}$ siècle, les communications et les échanges ont fait un grand pas. La civilisation européenne, et particulièrement française, est reconnue. Cette dernière peut même se manifester sur un plan international et en Amérique du Nord sans s'appuyer sur un groupe francophone en Amérique. Ainsi, même des érudits des États-Unis vont compléter en France leur formation et leurs études dans les arts et l'architecture au milieu de XIX$^{e}$ siècle.

C'est dans ce contexte que nos hypothèses concernant la maison d'inspiration nord-américaine prennent place: disparition progressive de l'influence française à partir de la conquête, augmentation inverse d'une influence anglaise, renouveau d'une influence française sur le plan international au milieu du XIX$^{e}$ siècle et adaptation à un contexte social, économique et géographique nord-américain.

## LA MAISON D'ESPRIT RÉGENCE

«THE BRIARS» — LAC SIMCOE (voir note 3)

Une étude sur l'architecture de la région de Boston parle d'un type de maison géorgienne présentant des caractéristiques d'ensemble proches de celles de la maison Saint-Cyr à Neuville. Ces caractéristiques sont le plan à peu près carré, les deux étages et le toit à 4 versants avec faîtage court: «Middle Georgian houses are still essentially square and block-like, but they differ from earlier eighteenth century buildings in several ways. Although two story houses are the general rule, three story houses sometimes appear, and low hip roofs, often concealed behind Classical parapets, replace the prominent gambrel or hipped gable roofs typical of earlier buildings[79]». Le même rapport ajoute que ce type de maison se propage jusqu'à 1830 environ[80].

À la même époque, on retrouve en Ontario un édifice de plan carré, à deux étages, avec toit à quatre versants. Un exemple bien connu est celui du Lac Simcoe, «The Briars», cité dans un ouvrage sur l'architecture domestique dans le Haut-Canada[81].

Ses caractéristiques d'ensemble sont simples: édifice à deux étages, de plan presque carré, symétrie des ouvertures, porte principale en façade, toit avec croupes et faîtage court. C'est un type d'édifice commun dans la première moitié du XIX[e] siècle qu'on assimile le plus souvent au style régence. Il fait partie d'un courant d'architecture vernaculaire, fréquent dans les comtés de Middlesex, Oxford, Perth, Huron, Norfold, Waterloo, Wellington, Halton, Peel, York, Ontario, Durbom et Northumberland. On le retrouve aussi à un étage. On l'appelle alors le «cottage ontarien». Son apparition correspond surtout aux décennies 1830-1850.

Sans se rattacher directement au style de ces maisons, retrouvées soit aux États-Unis soit en Ontario, la maison St-Cyr présente avec elles des affinités qui nous font croire qu'elle s'inscrit dans un courant d'influences d'origine américaine, ontarienne ou anglaise. Le matériau des murs, l'avant-toit, l'ancienne galerie maintenant disparue, le recouvrement des murs, les ancrages de façade constituent autant de preuves de l'adaptation de ce genre d'édifice à une tradition locale et de son caractère vernaculaire.

79. Cambridge Historical commission: *Survey of arthitectural history in Cambridge,* East Cambridge, Cambridge, 1965, p. 20.

80. Idem, p. 22.

81. Marion Macrae et Anthony Adamson: *The Ancestral roof, Domestic arthitecture of Upper Canada.* Clarke Irwin, Toronto, 1963, pp. 199 et 200.

## LA MAISON À TOIT MANSARDÉ

Au milieu du XIX[e] siècle, la réputation de l'architecture française est enviée par les voyageurs, par les premiers étudiants en provenance des États-Unis et par les architectes américains ou anglais de l'époque[82].

Le style académique français, qui introduit une renaissance du toit mansardé, se répand rapidement sur le continent nord-américain. On retrouve presque partout ses manifestations plus ou moins fidèles. Ce style adopte rapidement une teinte propre au continent nord-américain et la maison du particulier en tire le maximum de profit: on reconnaît le plan carré avec mansarde sur les quatre faces, lucarnes entourées de motifs classiques torturés, corniches lourdes de modillons, etc. Apparaît aussi la petite maison à toit mansardé à deux versants, héritière lointaine de ce grand style académique. On la retrouve dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, et son apparition chez nous correspond au renouveau du style Mansard aux États-Unis durant la période 1865-1880. Les auteurs d'un ouvrage sur l'architecture victorienne en retracent d'ailleurs des exemples au New-Brunswick, où semble-t-il, l'origine culturelle des canadiens devait être favorable à l'éclosion de cette mode: «The triple projections that characterize so many canadian victorian homes here appear in a French Mansard version. The ethnic background of early canadian settlers would have engendered an affinity for the style[83]».

Ce qui semble certain, c'est que les nombreux exemples de maisons à toit mansardé du Québec participent à ce courant nord-américain, même si cette participation ne se résume qu'à l'adoption d'une forme de toit d'inspiration française. Notons, en terminant, que Michel Angers[84] lorsqu'il parlait des modifications apportées aux maisons vers 1880, employait l'expression «toit français», pour parler des nouveaux toits installés sur des carrés anciens. Cela confirme notre hypothèse d'une source française.

MAISON M. ROULEAU, 447 DES ÉRABLES

82. Allen S. Everest: *Our North Country Heritage*, Tundra Books, Platsburgh, 1972, pp. 60 et 61.
83. Edmund V. Gillon et Clay Lancaster: *Victorian Houses*, Dover Publications Inc., New-York, 1973, planche 51.
84. Informateur à Neuville.

EXEMPLES TYPES

## MAISON ST-CYR
## 700 rue des Érables

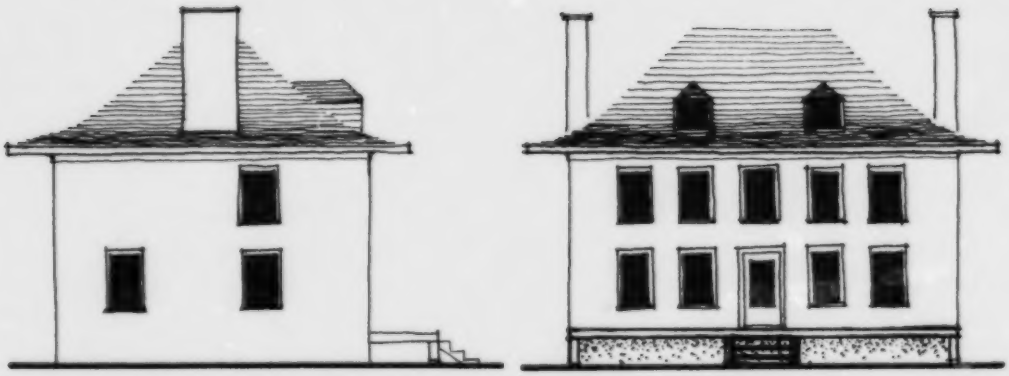

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

FAÇADE (SUD)

La maison Saint-Cyr est la seule représentante de son style à l'intérieur des édifices de Neuville. Elle ne peut être ni assimilée à un courant architectural français, ni à un courant proprement québécois. C'est une présence d'origine anglaise, peut-être loyaliste, dont on retrouve des exemples un peu partout au Québec et en Ontario. Ces exemples datent du XIX$^{e}$ siècle.

### PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

L'édifice est de forme rectangulaire, à deux étages. Il est situé en bordure de la rue des Érables et fait face au fleuve. Le rez-de-chaussée est à quelques pieds du sol.

### OUVERTURES

Les ouvertures sont remarquablement bien disposées en façade: au rez-de-chaussée, 5 ouvertures dont une porte centrale et au premier étage, 5 fenêtres, disposées symétriquement. Le mur «ouest» est percé par deux ouvertures au rez-de-chaussée et une au premier étage. L'arrière comporte trois ouvertures au premier étage et trois au rez-de-chaussée. Le mur «est» présente la même fenestration que le mur «ouest» sauf pour une fenêtre, de plus petite dimension, dont on peut douter de l'authenticité.
Les fenêtres sont à grands carreaux et entourées de chambranles.

### TOITURE

La toiture est à quatre versants, avec un faîtage court occupant à peu près le tiers de la largeur du toit. Elle déborde chacun des murs par un avant-toit très prononcé. Les arêtes des versants sont très adoucies à la base, ce qui leur confère beaucoup d'élégance.

## CHEMINÉES

Il y a deux cheminées dont les souches sont disposées symétriquement de chaque côté de l'édifice. Elles dépassent légèrement la ligne de faîtage du toit. On ne peut distinguer leur matériau de construction, étant donné qu'elles sont entièrement recouvertes.

## MURS ET MAÇONNERIE

Les murs sont de moellon calcaire. Une vieille photo, en possession du locataire, montre l'édifice entièrement recouvert de crépi, alors qu'aujourd'hui, seul l'arrière est dans cet état. Il y avait aussi une galerie, beaucoup plus élaborée que celle qui est en place. Quatre esses, situées entre le rez-de-chaussée et le premier étage, semblent ancrées dans les 4 poutres du plafond, si on en juge par leur position.

## MAISONS À TOIT MANSARDÉ

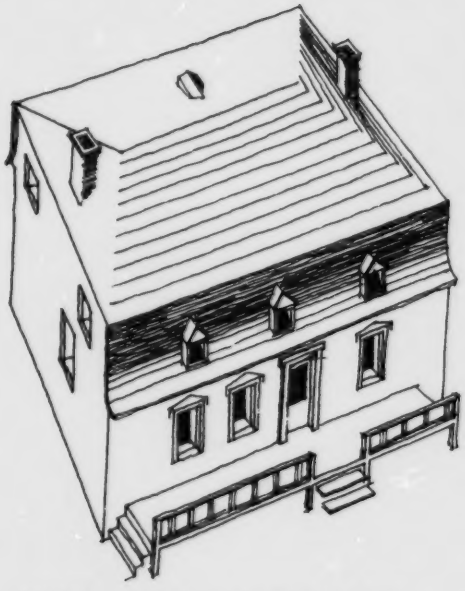

MAISON LAFONTAINE, 668 DES ÉRABLES

Les maisons avec toit mansardé de Neuville présentent à peu près les mêmes caractéristiques, de sorte qu'il est possible de les regrouper et de les traiter comme un ensemble. Il s'agit généralement de maisons à un étage, avec trois ouvertures en façade et un toit mansardé à deux versants, avec ou sans croupe.

Font exception à cette règle des maisons avec toit mansardé construit sur un carré ancien de maçonnerie. Dans ces cas, les caractéristiques du carré sont celles de l'architecture d'inspiration française, où les ouvertures de façade sont au nombre de quatre, avec une porte non centrale. Cela s'explique probablement par le fait qu'on peut installer un comble mansardé surtout sur un carré de maison dont les pignons sont en bois. Et c'est à l'intérieur du courant architectural d'inspiration française que la majorité des pignons en bois se rencontrent.

### MURS

Il est difficile d'évaluer le type de construction des murs de ces maisons, d'abord parce qu'ils sont recouverts, ensuite parce que leurs propriétaires n'en sont pas souvent informés. Les quelques informations certaines dont nous disposons indiquent que le pièce sur pièce est fréquent. Cependant s'agit-il vraiment de pièce sur pièce ou dans certains cas, de madrier sur madrier? Nous l'ignorons. Peut-être aussi certains bâtiments sont-ils uniquement en charpente claire et madrier.

Les murs sont recouverts de différents matériaux et il est fréquent d'en rencontrer plusieurs sur différentes faces du bâtiment. Ce sont le papier brique, la planche horizontale, la tôle pressée, la planche d'aluminium et le bardeau d'amiante.

## OUVERTURES

En façade, les ouvertures sont symétriques dans tous les édifices: il y a une porte centrale et 2 fenêtres, une de chaque côté. Étant donné la facilité avec laquelle on peut percer une ouverture dans un mur de bois, par opposition à un mur de pierre, on pourrait peut-être trouver là une explication à la variété des ouvertures percées sur les murs pignons de ces maisons[85]. Les murs pignons renferment de 2 à 5 ouvertures. Souvent, il y en a 2 au rez-de-chaussée, 2 au premier étage et une petite sous le faîtage du toit, probablement pour éclairer le grenier. Celles du premier étage sont alors moins hautes que celles du rez-de-chaussée.

## DÉCORATION

Ces maisons présentent des éléments décoratifs variés comme des chambranles autour des ouvertures, des modillons sous le bord du toit ou des balustrades de galeries aux formes variées, en bois ou en métal.

## PLAN GÉNÉRAL ET ORIENTATION

Ces maisons sont pour la plupart situées en bordure de la rue Des Érables. Les autres bordent la route 2 et présentent le dos ou la face au fleuve. Elles font l'objet d'additions nombreuses, latérales ou arrières, généralement pour les agrandir mais aussi pour les faire communiquer à d'autres édifices situés à proximité.

## ÉTAGES

Elles sont construites sur des solages en pierre. Certains sont suffisamment hauts pour qu'on y perce des fenêtres ou soupiraux afin d'éclairer une cave.

Il y a deux véritables étages dans ce type d'édifice. C'est pourquoi on a eu avantage, dans le cas de vieilles maisons, à remplacer un toit à pignon par un combre mansardé. L'étage du haut est compris entre les deux pentes inférieures de chaque versant et procure beaucoup d'espace.

## TOIT

Le toit constitue la caractéristique majeure de ce type de maison. Chaque versant est constitué d'un brisis, droit, et d'un terrasson, incurvé. Il y a quelquefois à l'extrémité du faîtage une petite croupe. Les toits sont recouverts de bardeau d'asphalte, de tôle canadienne ou de tôle ordinaire. Le terrasson est généralement percé de lucarnes.

## CHEMINÉES

Leur nombre varie entre un et deux d'une maison à l'autre et leur état d'authenticité est difficile à évaluer étant donné les nombreuses modifications ou les recouvrements en tôle qu'on leur a apportés. Elles sont généralement situées aux extrémités du toit, dans l'axe de faîtage. Les quelques souches qui ne font pas l'objet d'un recouvrement sont en brique. Il s'agit de 248 des Érables, 272 des Érables et 698 route 2.

85. Les maisons avec toit mansardé sur carré ancien constituent des cas à part.

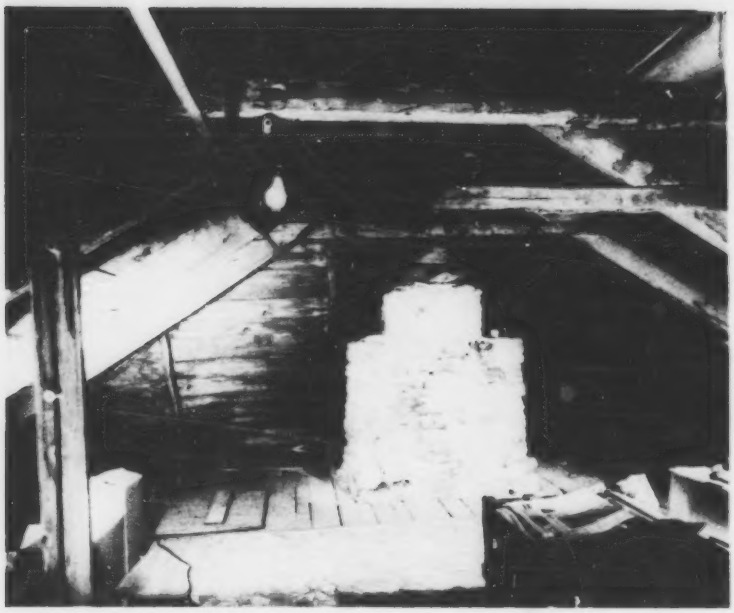

Maison Lafontaine (668 des Érables).

## CHARPENTE

Il est difficile d'examiner l'ensemble de la charpente de ce type de maison puisque l'accès à la pente inférieure du toit est interdit. Dans quelques cas, l'examen de la pente supérieure de la charpente était possible. Il a montré des chevrons reliés ensemble par des faux-entraits. Ces pièces étaient assemblées à mi-bois et chevillées.

## MAISONS À TOIT MANSARDÉ SUR CARRÉ ANCIEN

Les édifices suivants nous semblent constitués de carrés anciens de maçonnerie sur lesquels on a ajouté une mansarde avec ou sans croupe. Ces carrés présentent la même distribution des ouvertures que celle rencontrée dans les maisons d'inspiration française, sauf la maison 20 rue de Basset.

| | |
|---|---|
| 259 des Érables | Mansarde sans croupe avec deux cheminées en brique. |
| 452 des Érables | Mansarde sans croupe avec une cheminée en brique. |
| 639 des Érables | Mansarde avec croupes. Le propriétaire, M. Angers, affirme que son toit «français» fut installé vers 1885 par un dénommé Péladeau qui en aurait ainsi modifié plusieurs à Neuville. |
| 668 des Érables | Mansarde avec croupes. Seules les souches sont en brique. Les conduits sont entièrement de pierre. |
| 15 rue Dombourg | Mansarde avec croupes et une cheminée simple. |
| 20 de Basset | Mansarde avec croupes et une cheminée en brique. |

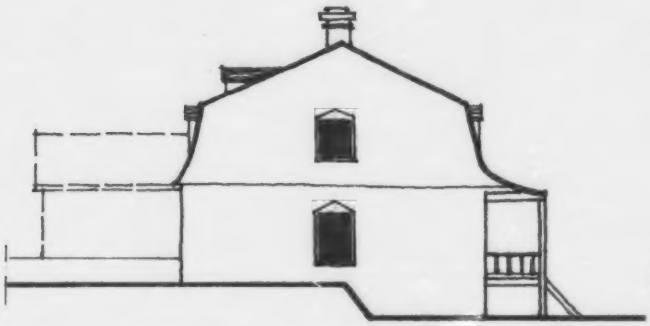

ÉLÉVATION LATÉRALE (OUEST)

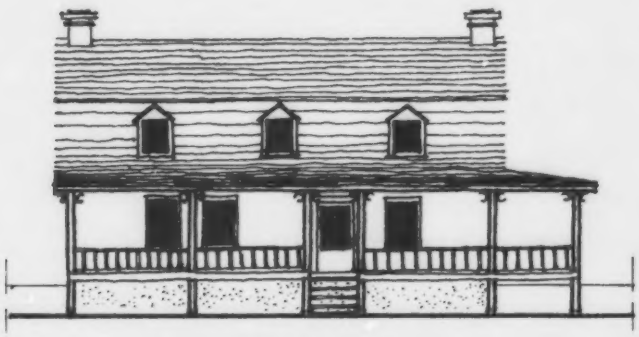

FAÇADE (SUD)

**MAISON PIERRE LARUE**
**216 des Érables**

Cette maison est la seule de son type à Neuville et constitue la version locale d'un courant victorien mêlé d'éléments gothiques.

DESCRIPTION

La maison est en forme de T: elle est constituée de deux corps de bâtiments imbriqués l'un dans l'autre à angle droit. Les murs, en bois, reposent sur un solage de pierre taillée d'origine granitique. Le toit est à deux versants recouverts de tôle canadienne, avec un petit pignon du côté «est» et une tour victorienne de plan carré, au-dessus du portique.

STYLE ET DÉCORATION

La maison comporte plusieurs éléments qui la rattachent au courant victorien d'influence gothique: tour centrale, pignons nombreux, éléments décoratifs en bordure des pans de toits, grandes fenêtres avec meneau central et épis décoratifs aux extrémités des faîtages. Cette influence cependant est très faible.

## MAISONS À VERSANT DROIT

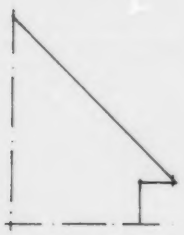

RENVOI D'EAU

Ce type de maison est représenté par trois exemples à Neuville: 555 route 2, 791 route 2 et 755 route 2. Nous avons regroupé ces maisons ensemble parce que les versants de toits sont parfaitement droits et ne présentent pas à leur base un retroussement. Une vérification faite auprès des propriétaires a permis de constater que ces édifices n'étaient pas très vieux. Le carré de la maison 555 route 2 serait de la fin du XIX[e] siècle[86] de même que celui de la maison 755 route 2. Quant à 791 route 2, son propriétaire affirme avec certitude qu'elle date de 1904. La charpente du 555 route 2, examinée avec attention, a révélé les particularités suivantes: chevrons et entraits de faible équarrissage, coupés à la scie, et assemblés à mi-bois avec des clous. C'est un prototype nord-américain tardif, qui conserve des éléments traditionnels comme le plan rectangulaire et le toit à deux versants.

86. Par contre le solage est celui d'une ancienne maison, probablement du XVIII[e] siècle, avec mur de refend, foyer et four à pain.

**MAISON J.-L. ROCHETTE**
**791 route 2**

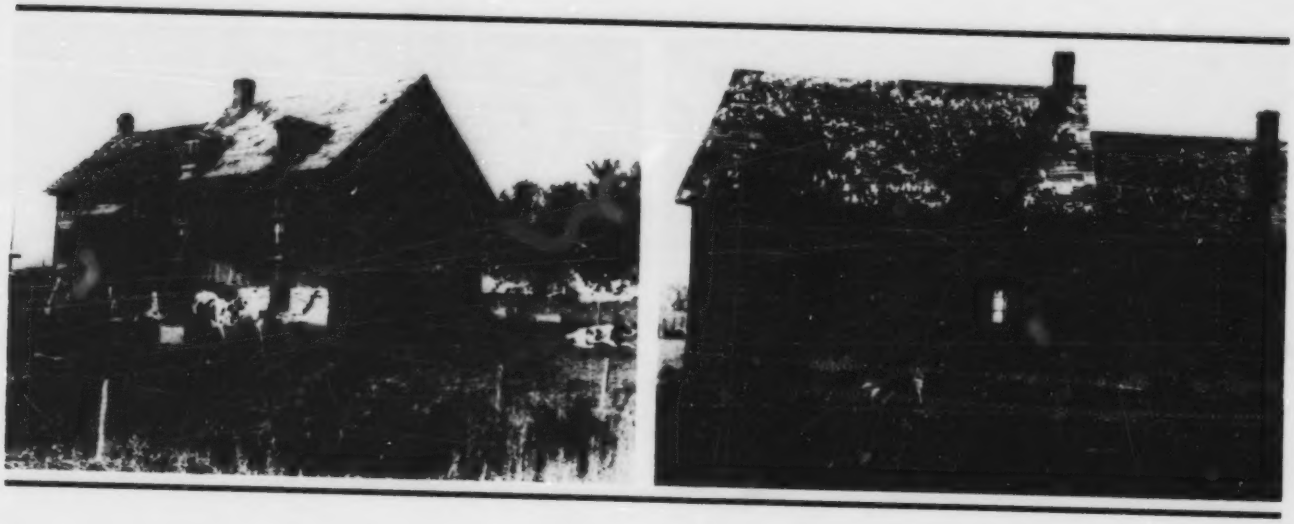

**TYPE:**

Maison avec versants droits.

**DESCRIPTION:**

Maison en bois. Murs de colombage probables et solage de pierre. Recouvrement des murs en planche horizontale, en planche debout et en bardeau. Toits recouverts de bardeau. Les versants se prolongent au-dessus des murs très droits, pour former une sorte d'avant-toit.

**NOTES HISTORIQUES:**

D'après le propriétaire, dont la famille a toujours habité sur cette terre, la maison aurait été construite vers 1904.

**MAISON LOCKWELL**
**555 route 2**

**TYPE:**

Maison québécoise avec versants droits (sans égout).

**DESCRIPTION:**

Maison en bois recouverte de papier brique. C'est un carré récent, reposant sur un solage ancien de maçonnerie formant cave. Dans cette cave on trouve un mur de refend, un foyer de cheminée et un four à pain. La charpente du toit est très simple, avec chevrons assemblés et cloués à mi-bois.

**NOTES HISTORIQUES:**

Aucune disponible.

**TABLEAU 8**

## MAISON NORD-AMÉRICAINE

| STYLE | TYPE | TOIT | PLAN | MATÉRIAU | EXEMPLE |
|---|---|---|---|---|---|
| Régence | Cottage «régence» à deux étages | • 4 versants et faîtage court («hip roof») | • rectangulaire | • pierre | • Maison St-Cyr |
| Victorien | maison à mansarde (2 versants) | • mansard à 2 versants (avec ou sans croupe) | • rectangulaire | • bois | • Maisons • Lafontaine (sur carré ancien)<br>• Rouleau (sur carré contemporain) |
| | maison d'inspiration gothique | • plusieurs versants et pignons | • en forme de T | • bois | • Maison Pierre Larue |
| | maison à versants droits | • 2 versants | • rectangulaire | • bois (colombage à claire-voie) | |

## AUTRES CATÉGORIES D'ARCHITECTURE

# AUTRES CATÉGORIES D'ARCHITECTURE

Les édifices autres que la maison n'ont pu faire l'objet d'une analyse dans le cadre de notre étude, leur nombre étant beaucoup trop limité. Nous en avons illustré quelques-uns dans les pages suivantes. Pour la liste complète, on aura avantage à consulter, à la fin du rapport, l'annexe A.

**PRESBYTÈRE**
**ADRESSE 644 des Érables**

**TYPE:**

Architecture religieuse (presbytère).

**DESCRIPTION:**

Édifice de plan rectangulaire avec toit à deux rampants, deux cheminées simples et lucarnes. Recouvrement du toit en bardeau d'asphalte. Murs en pierre avec recouvrement de planche sur un mur pignon. Deux étages. Galerie en bois.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

L'édifice n'a pas subi de modifications majeures à l'extérieur.

## CHAPELLE DE PROCESSION
**rue des Érables**

**TYPE:**

Architecture religieuse (chapelle).

**DESCRIPTION:**

Édifice de plan rectangulaire, avec toit à deux versants, surmonté d'un clocheton. Porte centrale en façade, avec croisées en pierre de taille, surmontée d'une niche. Murs de moellon calcaire.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Excellent

**NOTES HISTORIQUES:**

D'après l'inventaire des Oeuvres d'art (G. Morisset), cette chapelle daterait de 1735[87].

87. Voir Yves Laframboise: *Les chapelles de procession,* Rapport du Service des Monuments, Sites et Arrondissements. Québec, Ministère des affaires culturelles, 1974.

**COUVENT**
**562 des Érables**

**TYPE:**

Édifice conventuel

**DESCRIPTION:**

Édifice en pierre à deux étages (trois si on inclut l'étage de la mansarde) de plan rectangulaire. Toit mansardé quatre versants, surmonté d'un clocheton. Solage élevé.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Pas de modifications ou de transformations.

**NOTES HISTORIQUES:**

D'après une plaque commémorative située sur le terrain en face du couvent, l'édifice daterait de 1878.

**REMISE (ancien fournil?)**
**216 des Érables**

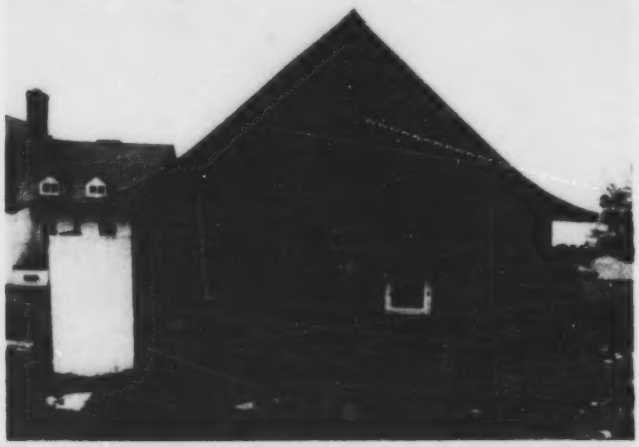

**TYPE:**

Édifice ayant servi d'endroit pour faire boucherie (?) Abrite aussi des outils de menuiserie. Probalement un ancien fournil.

**DESCRIPTION:**

Édifice de plan rectangulaire. Murs de charpente claire recouverte de planche horizontale. Une cheminée avec foyer à l'intérieur.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Semble avoir subi peu de modifications.

**NOTES HISTORIQUES:**

Aucune date disponible.

**FOURNIL (?)**
**(René Hardy propriétaire) Route 2**

**TYPE:**

Dépendance domestique.

**DESCRIPTION:**

Édifice rectangulaire avec toit à deux versants. Murs en charpente claire recouverte de planche. Il y a un appentis à l'arrière de l'édifice. Souche de cheminée avec foyer probable à l'intérieur[88].

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Conservé dans l'esprit.

**NOTES HISTORIQUES:**

Aucune information disponible.

88. Le propriétaire a refusé l'accès à cet édifice.

## ANCIEN MOULIN
## 481 des Érables

**TYPE:**

Fait partie des édifices avec toit mansardé à deux versants.

**DESCRIPTION:**

Édifice en forme de rectangle avec un ajout à l'arrière. Toit mansardé deux versants à croupes. Murs en bois recouverts de papier brique. Solage en pierre. Ouvertures irrégulières. Actuellement converti en habitation.

**ÉTAT D'AUTHENTICITÉ:**

Plusieurs ouvertures semblent récentes. Intérieur entièrement rénové.

**NOTES HISTORIQUES:**

D'après les occupants, cet édifice était un moulin à scie.

# CONCLUSION

# CONCLUSION

L'étude de Neuville a démontré l'intérêt exceptionnel de son architecture. La majorité de ces bâtiments est constituée de maisons et le reste est représenté par quelques édifices religieux et quelques dépendances de la ferme.

La période de construction des maisons inventoriées s'échelonne à peu près entre 1760 et 1900, cette dernière date étant la limite que nous avons fixée pour les édifices à caractère historique.

De 1760 jusqu'à 1810 environ, la maison en pierre de Neuville présente les mêmes caractéristiques de construction. Ces caractéristiques, encore très proches sinon représentatives de la maison du XVIII$^{e}$ siècle en Nouvelle-France, nous ont incité à la qualifier de maison d'inspiration française. Nous avons assimilé à ce courant architectural un type de maison en bois à cause de certaines caractéristiques liées à la distribution des ouvertures du toit et au type de charpente.

Après 1810 jusqu'au milieu du XIX$^{e}$ siècle environ, la maison en pierre subit une simplification de la charpente, voit la forme de son toit varier légèrement, présente un seul type de cheminée et affiche de nouveaux matériaux. Cette maison issue d'une architecture française devient un type original, un type québécois. Nous avons assimilé à ce type les maisons en bois qui présentaient la même charpente et la même distribution des ouvertures en façade.

Au XIX$^{e}$ siècle apparaissent à Neuville des édifices reliés à des courants architecturaux internationaux, dont l'interprétation par des architectes ou des constructeurs locaux en font des exemples d'architecture vernaculaire. Ces influences, reliées à des origines anglaises ou américaines, nous donnent en particulier le toit à croupes, très bas, dit souvent «anglo-Normand» et la mansarde à deux versants.

Nous avons aussi souligné la présence d'une maison en bois, aux versants très droits, construite vers les années 1900. Ce type de maison annonce déjà la construction moderne avec murs de colombage et charpente très simplifiée.

Mise à part la maison, il n'y a à Neuville que peu d'édifices exceptionnels. Nous n'avons relevé ni granges, ni écuries, poulaillers et autres dépendances de la ferme, si ce n'est une remise et quelques fournils. L'architecture religieuse est représentée par quatre édifices.

La plupart des édifices de Neuville sont dans un assez bon état d'authenticité. Même si plusieurs ajouts modifient quelquefois leur apparence, ils possèdent encore les principaux éléments architecturaux qui font de certains des bâtiments exceptionnels du XVIII$^{e}$ siècle.

En plus d'être une région représentative de l'architecture rurale au Québec, la paroisse de Neuville est à juste titre remarquable par la qualité de son architecture domestique et le nombre de maisons anciennes qu'on y trouve.

# BIBLIOGRAPHIE

## SOURCES MANUSCRITES

QQAN. Aveu et dénombrement Régime anglais 1777-1782 fait par Joseph Brossard Deschenaux, C. III folio 420-444 (QBC, 16-8-9).

Aveu et dénombrement Régime français 1723-1758 fait par Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes, Cahier II Vol. I.

Dombourg fief et seigneurie, Documents divers 1725-1941 (Ap. g 240).

QQAS. Édits et ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'État du Roi, concernant le Canada, E.R. Fréchette, Québec 1854, Vol. I, p. 447-1856, Vol. III, p. 401.

IBC. Cadastre abrégé de la seigneurie de Neuville, in: Index des cadastres abrégés du district de Québec, No. 24 clos le 29 octobre 1859 par Siméon Lelièvre, Écuyer commissaire.

IBC. Seigneurie de Neuville, Extraits du terrier-censier commencé en 1834 par le notaire F.X. Larue.

Greffes de notaires:

QQAJ. Beaudry Arthur (1871-1938)
Bernard L.P. (1871-1903)
Faucher H.P. (1838-1881)
Laroche François (1825-1861)
Larue F.X. (1788-1843)
Pampalon T.M.W. (1888-1937)
Panet Louis (1819-1879)
Planté Joseph (1788-1826)
Proulx Simon (1825-1856)
Tessier Michel (1820-1863)
Trudel J.B. (1839-1854)

QTrAJ. Pillard Louis (1735-1767)

QQAN. Barbel Jacques (1703-1740)
Barolet Claude (1728-1761)
Chambalon Louis (1691-1716)
Deschenaux P. Ls (1781-1794)
Dubreuil Jules-Étienne (1707-1739)
Gouget Jacques (1761-1777)
Guyart J.B. de Fleury (1754-1761)
Hiche Henri (1725-1736)
Lacetiere Florent de (1702-1728)
Larue Eugène (arpenteur) (1850-1881)
Larue J-Baptiste (arpenteur) (1792-1836)
Perreault Jacques (1782-1794)
Pinguet Jacques (1726-1748)
Planté Bernard (1772-1782)
Rageot François (1709-1753)
Rageot Gilles (1666-1691)
Robin Louis (1767-1782)
Saillant A.-J. (1749-1776)
Sanguinet Simon (1748-1771)

## SOURCES IMPRIMÉES

BOUCHETTE, *Joseph, Description topographique de la province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique,* Londres, Faden, 1815.

CATALOGNE, Gédéon de, *Mémoires sur les seigneuries du Canada, le 7 novembre 1712,* in: Documents relating to the seignorial tenure in Canada, 1598-1854, W.B. Munro ed, Toronto, p. 94 à 151.

FRANQUET, L., *Voyages et mémoires sur le Canada,* Québec, Institut canadien, 1889.

ROY, Antoine, *Rapport des Archives du Québec 1949-51,* Imprimeur du Roi.

ROY, P.-G., *Inventaire des concessions en fief et seigneurie,* L'éclaireur Ltée, Beauceville 1927, Vol. II, p. 23.

## INFORMATEUR

Michel Angers, Neuville.

## ÉTUDES ET OUVRAGES

*Album souvenir à l'occasion du 250e anniversaire de l'érection canonique de la paroisse de St-François de Sales de la Pointe-aux-Trembles de Neuville,* (s.1.), 25 juin 1934, 20 pages.

CAMBRIDGE historical commission, *Survey of architectural history in Cambridge,* East Cambridge, 1965.

DEMERS, (abbé Benj.), *Notes historiques sur les missionnaires, curés, desservants et vicaires de la paroisse de St-François de Sales de Neuville,* Québec, Imprimerie de l'Action catholique Ltée, 1915.

DESCHAMPS, C.E., *Municipalités et paroisses dans la Province de Québec,* Léger Brousseau ed, Québec 1896.

EVEREST, Allen S., *Our North Country Heritage,* Tundra books, Plattsburg, 1972.

FREAL, Jacques et FERACCI, J., *Cheminées anciennes,* Éditions Jacques Fréal, Ivry, 1974.

GILLON, Edmund V. et LANCASTER, Clay, *Victorian Houses,* Dover Publications Inc., New-York, 1973.

HEBERT, Casimir, *La vieille maison Denis de Neuville, Québec,* avec notes sur la seigneurie Dombourg-Neuville, ses seigneurs, ses pionniers, (s.e.) Montréal, 1848.

MACRAE, Marion, et ADAMSON, Anthony, *The ancestral roof, Domestic architecture of Upper Canada,* Clarke Irwin, Toronto, 1963.

MAGNAN, Hormidas, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, et municipalités de la Province de Québec,* Arthabaska, 1925.

POTVIN, Damase, *Fossembault, suivi de notes diverses sur le comté de Portneuf,* Clément T. Dussault, Québec (s.e.) 1946.

ROULEAU, Marc, *La vieille maison Denis,* in: Québec, Histoire, Vol. II, No. 2 1972, 8e numéro, p. 75-76.

ROY, P.G., *Seigneurie de Neuville,* in: Bulletin des recherches historiques Vol. 33, mars 1927, p. 129 à 138 et p. 252-25, Vol. 34, juillet 1928, p. 451 à 454.

ROY, P.C., *Vieux manoirs, vieilles maison,* Ls. A. Proulx, publié par la commission des monuments historiques de la Province de Québec, Québec, 1927.

TRUDEL, Marcel, *Le terrier du St-Laurent en 1663,* Ed. Université d'Ottawa 1973.

ANNEXES

## ANNEXE A

**Liste des édifices inventoriés**

* indique que le bâtiment est décrit et illustré dans le rapport.

MAISONS

A. COURANT D'INSPIRATION FRANÇAISE

1. maisons en pierre

| | |
|---|---|
| maison Naud* | 64 route 2 |
| maison Soulard* | 7 route 2 |
| maison J.E. Soulard* | 9 route 2 |
| maison Angers* | 14 de Basset |
| maison M. Grenier | 204 des Érables |
| maison Jobin* | 20 route 2 |
| maison Denis* (C. Caron) | 662 route 2 |
| maison Auger* | 735 route 2 |
| maison H. Angers | 231 des Érables |
| maison R. Côté | 655 route 2 |
| maison E. Genest | 234 des Érables |
| maison T. Darveau* (C. Gilbert) | 50 route 2 |
| maison R. Jasmin* | 24 route 2 |
| maison Robitaille* | 202 des Érables |
| maison J.C. Côté* | 32 route 2 |
| maison Pothier* | 549 des Érables |
| maison Labrie* | 679 des Érables |
| maison Bilodeau* (R. Bélanger) | 26 route 2 |
| maison Martin* | 224 des Érables |

2. maisons en bois

| | |
|---|---|
| maison A. Dubuc | 284 des Érables |
| maison L.P. Grenier* | 597 des Érables |
| maison D. Noreau | 530 route 2 |
| maison A. Gauvin* | 55 rue Bourdon |
| maison N. Morissette | 647 des Érables |
| maison M. Angers | 691 des Érables |
| maison V. Robitaille* | 521 des Érables |

B. COURANT D'INSPIRATION QUÉBÉCOISE

1. maisons en pierre

| | |
|---|---|
| maison Paré* | 464 des Érables |
| maison C.-X. Larue* | 218 des Érables |
| maison E. Côté* | 17 rue Basset |
| maison C. Cloutier | 69 route 2 |
| maison J.P. Grenier | 482 des Érables |
| seigneurie Larue* | 500 des Érables |
| maison P. Beaudry* | 680 des Érables |
| maison G. Rochette* | 25 rue Basset |
| Maison Whittom* | 704 route 2 |

2. maisons en bois

| | |
|---|---|
| maison R. Pelletier | 674 des Érables |
| maison J. Dorval | 774 route 2 |
| maison M. Laliberté | 412 route 2 |
| maison A. Morissette | 425 route 2 |
| maison E. Rochette | 450 route 2 |
| maison D. Matte | 580 route 2 |
| maison G. Gagné | 613 route 2 |
| maison J.F. Duquet | 615 route 2 |
| maison L. Chayer | 762 route 2 |
| maison R. Fiset* | 814 route 2 |
| maison E. Gingras | 686 route 2 |
| maison J. Gagnon | 426 des Érables |
| maison O. Giguère | 436 des Érables |
| maison J.-P. Brown | 414 des Érables |
| maison M. Charland | 418 des Érables |
| maison C. Trudel | 84 boul. Vauguelin |
| maison N. Larue | 472 des Érables |
| maison E. Turgeon | 13 de la Station |
| maison E. Noreau | 575 des Érables |
| maison G. Rochette | 661 route 2 |
| maison L. Tardif* | 22 route 2 |

C. MAISONS D'INSPIRATION NORD-AMÉRICAINE

| | |
|---|---|
| maison St-Cyr* | 700 des Érables |

1. maisons à mansarde (carré contemporain)

| | |
|---|---|
| maison R. Marion | 248 des Érables |
| maison G.E. Côté | 272 des Érables |
| maison M. Rouleau* | 477 des Érables |
| maison G. Larue | 589 des Érables |
| maison R. Gingras | 698 route 2 |
| maison P.E. Turgeon | 772 route 2 |

2. maisons à mansarde (carré ancien)

| | |
|---|---|
| maison J.-F.-X. Drolet* | 259 des Érables |
| maison M. Paré | 452 des Érables |
| maison M. Angers | 639 des Érables |
| maison F. Lafontaine* | 668 des Érables |
| maison F. Morin | 15 rue Dombourg |
| maison R. Alain | 20 de Basset |

3. maison victorienne

| | |
|---|---|
| maison P. Larue* | 20 de Basset |

4. maisons à versants droits

| | |
|---|---|
| maison G. Lockwell* | 555 route 2 |
| maison J.L. Rochette* | 791 route 2 |
| maison L. Turgeon | 755 route 2 |

La maison 46 route 2 n'a pu être visitée.

La maison 42 route 2 est une reconstruction de la fin du XIX$^{e}$ siècle.

## AUTRES CATÉGORIES D'ARCHITECTURE

| | |
|---|---|
| architecture religieuse: | |
| prebytère* | |
| chapelle de procession* | |
| couvent* | 562 des Érables |
| bâtiments de ferme: | |
| boutique domestique* | R. Hardy (non visitée) |
| ancienne cuisine d'été*? | 216 des Érables |
| porcherie | 216 des Érables |
| écurie | 216 des Érables |
| ancien moulin à scie* | 481 des Érables |
| ancienne boutique de forge | 692 des Érables |

## ANNEXE B

L'élaboration de ce rapport a donné lieu à la consultation de nombreux actes notariés dont l'intérêt était inégal. Ceux qui aidaient directement à une démonstration ont été insérés dans le texte. Parmi les autres, seuls les marchés ont été donnés en retranscription. Ils sont présentés par ordre chronologique.

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: F.X. Larue

Titire: Marché de maçonnerie

Parties: François Larue
et
Joseph Bernard

Date: 17 avril 1820

*MARCHÉ*

*Frs Larue*
*Et*
*Jos Bernard*

*Le 17 avril 1820*
*Furent présents Sieur Joseph Bernard maître farinier résidant en la paroifse de la Pointe aux Trembles, d'une part.*
*Et Sieur François Larue maitre maçon résident en ladite paroifse de la Pointe aux Trembles d'autre part.*
*Lesquelles parties ont fait les devis et marché qui suivent savoir que le dit François Larue promet et s'oblige de faire et parfaire toute la maçonne d'une maison a un étage que le dit Joseph Bernard se propose de Bâtir dans le Cour de l'été Prochain Sur la Terre située au près de l'Église de cette Paroifse de la Pointe aux Tremble — Laquelle maçonne sera faite suivant les dimensions qui lui seront donnés par le dit Joseph Bernard à fure mesure que les ouvrages des maçonneries avanceront et s'oblige de ~~commencer~~ ledit François Larue de commencer les dits ouvrages de maçonnerie auplutard le dix de juin prochain, avec aumoins deux autres maçons avec lui, et de les continuer sans Interruption jusques à ce que le tout soit parachevé, excepté les crépis et enduis qui ne seront point compris dans les dits ouvrages de maçonnerie, mais le dit Sieur Bernard s'oblige en donner la préférence au dit François Larue au mêmes prix qu'il en trouvera de tous autres à laquelle maison il y aura au moins deux cheminées et autant d'ouvertures que le dit Joseph Bernard désirera faire faire alors*

*(page 2)*

*à fure et mesure que les dits ouvrages avanceront et de sa part ledit Sieur Bernard s'oblige de fournir àla demande du dit François Larue, tous les matériaux nécefsaires sur les lieux comme Pierres, sable chaux et Echaffaudages comme aufsi tous les journaliers ou manoeuvres nécefsaires pour faire le mortier, éteindre la Chaux et Servir les maçons. Encore s'oblige ledit Sieur Bernard de nourir le dit entreprenneur et les maçons qu'il employera avec lui à la dite Batifse, Bien et duement selon leur état. Les dits ouvrages bien et duement faits sujets à visite, en cas de contestation par experts que les parties nommeront à la première requisition de l'une d'elle. Et en outre promet et S'oblige le dit Sieur Joseph Bernare, de payer audit François Larue, entrepreneur, ou ordre la somme de vingt quatre Livres, de vingt sous Par chaque Toise courrante, toisé vide comme plein, suivant la Coutume de ce pays en fait de Toisage payable audit François Larue àfure et mesure que les dits ouvrages avanceront et en proportion de la quantité de toises de maçonne qu'il y aura de faite. Et pour l'exécution des présentes, lesdites Parties, ~~ont~~ élues leur domicile en leur demeure actuelle au dit lieu de la Pointe*

*de maçonne*
*que contiendra*
*ladite maison*
*et*
*J.G. L.L.*
*J.B. F.L.*
*F-X. L.*

*(page 3)*

*aux Trembles, auquel lieu Car ainsi Promettant obligeant — Renonçant, fait et pafsé à Neuville maison du Sieur Jean Guillet, l'an mil huit cent vingt, le dix sept avril avant midi enprésence ~~des Sieur~~ dudit Sieur JeanGuillet et Louis Laroche Marchand résidents audit Neuville étmoins pour ce appellés qui sont signé avec nous dit notaire et les susdites Parties après Lecture faite, un renvoi en marge est bon et six mots rayés sont nuls/.*

*Jean Guillet* *Joseph Bernard*

*Louis Laroche* *François Larue*

*F.X. Larue*

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: P.H. Faucher

Titre: Marché

Parties: Flavie Lacourcière
et
Augustin Faucher

Date: 24 novembre 1846

Acte no: 336

LA MAISON MORISSET

Ce marché passé entre Flavie Lacourcière et Augustin Faucher[101] nous renseigne bien sur la construction des maisons de bois à Neuville au milieu du XIX$^{e}$ sicècle.

Après examen, il nous est apparu intéressant d'essayer de retracer le bâtiment en question. Quelques indices nous étaient donnés, à savoir: une maison de bois, située dans le Bourg St-Louis, propriété de dame Flavie Rivard Lacourcière.

Dans la liste des maisons de bois inventoriées, la maison Morisset du 647 des Érables possédait toutes les caractéristiques énoncées dans le document ci-haut mentionné. D'autre part, la consultation de la liste des propriétaires inscrits au lot no 176 du cadastre officiel de la Pointe-aux-Trembles nous a démontré que vers 1887 le nom de dame Lacourcière est effectivement mentionné. Il est spécifié le 9 août 1887, lors d'une vente entre Louis C. Delisle et Fortunat Anger, que le terrain appartient à C. Delisle pour l'avoir eu de Joseph Turcotte de Québec seul héritier de dame Flavie Rivard dit Lacourcière[102].

Par ailleurs l'examen de l'immeuble nous confirme qu'il correspond à celui décrit dans le contrat, mises à part quelques discordances. Ainsi on note l'absence d'un four à pain alors que le contrat stipule «qu'il sera faite . . . un four de grandeur ordinaire dans la dite Cave» Il est aussi spécifié «qu'il sera faite une porte pour entrer à la dite cave au pignon sud-ouest», alors qu'on retrouve cette porte au niveau du rez-de-chaussée. Ces quelques constatations font certes subsister le doute sur la prétention que ce soit là la maison Morisset. Seule une étude plus appronfondie nous permettrait de telles affirmations. Toutefois il demeure certain qu'il s'agit bien d'un exemple type, qui nous informe sur la construction des maisons de bois dans cette région.

101. QQAJ, Minutier de P.-H. Faucher, Marché entre Flavie Lacourcière et Augustin Faucher, no. 336, 24 novembre 1846.
102. Enregistrement no. 28, 723, Vol. A-36, Division d'enregistrement de Portneuf à Cap-Santé.

No. 336 Le 24 novembre 1846

MARCHE
Entre

No. 336 Le 24 novembre 1846

Flavie Lacourcière
et
Augustin Faucher

Pardevant le Notaire Public
pour ~~cette par'ie~~ de la Province du Canada
résidant à Neuville Soufsignés et les Témoins
ci-après nommés Soufsignés. _____

Exp. Furent présents Dame Flavie Lacourcière, épouse de Sieur Hilaire Belan, cultivateur, de la paroisse de la Pointe aux Trembles, la dite dame Flavie Lacourcière Séparée de biens en justice d'avec Son dit mari et afsistée de lui à l'effet des présentes, d'une part Et Sieur Augustin Faucher cultivateur, de la dite paroifse de la Pointe aux Trembles, d'autre part.
Lesquels ont fait le marché qui suit, Le dit Augustin Faucher S'engage et S'oblige de faire bien et dument à dire d'expert pour la dite Dame Flavie Lacourcière, Sur un terrain

Jatté
f.l.
A.F.
M.G.
D.Q.
P.-H. F.

que cette dernière tient et pofsède dans le Bourg de la dite paroifse de la Pointe aux Trembles, une maison en bois à un étage, de vingt six pieds de front à prendre de la ligne du chemin de Roi sur vingt quatre pieds de profondeur laquelle sera érigée Sur un solage en maçonne de six pieds de haut par derrière et vingt pouces Sur le devant ~~et~~ de creuser et miner si cela devient nécefsaire, une cave de douze pieds de profondeur sur la longueur de la dite Maison. Le corps de la dite maison sera fait avec des Madriers de trois pouces calfeutré et crépi en dedans ~~avec deux~~ crépi

(page 2)

crépi commun et point glacé. La charpente sera faite, Savoir, les Solles, les poteaux et les lambourdes, d'épinette rouge ou de cèdre et le restant de la charpente d'épinette blanche, il sera faite une cheminée double ~~laquelle sera~~ ouverte dans l'étage au rez de chaufsée et dans la cave, avec un four de grandeur ordinaire, dans la dite cave.

Le quarré de la dite Maison sera lambrifsé en planches d'épinette embouvetées et debout. La couverture de la dite maison sera faite en planches embouvetée et couverte en bardeaux. Il sera faite trois croisées sur le devant de la dite maison de vingt quatre verres de sept sur huit, une autre ~~croisée~~ de même grandeur au pignon Nord Est et trois autres ~~croisées~~ sur le derrière, savoir sera de vingt quatre verres et une de vingt verres de six sur sept en outre deux autres croisées dans le mur de la cave de vingt verres de Six Sur Sept, et deux lucarnes avec leurs croisées de grandeur proportionnée sur le devant de la dite maison, les dites croisées vitrées, ferrées et les cadres d'icelles boisés (boisure commune), il y aura une porte sur le devant de la dite maison au coin Nord Est, porte pleine et en afsemblage, une autre porte pour entrer à la dite cave au pignon Sud ouest; La dite cave sera pavée en levées posées à volonté sur des lambourdes sur bloques. Le plancher du rez de chaufsée sera simple de madriers d'épinette blanche de deux pouces, embouvetés et point blanchi. ~~blanchi les~~

x et un petit vitreau au defsus d'une vitre de hauteur
F.L.
A.F. D.G.
M.G. P.H.F.

(page 3)

Les plafonds seront unis, fait avec des madriers de pin d'un pouce et demi embouvetés, blanchis et posés sur les poutres, l'intérieur de la dite maison sera divisée en quatre appartements par des cloisons en colombages clair, lattés et crépi commun avec plintes et ciminces partout ou besoin sera, il sera laifsé une ouverture dans la cloison qui séparera les deux chambres de devant ~~de plus~~ Trois portes de chambre faites en afsemblage, avec chambranles et ferrures, un petit escalier pour monter au grenier, des contrevents ~~aux croisées~~ de devant et au pignon Nord est et point derrière en afsemblage faits.

x pour un poel double

F.L. M.G.
A.F. D.G.
P.H.F.

†par le seront
du terrain
faits et finis
et livrables
a la St-Michel
de l'année
prochaine

F.L. A.F.
M.G. D.G. P.H.F.

~~Et dans~~ le cas que le ~~solage derrière ne serait pas suffisammont haut pour régner avec le solage de devant par la~~ position du dit terrain il deviendrait nécefsaire de faire un solage qui excéderait ~~six pieds~~ de hauteur ~~que~~ defsus spécifié, alors et dans ce cas la dite dame Lacourcière s'oblige de faire faire de dit surplus ~~de six pieds~~ à ses propres frais et ce de manière à ce que le dit entrepreneur ne soit point retardé dans ses ouvrages. ~~De plus une dalle devant et une derrière.~~ L'entrepreneur fournira tous les matériaux nécefsaires à la confection des dits ouvrages et aura de droit d'employer à son profit toute la pierre qu'il tirera en creusant la dite cave et en ~~démolissant la petite cheminée qui se trouve sur le dit terrain les dits ouvrages Ce marché est fait pour et~~ L'entrepreneur posera aussi deux dalles, une devant et une derrière.

(page 4)

Ce marché est fait pour et
moyennant le prix et somme de
soixante une livres courant, que la
dite Dame Flavie Lacourcière
promet et s'oblige payer au dit
Augustin Faucher, au fure et mesu
re que les dits ouvrages se feront
et avanceront. Car ainsi
fait et pafsé à Neuville ~~devant,~~
l'an mil huit cent quarante six
le vingt quatrième jour de novembre avant Midi, en présence des
Sieurs Michel Gauvin, entrepreneur et Damas Gendron
charron, de la dite paroifse de la pointe aux Trembles
témoins requis à l'effet des présentes
et les parties ont signé avec nous dits Notaire
et témoins excepté le dit Sieur Belan qui a
déclaré ne savoir écrire ni signer de ce
enquis lecture faite.
Quatre renvois en marge sont bons
et soixante quatorze mots
rayés sont nuls. _____

Flavie Lacourcière
Augustin Faucher
Michel Gauvin
Damas Gendron
P.H.F.
N.P.

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: Joseph Petitclerc

Titre: Marché de construction

Parties: Michel Moisan et
Antoine Plamondon

Date: 16 décembre 1845

Acte no: 3392

*No 3392*

*16 décembre 1845 — Marché*

*Michel Moisan*
*avec*
*Ant. Plamondon*

*Expédié à A. Plamondon*
*do. A M. Moisan*

*Pardevant les notaires Publics*
*résidants en la cité de québec, soufsignés*
*Fut présent Sieur Michel*
*Moisan, maître menuisier, demeu-*
*rant en cette ville de québec, Lequel*
*a, par ces présentes, reconnu et confef-*
*sé avoir fait marché et promet*
*et s'oblige de faire et parfaire*
*bien et duement, à dire d'Experts*
*et gens à ce connaifsans, pour*
*Monsieur Antoine Plamondon*
*artiste, demeurant en cette dite*
*ville de Québec, à ce présent et*
*acceptant, tous les ouvrages en*
*charpenterie, menuiserie, maçon-*
*nerie et autres ouvrages ci-après*
*mentionnés requis et nécefsaires*
*pour la construction d'une maison*
*en bois à un étage qui doit être*
*construite sur un terrain situé en*
*la Paroifse de la Pointe-aux-Trembles*
*et appartenant audit Sieur Plamon-*
*don, savoir: Faire ladite maison*
*de cinquante-cinq pieds de front*
*sur*

*(page 2)*

*sur trente pieds de profondeur, les*
*poteaux seront d'une force suffi-*
*sante et lequarré sera de la dite*
*maison sera fait en madriers de*
*trois pouces d'épaifseur; faire les poûtres*
*de huit pouces de hauteur sur six*
*pouces et demi d'epaifseur blanchies*
*et une baguette sur les coins d'icelles*
*et les dites poûtres seront posée de*
*six pieds en six pieds; le quarré de*

*tou en bois de*
*quatre ou cinq*
*pouces d'épaif*
*suer*
*A.P.*
*J.C.C. J.P.*

*la dite maison sera de onze pieds de hauteur, à partir du defsus du solage, et la hauteur entre les deux planchers sera de neuf pieds; faire un solage en pierre pour la dite maison d'environ trois pieds de hauteur; et faire deux soupireaux dans le dit solage faire une cheminée double et de la grandeur des cheminées ordinaires de la campagne; poser des lambourdes en cèdre; faire la couverture de la dite maison en planches posées du haut en bas ou sur le*

*long*

*(page 3)*

*long et seront embouvetées, et ensuite couvrir en bardeaux lambrifser le devant de la dite maison en déclin de sept à huit pouces de largeur; lambrifser le derrière et les pignons d'icelle en planches brutes et posées debout; faire tous lescadres des ouvertures de trois pouces d'épaifseur avec chambranles et moulures nécefsaires; faire les contre-vents du devant d'afsemblage et ceux du derrière ~~et des~~ barrés, faire trois lucarnes de cinq verres de haut avec des verres de sept sur huit; faire une petite croisée de quatre verres pour le pignon du grenier, faire deux portes de dehors d'afsemblage avec ferrures et serrures convenables faire sept portes pour l'intérieur aufsi d'afsemblage avec chambranles, clanches et autres ferrures nécefsaires;*

*et des pignons*

*A.P.*
*J.C.C. J.P.*

*et vitreaux au defsus d'icelles*

*A.P.*

*J.C.C. J.P.*

*(page 4)*

*faire toutes les cloisons en planches blanchies de chaque côté, faire le premier plancher de haut en soliveaux posé sur les poûtres; faire le plancher du grenier en planches ou en madriers par travée embouvetés et bruts; faire le plancher de bas doubles et à l'anglaise avec plinthes tout autour; faire un escalier*

*pour monter au grenier entourré;*
*faire huit paires de croisées vitrées*
*et ferrées, avec des verres de six verres*
*de haut sur quatre verres de large,*
*avec des verres de huit sur neuf;*
*faire cinq paires de croisées vitrées*
*et ferrées de de six verres de haut sur*
*quatre de large, avec des verres de*
*sept sur huit; donner une couche*
*de peinture sur les dites croisées;*
*faire une paire de croisées de*
*cinq verres de haut sur six verres*
*de large, les verres à être de quinze*
*et demi sur dix pouces; la dite*
*croisée*

*(page 5)*

*croisée sera aufsi vitrée, ferrée*
*et peinturée d'une couche seule-*
*ment; calfater ladite maison*
*partout où besoin sera; le dit*
*Entrepreneur s'obligeant de*
*fournir tous les matériaux géné-*
*ralement quelconques nécefsaires*
*pour faire les dits ouvrages, sans au-*
*cune exception ni réserve; la dite*
*maison sera faite suivant le*
*Plan qui en a été drefsé et signé*
*et paraphé par les parties et les no-*
*taires soufsignés; le bois requis pour*
*ladite maison sera sec et de bon-*
*ne qualité, et le dit Entrepreneur*
*n'employera pas aux dits ouvrages*
*du bois dit bois bleu; et ~~l'atelier~~ –*
*l'appartement qui servira d'ate-*
*lier dans la dite maison aura seize*
*pieds entre les deux planchers.*
*Pormet et s'oblige le dit Entre-*
*preneur de finir et livrer la dite*
*maison complètement, finie la*
*clef à la main, dans le courant*
*de*

*(page 6)*

*de Septembre mil hui cent*
*quarante six. _____*
*Ce marché est ainsi fait*
*pour et en considération du prix*
*et somme de deux cent soi-*
*xante livres courant pour tous*
*les dits ouvrages que le dit Sieur*
*Plamondon promet et s'oblige*
*payer audit Sieur Moisan, ou à*
*son ordre, comme suit, savoir:*

*cinquante livres courant à*
*demande ~~de le reste~~ pour*
*achat de matériaux et la balance*
*aufur et à mesure que les dits*
*ouvrages avanceront, sauf la*
*somme de trente livres courant*
*qui ne sera payable que six mois*
*après que tous les dits ouvrages seront*
*finis et livrés. _____*
*Et pour l'exécution des présentes,*
*les parties font élection de domicile*
*en leurs demeures actuelles et respectives*
*aux*

*(page 7)*

*auxquels lieux , Car*
*ainsi _____ fait et pafsé à*
*Québec, Etude de M^tre Joseph Petit-*
*clerc, l'un des dits notaires, l'an*
*mil huit cent quarante*
*cinq, le Seize de décembre,*
*après-midi: Et le dit Sieur*
*Plamondon a signé, le dit*
*Sieur Moisant ayant déclaré*
*ne savoir écrire ni signer*
*de ce enquis, lecture faite*
*_____ Dix mots payés sont nuls*
*Trois renvois approuvés bons.*

*Antoine Plamondon*
*sa*
*Michel X Moisan*
*marque*

*Jos. C. Crémarie*
*N.P.*

*Jh. Petitclerc N.P.*

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: Joseph Petitclerc

Titre: Marché de charpenterie

Parties: Barth. Gingras et
Michel Moisan

Date: 13 janvier 1846

Acte no: 3428

*13 janvier 1846* *Marché*

*No 3428*
*Barth. Gingras*
*avec*
*M. Moisan*
*Expédié à Moisan*

*Pardevant les Notaires Publics résidants en la cité de Québec, soufsignés, Fut présent Sieur Barthélémi gingras, charron, de la Paroifse de St-Augustin, Lequel a reconnu avoir fait marché et pormet et s'oblige par les présentes, de faire et parfaire bien et duement, à dire d'ouvriers et gens à ce connaifsans, pour Sieur Michel Moisan, Maître menuisier, de cette ville de Québec, à ce présent et acceptant, les ouvrages en charpenterie ci-après mentionnés requis et nécefsaires pour une maison en bois à un étage que le dit Sieur Moisan a entrepris de construire pour Sieur Antoine Plamondon Artiste, de cette ville, sur un terrain appartenant à ce dernier et situé en la Paroifse de la Pointe-aux-Trembles, sur la quelle maison aura cinquante cinq pieds de front sur trente pieds de profondeur savoir: faire les poteaux de la dite maison d'une force suffisante pour le corps de la maison et faire le quarré de la dite maison en madriers de trois pouces d'épaifseur, ou en bois de quatre ou cinq pouces d'épaifseur faire les poûtres de huit pouces et demi de hauteur sur six pouces et demi d'épaifseur et blanchir les dites poûtres et poufser une baguette sur les coins des poutres, lesquelles*

*(page 2)*

*poûtres seront posées de six pieds en six pieds le quarré de la maison sera de onze pieds de hauteur à partir du defsus du solage et la hauteur entre les deux planchers sera de neuf pieds; poser les lambourdes de cèdre requises pour la dite maison; faire le comble nécefsaire pour icelle et d'une force Suffisante et convenable; promettant et s'obligeant le dit Sieur gingras de faire et tailler toute la charpente requise pour le quarré et le comble de la dite maison et de lever la dite charpente prête à recevoir la couverture et de faire et finir le dit quarré de maison et le dit comble de la même manière que le dit Sieur Moisan est tenu de les faire suivant son marché fait avec le dit Sieur Plamondon devant M^tre^ Petitclerc, le seize décembre dernier et suivant le Plan qui a été drefsé le dit sieur gingras s'obligeant de fournir tous les matériaux généralement quelconques nécefsaires pour faire les dits ouvrages en charpenterie rendus sur les lieux, et finir et livrer tous les dits ouvrages en charpenterie dans le courant de juin prochain.*

*(page 3)*

*Ce marché est ainsi fait pour et en considération du prix et somme de vingt six livres courant à compte de laquelle somme le dit Sieur Moisan a payé à vue et présence de nous dits notaires, audit Sieur gingras qui le reconnaît, la somme de douze livres courant, dont quitance d'autant à compte, et quant à la balance de quatorze livres courant restant due le dit Sieur Moisan s'oblige à payer au dit Sieur gingras, ou a son ordre, lorsque tous les dits ouvrages en charpenterie seront finis et reçus.*
*Fait et pafsé à Québec, Etude de M^tre^ Joseph Petitclerc, l'un des dits notaires, l'an mil huit cent quarante six, le treize de janvier, avant midi. Et les parties ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis lecture faite*

*Jos C. Crémarie*
*N.P.*

*Jh. Petitclerc*

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: Joseph Petitclerc

Titre: Marché de maçonnerie

Parties: Aug. Trépanier et
Michel Moisan

Date: 31 mars 1846

Acte no: 3582

*31 mars 1846* *Marché*

*No. 3582*
*Aug. Trépanier*
*avec*
*M. Moisan*

*Expédié à A.J.*

*Pardevant les Notaires Publics*
*résidants en la cité de Québec, soufsignés*
*Fut présent Sieur Augustin*
*Trépanier, Maître Maçon de cette*
*ville de Québec, lequel a par ces pré-*
*sentes, reconnu avoir fait Marché*
*et promet et s'oblige, par ces présentes*
*de faire et parfaire bien et duement,*
*à dire d'experts et gens à ce con-*
*naifsans, pour Sieur Michel Moisan,*
*Maître Menuisier, de cette dite ville*
*à ce présent et acceptant, les ouvrages*
*en maçonnerie ci-après mentionnés*
*nécefsaires pour une maison en bois*
*que le dit Sieur Moisan a entrepris de*
*construire pour M. Antoine Plamon-*
*don, artiste de cette ville, sur un terrain*
*a lui appartenant et situé en la Paroifse*
*de la Pointe aux Trembles savoir:*
*faire le solage en pierre requis pour*
*la dite maison d'environ trois pieds de*
*hauteur ~~et de vingt pouces d'épaifseur;~~*
*~~avec les~~ de pas moins de vingt pouces*

*(page 2)*

*d'épaifseur, et faire dans le dit solage*
*les ouvertures requises pour porte et sou-*
*piraux; et faire aufsi une chemi-*
*née double et de telle hauteur que*
*le requerre la hauteur de la dite*
*maison, et les cheminées auront des*
*jambages et plattes-bandes en pierre de*
*taille et des trous de tuyau aufsi*
*en pierre de taille dans ladite che-*
*minée, l'une des dites cheminées aura*

aura quatre pieds de large et l'autre
pas moins de trois pieds et demi de
large; les dits ouvrages en maçonnerie
seront faits avec de la pierre de la
dite Paroisse, s'obligeant le dit Sieur
Trépanier de crépir la dite cheminée
double partout où besoin sera et
le solage ~~aux~~ sur les parties qui seront
hors des terres; et promettant de
fournir tous les matériaux requis pour
faire les dits ouvrages en maçonnerie
et de creuser les fondations requises pour
faire les dits murs et de finir l'hiver
le solage dans le courant de juin prochain
et

(page 3)

et la cheminée environ un mois et
demi après le solage fini.
Ce marché est ainsi fait pour et
en considération du prix et somme
de trente-cinq livres courant que
le dit Sieur Moisan promet et s'oblige
payer au dit Sieur Trépanier, ou à son
ordre, au fur et à mesure que l'ouvrage
avancera et la balance lorsque tout
sera fini et livré; et le dit Sieur
Plamondon sera tenu de payer au
dit Sieur Trépanier deux livres
courant pour les plattes bandes et
jambages des dites cheminées ensus
du prix ci defsus mentionné.
A été convenu que si le dit Sieur
Plamondon voulait faire faire le
solage plus haut, alors et pourra le
faire faire plus haut, en par le dit
Sieur Plamondon payant au dit
Sieur Trépanier le coût du surplus
de l'ouvrage car ainsi _____
Fait et paſsé à Québec. Étude
de M^tre Joseph Petitclerc, l'an mil
huit

(page 4)

huit cent quarante six, le trente
et un de mars. Et le dit Sieur
Trépanier asigné, le dit Sieur
Moisan ayant déclaré ne savoir
écrire ni signer, de ce enquis, lecture
faite. Huit mots rayés
sont nuls.

Augustin Trépanier

Jos. C. Crémazie N.P. Jh. Petitclerc

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: Simon Proulx

Titre: Marché

Parties: Sieur François Xavier Belouin
Sieur Léon Delisle

Date: 13 avril 1855
Acte no: 840

*No. 840*

*François Xavier Belouin*

*Et*

*Sieur Léon Delisle*

*13 avril 1855* *Marché entre Sieur*

*Par devant le notaire Public en la Province du Canada pour cette partie de la Province constituant cy devant le bas Canada résident à Neuville district de Québec soufsigné et témoins enfin nommés. _____ fut présent Sieur François Xavier Belouin résident à Québec d'une part. Et Sieur Léon Delisle Mᵉ macon résident en la paroifse dela pointe aux trembles, d'autre part lesquels ont fait entreux les marchés et conventions suivants savoir, que le dit Sieur Léon Delisle sengage à faire pour le dit Sieur François Xavier Belouin, toutes les ouvrages de maçonnerie telle que mentionné dans le Devis cy joint et annexé, et les dites ouvrages faites finis et Livrable le dernier jour du mois de Juin prochain. _____ Ce présent marché fait pour et moyennant la somme de dix sept Livres Courant la quelle dite somme le dit Sieur Belouin soblige Bel et promet et soblige payer au dit Sieur Léon Delisle, comme suit savoir, huit Livres dix chelins Courant à première demande, et huit Livres dix chelins courant pour parfait payement, à la livraison des dites ouvrages, Car ainsi a été convenu & fait et pafsé à neuville maison et demeure du Sieur Joseph Frédérique Larue sous le numéro huit cent quarante _____ L'an mil huit cent cinquante cinq le ~~neuf avril~~ treize avril après*

*(page 2)*

*midi en présence des Sieurs James Miller meublier résident à Québec et Joseph Frédérique Larue Cultivateur résident à Neuville témoins pour ce appellés desquels le dit Sieur Miler a signé avec le dit Sieur Blouin et nous dit notaire, ayant le dit Sieur Léon Delisle et lautre témoin déclaré ne le savoir de ce Enquis Lecture faite / cinq mots rayés sont nuls.*

*James Miller*

*Léon X Delisle*
*F.X. Blouin*
*Sᵐ Proux*

*Devis des ouvrages de maçonnerie que le Sieur Léon Delisle M^e^ macon soblige de faire a la maison du Sieur François Xavier Belouin, Située en la paroifse de la pointe aux trembles, Savoir, premièrement de raccommoder et reprendre la maconne de la dite maison partout ou il y aura besoin, percer une porte au nord de la dite maison, percer un chafsis au sud-ouest, remplir deux chafsis dont un petit et un grand, remplir les sablières crépire la Tête de la cheminée, crépire le quarré de la dite maison tout autour en dehors, reprendre toutes les taches de crépis en dedans de la dite maison et toutes les entourages de portes et chafsis, fournir tous les matériaux nécefsaires à son propre compte.*

*James Miller*

*Léon X Delisle*
*F.X. Blouin*
*S^m^ Proux N.P.*

Archives: Judiciaires de Québec

Minutier de: F.X. Larue

Titre: Marché

Parties: François Lessard
Louis Larue

Date: 23 novembre 1857

Acte no: 68

23 novembre 1857 — Marché entre Les Sieurs François Lessard et Larue

No. 68

Larue

exp.

Par devant les Notaires Publics en la Province cy devant appellée le Bas-Canada, district de Québec, résidants en la Paroisse de la Pointe aux Trembles sufsignés. Furent présents Sieur Louis Larue habitant cultivateur résidant en la dite Paroisse de la Pointe aux Trembles, Seigneurie de Neuville Sus dit District de Québec d'une part. _____ Et Sieur François Lefsard, Mᵉ Charpentier résidant en la dite paroisse de la Pointe aux Trembles sus dit District de Québec Susdite Seigneurie de Neuville d'autre part. _____ Lesquelles parties ont fait entr'elles ~~ledit~~ Devis des ouvrages de charpente et menuiserie pour batir et construire un corps de batiment formant une grange, ~~étable,~~ remise, ~~écurie,~~ Etable Ecurie et Bergerie le tout contigus ensemble et sous le même toit formant un corps de bâtiment de quatrevingt cinq pieds de front sur trente pieds de profondeur le tout mesure et pieds français de dehors en dehors que le dit Sieur François Lefsard s'oblige de faire et parfaire à dire de gens à ce conaifsant au dit Sieur Louis Larue, sur une terre qu'il pofsède en la dite paroisse de la Pointe aux Trembles, en la première concession de la dite seigneurie de Neuville auprès de l'église, la dite terre Bornée par devant au fleuve St-Laurent et par derrière aux terres du village St-Nicolas, joignant d'un coté au Nord-est au Sieur Louis Gauvin, et de l'autre coté à Eugène Larue Ecuier, à la veuve Séraphin Angers et Charles Larue Ecuier _____ Lequel dit devis en date du vingt troisième jour du présent mois de Novembre de la présente anné Mil huit cent cinquante sept ~~dite~~ après avoir été Signé et paraphé par les parties et par nous dits notaires sufsignés est demeuré joint et annexé à la minute des présentes pour y avoir recours en cas de besoin et ce du consentement des dites partie _____ Lesquelles parties s'obligent strictement

† Le tout conformant audit Devis cy defsus mentionné

L.L.
P.H.F.

‡ A ce présent et acceptant

L.L.
P.H.F.

*(page 2)*

*strictement de se conformer au dit devis cy defsus mentionné pour tous les ouvrages quelconques y mentionnés à peine de tous dépens dommages et intérêts qu'ils pourraient en résulter d'une des parties envers l'autre car a été exprefsement convenu _____ lequel dit corp de batiment contigu ensemble sera levé et bati par ledit Sieur François Lefsard ou par son ordre à l'endroit ou ledit Sieur Louis Larue le voudra sur la dite terre, ci-defsus mentionnée car a été convenu le dit corps de batiment contigu ensemble sera ~~fini et parachevé~~ commencé le premier jour du mois de mai prochain et fini et parachevé et livré au dit Sr Louis Larue dans le courant du mois de juillet prochain pour toute préfision et délai à peine de tous dépens, dommages et intérêts _____ Et a été arretté et convenu entre les dites parties que le dit Louis Larue fournira tous les bois et matériaux nécefsaires pour la construction et levage, échafaudage du dit corps du batiment sur les lieux ou il veut qu'il fut bati. ~~Le tout conformément~~. Sera loisible au dit Sieur Louis Larue de faire visiter les dits ouvrages de charpent et menuiserie pendant la construction du dit corps de batiment pour voir s'ils sont conformes audit devis cy defsus mentionné et daté, ledit Louis Larue ne trouvant pas les dites ouvrages conformes audit devis cy defsus mentionné aux autres parts, il lui sera loisible de nommer un expert ledit Lefsard entrepreneur un autre ses deux experts ne s'accordant pas sur les dits ouvrages les dits experts en nommeront un troisième de la décision des quels dits experts sur les dites ouvrages les dites parties seront tenues de si conformer en tout point à peine. Et lorsque le dit corps de batiment sera fini et parachevé le dit Sieur François Lefsard entrepreneur le fera recevoir par experts comme cy defsus expliqué à ses propres frais et dépens et toujours conformement au dit Devis à peine.*

*(page 3)*

*Aujourd'hui le vingt troisième jour du mois de Novembre de l'année mil huit cent cinquante sept, nous Louis Larue, habitant cultivateur, résident en la paroifse de la Pointe aux Trembles, seigneurie de Neuville d'une part et François Lefsard M^e^ Charpentier, résidant aufsi en la dite Paroifse de la Pointe aux Trembles, susdite seigneurie de Neuville d'autre part _____ Etant sur le point de faire ensemble un marché pour batir et ériger un corps de batiment qui sera cy après désigné.*

CR

*En conséquence nous avons fait le présent Devis des ouvrages à faire pour batir et construire un corps de batiment formant une grange, une remise, une Etable, Ecurie et Bergerie le tout contigus ensemble et sous le même toit, formant un corps de batiment de quatrevingt cinq pieds de front Sur trente pieds de profondeur le tout mesure et pied français de dehors en dehors, la dite grange aura trente huit pieds de front Sur la susdite profondeur avec une batterie de neuf pieds de front au milieu, avec gardes de grains, après le dite grange une remise de neuf pieds de front, après la dite remise les étables, écurie et Bergerie auront trente huit pieds aufsi de front sur la susdite profondeur ce qui forme le dit corps dudit batiment de quatrevingt cinq pieds français le tout Sur le susdite profondeur, la dite grande sera fait a charpente clere entourée en planche d'un pouce de toute qualité de bois qu'il plaira de donner par le dit Sr Louis Larue au dit Sr Lefsard, ouvrié, de pignonner la dite grange aufsi en planches, la hauteur ~~sera~~ du carré de la dite grange sera fixé par le dit Louis Larue, la devanture de la Tasserie du Nord-Est Sera embouveté, couvertue en planche non embouvetée, renvoi d'eau au Nord et au Sud ~~de la dite grange~~ sur tout le front dudit corps dudit batiment de deux pieds de profondeur et couvert aufsi en planche, une grande porte embouvetée ouvrant en deux vis à vis*
*la*

*(page 4)*

*la batterie et une petite porte dans cette grande porte de trois pieds ~~au Nord, au Sud~~ de large sur la hauteur Nécefsaire au Nord, au Sud vis à vis la dite batterie une petite porte enfin aufsi de trois pieds sur six pieds de haut, les gardes de grains en planche embouvetés avec des trous de balles dans les dits gardes de grains comme bon semblera au dit Louis Larue de les faire faires, la remise, une grande porte ouvrant en deux en planche embouvetée et une petite porte dans la grande porte de trois pieds de large sur six pieds de haut, si la dite grande porte se trouve au Nord, il en sera percée une petite porte au sud de même dimention et embouvetée. La batterie dela dite grande sera partie en madriers d'épinette ou planches. l'Etable, de l'Ecurie et Bergerie ~~le taillée~~ carré sera taillé à charpente pleine C'est à dire pièces sur pièces, les poutres misent sur un chafsis, la hauteur dudit carré de la hauteur qu'il plaira au dit Louis Larue, les dites pièces auront quatre pouces d'épais, le dit ouvrié ne ~~sera~~*

sera point tenu de porter ou poser ni faire de
le planchét de haut C'est à dire rien en dedans
des dites étable, Ecurie et Bergerie, excepté,
une porte de communication de la dite remise
à la dite Etable, une porte au devant de la dite
Etable, ~~une porte audevant de la dite étable~~ avec
contre porte de quatre pieds et demi de large Sur
Six pieds de haut, une pareille porte aufsi avec
contre porte audevant de l'Ecurie, et une au
Nord dela dite étable aufsi avec contre porete
et une porte avec contre porte audevant dela
dite Bergerie, lesquelles dites portes seront de mème
proportions et dimentions et embouvetés, une autre porte
en dedans de la dite Etable pour communiquer dans
L'Ecurie, comme il sera fait un fanil au defsus des
dites Etable, Ecurie et Bergerie par le dit Larue,
ledit ouvrier sera tenu de faire deux portes audit
fanil

(page 5)

fanil de proportions convenables, de poser par
l'ouvrier toutes les ferrures nécefsaires aux dites portes
ainsi que les barres nécefsaires pour les barer, une
~~excat~~, exédation a chaque pignon dudit corps de
batiment de quatorze pouces chaque en planches,
de pignonner le dit corps d'Etable, trois soupireaux
pour pomper l'air dans ledit fanil, excédant la
couverture à la volonté du fit Sr Larue, ledit corps
de batiment sur toute la dite profondeur sera
couvert en planche d'un pouce non embouvetée,
aux dites étable, Ecurie et Bergerie il sera fait et posé
cinq chafsis de deux ~~vers~~ verres de haut sur quatre
de large, de lembrifser ledit corps de batiment forment
les dites Etable, Ecurie et Bergerie avec dela planche
d'un pouce embouvetée et poser ledit ~~lembri~~ lembrifsage
Sur le long, tous les bois généralement nécefsaires pour
faire ledit corps de batiment et tous les autres
ouvrages nécefsaires mentionnés cy defsus des autres parts
Seront fournis pour ledit Sr Louis Larue audit Sr
Lefsard, ouvrier, et rendus sur les lieus ou ledit corps
de batiment se fera, les bois de charpente écaris
sur les quatre faces, toutes les ferrures nécefsaires
y compris le clous à poser au dit corps de batiment
Seront aufsi fournis par le dit Sr Larue audit ouvrier
Mais seront posées par le dit ouvrier, c'est à dire
que le dit ouvrier n'aura qu'à fournir Ses outils
et la main d'oeuvre Seulement pour faire et parfaire
le dit corps de batiment, suivant la désignation
cy defsus mentionnée; le taillage du dit corps de
batiment sera fait par ledit ouvrier à ses propres
frais et dépens comme le voudra le dit Louis Larue

*et suivant le plan qu'il lui en donnera, pour le*
*levage dudit corps de batiment, le dit Louis Larue*
*Sera tenu et obligé de fournir au dit ouvrier*
*douze hommes une journée seulement, les lambourdes*
*du corps de l'Etable et Ecurie seront posées par l'ouvrier*
*mais le dit Larue sera ~~ten~~ tenu de fournir un*
*homme*

*(page 6)*

*homme pour les poser — Ne croiant plus rien trouver a*
*émettre audit Devis les dits Larue et Lefsard sont*
*arretés là. Pour lesquels ouvrages énumérés audit*
*Devis cy defsus et des autres parts pour faire et parfaire*
*suivant experts gens à ce connaifsant ledit corps*
*de batiment ledit Sr Louis Lefsard est convenu de les*
*faire et parfaire suivant ledit devis cy defsus et des*
*autres parts pour le prix et somme de vingt ~~quatre~~*
*cinq Livres de cour de cette Province et d'en pafser acte*
*devant Notaire quand il plaira audit Larue ce*
*a quoi ledit Larue a volontairement aquiescé*
*enfoi de quoi nous avons Signé le présent avril*
*lieu de de la Pointe aux Trembles les jours et au susdits*
*ledit Louis Larue par sa propre signature et ledit*
*Sr Lefsard par la marque ordinaire d'une croix/.*
*vingt quatre mots rayés sont nuls, un renvoi en marge est*
*bon.*

*F. Laroche N.P.*

*Louis Larue*
*sa*
*François X Lefsard*
*marque*

*Nous Notaires Publics pour la Province cy devant appellé*
*le Bas Canada, District de Québec résidant en la Paroifse*
*dite Pointe aux Trembles sufsignés àla requisition du*
*Sieur Louis Larue et Fraçois Lefsard dénommés au*
*Devis cu defsus et des autres parti fut signé*
*et paraphé par nous dits Notaires sufsignés pour servir*
*et valoir ce que de droit en pareil cas, ce qui leur*
*a été octroyé en foi dequoi nous avons signé et*
*paraphé ledit Devis cy defsus et des autres parts*
*en l'Etude de Mtre Frs Laroche l'un des Notaires*
*soufsignés au dit lieu de la Pointe aux Trembles*
*aujourd'hui le dix du mois de Décembre de*
*L'année mil huit cent cinquante sept*
*après lecture faite.*

*P.H. Faucher*
*N.P.*

*Frs Laroche*
*N.P.*

*(page 7)*

*Ce présent marché fait moyennant le prix et somme de vingt~~-quatre~~ Livres du cours de cette Province que ledit Sieur Louis Larue promet de Payer audit Sieur François Lefsard ou à son ordre comme suit savoir cinq Livres du susdit cour en commencent ~~les~~ à tailler ledit corps de Batiment, cinqGivres aufsi du susdit cour le douze de juillet prochain et ~~quatorze~~ Livres du Susdit cour de cette dite Province le vingt quatre du mois de Décembre de l'année prochaine pour toute préfisions et dite et sans intérêt. _____ Et pour l'exécution des présentes les parties ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs demeures actuelles auxquels lieux. Car ainsi Promettant, obligeant, renoncant, fait et pafsé audit lieu dela Paroifse dela Pointe aux Trembles, en l'Etude de Maitre Frs Laroche l'un des dits Notaires sufsigné dont il a gardé minute le dix du mois de décembre de l'année mil huit cent cinquante sept sous le Numéro soixante et huit et a ledit Sieur Louis Larue signé avec nous dits Notaires sufsignés ayant ledit Sieur François Lefsard déclaré ne savoir Ecrire ni signer de ce enquis après lecture faite / trois renvois sont bons / dix mots rayés sont nuls/.*

*P.H. Faucher N.P.* *Louis Larue*

*Frs Laroche N.P.*

*cinq*

*L.L.*
*P.H.F.*
*F.L.*
*quinze*

## ANNEXE C

### RÉFÉRENCE AUX INVENTAIRES MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU 3

1. Q.Q.A.N. Minutier de François Rageot, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre Marie Jeanne Rognon et Joseph Loriau, 12 août 1727.
2. Q.Q.A.N. Minutier de Jacques Pinguet, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre Pierre Loriot et Jeanne Delage, 4 janvier 1733.
3. Q.Q.A.N. Minutier de S. Sanguinet, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Geneviève Ratté et Joseph Goulet, 11 février 1756.
4. Q.Q.A.N. Minutier de L. Deschenaux, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Marie Loriot et Joseph Méttot, 26 janvier 1787.
5. Q.Q.A.J. Minutier de F.X. Larue, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Geneviève Rivard dite Lacourcière et Jean Langlais, 24, 25, 26 et 27 juin 1789.
6. Q.Q.A.J. Minutier de F.X. Larue, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Joseph Métot et dame Josephte Gouin, 4 avril 1815.
7. Q.Q.A.J. Minutier de F.X. Larue, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Pierre Loriot et la défunte Marie Gingras, 11 décembre 1832.
8. Q.Q.A.J. Minutier de S. Proulx, Inventaire des biens de la communauté qui a été entre feu Joseph Robitaille et dame Louise Noreau.

TABLE DES MATIÈRES

# TABLE DES MATIÈRES


Présentation de M. Marcel Junius,
Directeur,
Direction générale du patrimoine 1
Avant-propos de M. Michel Cauchon,
Directeur,
Service de l'inventaire des biens culturels 2
Collaborateurs 3
Remerciements, notice, abréviations, sigles et symboles 5
Introduction 7
Méthodologie 11
Notes historiques 15
Approche d'ensemble 21
Préliminaires 65
La maison en pierre d'inspiration française 71
Exemples types 95
Maison Naud 97
Maison Joseph-E. Soulard 103
Maison Jacques Soulard 109
Maison J. Angers 113
Maison M. Grenier 115
Maison Jobin 119
Maison Denis 125
Maison Auger 131
Maison Darveau 133
Maison Jasmin 137
Maison S. Robitaille 139
Maison Côté 141
Maison Pothier 143
Maison N. Labrie 145
Maison Bilodeau 151
Maison Martin 157
La maison en bois d'inspiration française 159
Exemples types 165
Maison A. Gauvin 167
Maison L.-P. Grenier 169
Maison V. Robitaille 173
La maison québécoise en pierre 175
Exemples types 185
Maison Paré 187
Maison C.-X. Larue 189
Maison E. Côté 195
Maison du seigneur Larue 197
Maison G. Rochette 199
Maison D. Beaudry 201
Maison Whittom 203
La maison québécoise en bois 205
Exemple type 209

| | |
|---|---|
| | 211 |
| Maison Tardif | 219 |
| La maison nord-américaine | 225 |
| Exemples types | 227 |
| Maison St-Cyr | 229 |
| Maisons à toit mansardé | 232 |
| Maisons à toit mansardé sur carré ancien | 233 |
| Maison Pierre Larue | 234 |
| Maisons à versant droit | 235 |
| Maison J.-L. Rochette | 237 |
| Maison Lockwell | 239 |
| Autres catégories d'architecture | 243 |
| Presbytère | 245 |
| Chapelle de procession | 247 |
| Couvent | 249 |
| Remise (ancien fournil?) | 251 |
| Fournil (?) | 253 |
| Ancien moulin | 255 |
| Conclusion | 259 |
| Bibliographie | 263 |
| Annexes | 265 |
| Annexe A Liste des édifices inventoriés | 269 |
| Annexe B Retranscriptions de marchés | 291 |
| Annexe C Référence aux inventaires mentionnés dans le tableau 3 | 293 |
| Table des matières | |